Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande

Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise

Band: 136 (2012)

Artikel: Recherches sur l'area publica de la Colonia Iulia Equestris : les basiliques (Nyon, Canton de Vaud)

Autor: Brunetti, Caroline / Henny, Christophe

Kapitel: VIII: Études spécialisées

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-835843

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VIII. ÉTUDES SPÉCIALISÉES

VIII.1 La mosaïque dite « d'Artémis »

S. Delbarre-Bärtschi, S. Rebetez†[209]

La mosaïque dite « d'Artémis » ou au thiase marin de Nyon, découverte en 1932, est intéressante à plus d'un titre. Ce grand pavement figuré, dont seuls un panneau de 7,1 x 3,6 m et quelques petits fragments ont été mis au jour, présente, en effet, de nombreuses particularités qui se révèlent êtres extrêmement rares sur les mosaïques trouvées à ce jour au nord des Alpes.

Il s'agit tout d'abord d'une scène marine, peuplée de personnages et d'animaux divers plus ou moins bien conservés, dont l'identification pose problème depuis toujours. De plus, la disposition de cette scène, en frise et sous la forme d'un cortège, ne comporte pas véritablement de parallèles dans nos régions, où la plupart des scènes figurées prennent place soit au centre d'un tapis, soit dans plusieurs petits panneaux déterminés par la structure géométrique du pavement.

Le lieu de la découverte, situé au cœur de la ville antique de Nyon, a tout d'abord été interprété comme l'emplacement de thermes publics, sur la base unique du sujet représenté sur la mosaïque et non sur celle d'éléments architecturaux qui faisaient largement défauts lors des fouilles de 1932. Cependant, le plan de la ville romaine est bien mieux connu aujourd'hui. Grâce aux nouvelles données archéologiques, nous savons maintenant que la mosaïque ne décorait pas les thermes, mais le portique nord de l'*area publica* du *forum*. Elle devient de ce fait l'un des rares pavements attestés dans le monde romain qui décorait une place publique.

Ces nouveaux éléments, essentiels à la compréhension du pavement et de son contexte, ainsi que l'abondante bibliographie publiée ces dernières décennies (nombreux corpus et études sur les mosaïques romaines) nous permettent de tenter aujourd'hui une nouvelle interprétation, tant iconographique, stylistique qu'architecturale, de ce sol hors du commun.

---

[209] L'ensemble de ce travail n'aurait pas été possible sans l'aide et les encouragements des personnes suivantes : Véronique Rey-Vodoz, conservatrice du Musée romain de Nyon, Aurelio Moccia, décorateur au Service de la Culture de la Ville de Nyon, Françoise Butler qui a épousseté le pavement, Frédéric Rossi, Christophe Henny, Christophe Goumand, Pascal Friedemann et Eric Soutter d'Archeodunum SA, Pierre André, architecte, qui m'a permis de confirmer certaines hypothèses de travail, André-Rudolf Glauser, restaurateur, Hans Weber, découpeur de mortiers antique et moderne, Vincent Lieber, qui a vu avec un certain soulagement les travaux de libération de la cour de « son » château commencés avec beaucoup de retard, se terminer dans des temps relativement normaux.
Mesdames Cohen, Genton et Kull, agentes au Musée historique et des porcelaines, qui m'ont soutenu moralement dans la cour de « leur » château, cour battue par une bise qui m'a contraint, en plein mois de juin, à travailler couvert de trois couches de pulls et en écharpe. Que toutes et tous trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude. SR

VIII.1.1 Données techniques

Données techniques

N° d'inventaire: MN 2379
Localisation: Musée romain de Nyon, réserves (anciennement dans la cour du château de Nyon)
Date de découverte: novembre 1932
Dimensions: Mosaïque: 7,16 x 3,6 m
Tesselles: 0,5-2 x 0,5-2 x 0,5-1 cm
Couleurs: multicolore (39 couleurs ou variantes recensées)
Densité: 60 tesselles/dm²
Surface: 16,65 m²
Publication: Gonzenbach 1961, n° 86.1, pl. 68-69

Fragment secondaire 1

Données techniques

N° d'inventaire: MN 693
Localisation: Musée romain de Nyon, réserves
Date de découverte: 1892
Dimensions: Mosaïque: 46 x 37,5 cm
Tesselles: 0,5-2 x 0,5-2 x 0,5-1 cm
Couleurs: noir, blanc, vert olive
Densité: 60 tesselles/dm²
Publication: Pelichet 1940

Fragment secondaire 2

Données techniques

N° d'inventaire: MN 2413.1
Localisation: Musée romain de Nyon, réserve
Date de découverte: 1932
Dimensions: Mosaïque: 22,5 x 19,2 cm
Tesselles: 0,5-2 x 0,5-2 x 0,5-1 cm
Couleurs: noir, blanc
Densité: 60 tesselles/dm²
Publication: inédit

Fragment secondaire 3

Données techniques

N° d'inventaire: MN 2413.2
Localisation: Musée romain de Nyon, réserve
Date de découverte: 1932
Dimensions: Mosaïque: 8,4 x 8,7 cm
Tesselles: 0,5-2 x 0,5-2 x 0,5-1 cm
Couleurs: noir, blanc
Densité: 60 tesselles/dm²
Publication: inédit

Fragment secondaire 4

Données techniques

N° d'inventaire: MN 3936
Localisation: Musée romain de Nyon, réserves
Date de découverte: 1955 (Garage Boldrini)
Dimensions: Mosaïque: 10,4 x 7,2 cm
Tesselles: 0,5-2 x 0,5-2 x 0,5-1 cm
Couleur: blanc
Densité: 60 tesselles/dm²
Publication: inédit

Fragment secondaire 5

Données techniques

No d'inventaire: MN 3936bis
Localisation: Musée romain de Nyon, réserves
Date de découverte: 1955 (Garage Boldrini)
Dimensions: Mosaïque: 15,6 x 7,2 cm
Tesselles: 0,5-2 x 0,5-2 x 0,5-1 cm
Couleurs: blanc
Densité: 60 tesselles/dm²
Publication: inédit

VIII.1.2 Circonstances de la découverte

C'est en 1932 que Monsieur Boldrini décide de poser une citerne à l'emplacement d'un ancien jardin, au 24 de la Grand-Rue. Les travaux débutent en novembre, sous la conduite de l'ingénieur Vautier. Le 22 novembre, vers dix heures du matin, après avoir creusé sur une profondeur d'environ 1,60 m, les ouvriers tombent sur une structure solide, présentant une multitude de petits cubes. Les photographies réalisées dès ce moment (fig. 71), montrent que la première zone dégagée du pavement est celle jouxtant le mur arrière de la propriété[210]. Devant l'importance et la qualité de la découverte, il

[210] Les clichés pris par le photographe J. Lüscher existent encore en grande partie. Ils sont déposés dans les archives du photographe E. Berger, son successeur.

Fig. 71. *Vue de la mosaïque de Nyon lors de sa découverte. Photo: J. Lüscher.*

est décidé de procéder à la fouille de la zone, afin de dégager la structure dans son intégralité.

La surface de la cour séparant les propriétés Kaeppeli, Boldrini et Dumartheray est donc en grande partie éventrée, permettant la mise au jour d'un panneau tel que nous le connaissons aujourd'hui. Notons que dès 1933 ces fouilles sont publiées avec plusieurs plans, qui montrent l'état des bâtiments au moment de la découverte: la mosaïque se trouvait directement contre le mur arrière de la propriété, au niveau de la tour Dumartheray[211].

Il faut souligner qu'au moment des fouilles aucun rapport n'est dressé, malgré l'importance de la découverte. Les seuls renseignements que nous puissions obtenir proviennent des publications de 1933[212], ainsi que du rapport final remis par l'ingénieur Vautier après le prélèvement du pavement[213].

Les fouilles dégagent le pavement sous une épaisse couche de terre, divisée en deux parties bien distinctes: la première, d'une épaisseur de 0,50 m environ et où se trouvaient du gravier et des cailloux, constituait le fond de la cour, jadis occupée par le jardin privé de la propriété Boldrini. Cette couche jaunâtre ne renfermait pas de matériel archéologique particulier. La seconde, bien plus épaisse puisqu'elle atteignait 1,10 m à 1,15 m, était noire avec de multiples fragments de pierre, de tuile et de charbon de bois. Elle constituait la couche de démolition du bâtiment qui abritait la mosaïque[214].

Il semble que les destructions constatées au moment de la découverte aient été imputées à la construction d'un escalier pour accéder à la cave Boldrini et à l'utilisation de la zone, ou d'une partie de cette zone tout au moins, comme fosse septique, durant le Moyen Âge probablement.

Une fois le pavement dégagé dans son intégralité, et l'assurance acquise qu'il ne se limitait «qu'à»

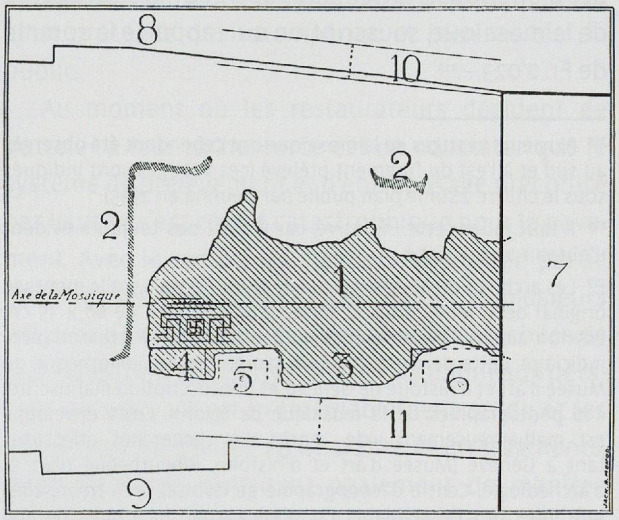

Fig. 72. *Plan figurant le fragment de mosaïque et les vestiges annexes constatés au moment de la découverte, d'après Deonna 1935, fig. 5.*

[211] Voir chap. VIII. 1. 11, à propos de la restitution et du positionnement exact du pavement.

[212] Notamment Blondel 1933, Clouzot 1935 et Deonna 1935.

[213] Rapport inédit conservé aux archives de la ville de Nyon.

[214] À l'époque de la découverte, aucun élément du *forum* n'était connu, c'est pourquoi nous parlons volontairement ici, dans le contexte archéologique de l'époque, d'un simple bâtiment.

un panneau de 7,10 m sur 3,20 m[215] (fig. 72), il a été décidé d'obtenir une photographie de l'ensemble de la mosaïque, photographie qui devait être prise à la verticale, afin d'éviter un maximum de déformations dues à une prise de vue latérale[216]. La situation du pavement et sa taille vont toutefois créer des problèmes difficilement surmontables. On fait appel à un photographe de Genève, Louis Molly, qui juge vite impossible de réaliser un cliché unique du pavement. Il procède donc par prises de vues de détails, qu'il assemble ensuite et dont il retire un nouveau cliché. Cette photographie est donc la seule à montrer, dans les plus fins détails, la mosaïque telle qu'elle est apparue aux yeux des inventeurs du pavement[217]. Le problème de la conservation se pose alors très vite. La saison avance et les risques de dégâts causés par une brusque arrivée du gel menacent la préservation de la mosaïque. Le fait que le document se trouve dans un bien-fonds privé destiné à être pourvu d'une citerne accentue encore le danger de destruction[218].

La situation économique ne favorisant pas un financement du projet, il est alors décidé de procéder à une souscription publique pour la sauvegarde de la mosaïque, souscription qui rapporte la somme de Fr. 2'023.–.[219]

[215] Plusieurs vestiges de la mosaïque ont cependant été observés au sud et à l'est du fragment prélevé (ces vestiges sont indiqués sous le chiffre 2 sur le plan publié par Deonna en 1935).

[216] Il faut louer cette initiative, car il n'est pas toujours évident d'obtenir un tel cliché...

[217] Les archives du Musée romain de Nyon conservent le montage original de L. Molly, sous la forme d'un panneau de 60 x 35 cm environ, ainsi qu'une enveloppe qui a justifié une véritable enquête judiciaire. Cette dernière porte un tampon de la Bibliothèque du Musée d'art et d'histoire de Genève, et une inscription manuscrite: «16 photographies de la mosaïque de Nyon». Cette enveloppe est malheureusement vide... Après des recherches effectuées tant à Genève (Musée d'art et d'histoire, Bibliothèque d'art et d'archéologie, Centre d'iconographie genevoise), qu'à Nyon, ainsi qu'auprès des descendants du photographe et auprès de son successeur, force est de constater que ces clichés originaux ont apparemment aujourd'hui disparu, d'où l'importance du document conservé dans les réserves du Musée romain de Nyon.

[218] Il faut noter qu'à cette époque, aucune règle communale ne protégeait les pièces provenant des excavations menées sur le territoire de Nyon. La découverte de ce pavement va permettre la rédaction d'un règlement visant à cette protection adopté l'année suivante.

[219] En guise de récompense, il est décidé d'offrir une copie du photomontage à toute personne ayant souscrit Fr. 20.- au minimum. Afin d'honorer plus de personnes, d'en amadouer d'autres ou devant les faibles sommes versées, le montant minimum donnant droit à la photographie sera ramené à Fr. 10.-.

VIII.1.3 Mode de prélèvement

La taille de la mosaïque ne permettait pas un prélèvement aisé, bien entendu. Plusieurs solutions ont été envisagées, puis abandonnées pour des raisons souvent inconnues. La solution la plus logique aurait été d'encoller l'ensemble du pavement et de l'arracher en le roulant sur un cylindre. Cette manière de faire aurait permis de conserver le pavement dans son intégralité, sans graves dégâts: elle n'a pas été choisie, ni même évoquée. La première idée de l'ingénieur Vautier a été de scier la mosaïque en morceaux égaux en taille, avec la fondation. Cette solution présentait deux inconvénients majeurs: en premier lieu elle aurait laissé des traces sur la mosaïque puisque la zone traversée par la lame aurait été perdue à jamais; en second lieu, la fondation aurait été très lourde à prélever, puisque constituée du *statumen*, du *rudus* et du *nucleus*.

La seconde solution proposée par Vautier a été finalement acceptée et exécutée. Elle comprenait les étapes suivantes:

A. Évidement de la zone sous la mosaïque, en supprimant le *statumen* et une partie du *rudus*.

B. Percement de trous à travers le *tessellatum* et des couches subsistantes (*nucleus* et *rudus*), trous disposés de manière à découper des panneaux carrés. Ces trous sont espacés d'environ 8 cm et réalisés au fur et à mesure que les travaux de sape avancent. Par un système de pression à travers ces petits orifices, Vautier espérait pouvoir briser la mosaïque en des endroits bien précis, sans dégâts majeurs pour le pavement. Malheureusement, par cette méthode, les éventuelles fissures affectant les parties invisibles de la fondation de la mosaïque ne pouvaient être prises en compte et, dans certains cas, la brisure espérée a suivi les faiblesses sous-jacentes du pavement[220].

C. Une fois le panneau détaché, il devait être fixé dans un cadre en bois et les bords devaient en être protégés par un renfort en plâtre.

D. Les fragments encadrés furent mis à l'abri dans un hangar, en attendant le traitement définitif du pavement.

[220] Ce qui permet d'observer encore aujourd'hui les traces du prélèvement aux endroits où le système n'a pas fonctionné.

Par cette méthode, archaïque certes, mais qui aurait minimisé les dégâts si la reconstitution avait suivi immédiatement, Vautier a divisé la mosaïque en dix fragments de surfaces variées[221].

L'inconvénient de la méthode est le suivant: le pavement a été mis hors d'un contexte d'humidité qui le traversait, le *rudus* et le *nucleus* subsistants ont donc séché, de même que les infiltrations de terre qui avaient eu lieu, dans certaines zones, entre le *tessellatum* et le *nucleus*: de cette manière, des zones entières du pavement étaient condamnées à plus ou moins brève échéance...

Au cours de l'évidement sous la mosaïque, il a été constaté que le *statumen*, constitué comme d'habitude d'un radier de galets posés sur la tranche, mesurait environ 0,10 m d'épaisseur. Le *rudus* (chaux, gravier, gros éclats de terre cuite) avait une épaisseur de 5 cm et le *nucleus* d'1 cm seulement[222].

À la fin des travaux, achevés en décembre, l'ensemble des coûts s'est élevé à Fr. 5'717.95

VIII.1.4 Restauration de la mosaïque

Après son transport dans l'entrepôt de la rue St-Jean, la mosaïque tombe peu à peu dans l'oubli, et il faut attendre la nomination d'Edgar Pelichet à la tête du Musée de Nyon pour que l'intérêt porté au pavement soit revivifié. Grâce à l'Association pour le Vieux-Nyon, il est décidé d'entreprendre les démarches nécessaires afin de présenter le pavement au public.

Deux thèses se sont alors opposées. La première, soutenue par l'archéologue cantonal d'alors, Albert Naef, aurait voulu que le pavement soit présenté dans son état d'origine, posé à plat à même le sol d'un local à définir. Cette solution, la plus proche de la réalité antique, est à souligner, car elle diffère de la plupart des modes d'exposition choisis pour les mosaïques antiques durant les décennies précédentes et suivantes. La seconde solution, préconisée par le successeur de Naef, Louis Bosset, était de placer le pavement à la verticale, contre un mur à l'intérieur d'un bâtiment ou à l'extérieur dans un endroit abrité des intempéries. Cette dernière solution permettait au public d'avoir le recul nécessaire dans la vision générale de la pièce[223], coûtait moins cher que la pose du pavement à même le sol et le protégeait des infiltrations d'eau en provenance du sous-sol.

L'argument financier ayant certainement pesé lourd dans la balance, c'est la seconde solution qui fut adoptée.

Restait à trouver l'emplacement idéal pour installer la pièce reconstituée. La mosaïque aux rinceaux étant exposée sur la terrasse du château et la cour précédente abritant déjà une quantité de fragments archéologiques provenant du sous-sol de Nyon, il a été décidé de placer la mosaïque dans la cour, contre le mur nord de la courtine (fig. 73). À cause de cela, une partie de la galerie a dû être démontée[224], pour que les poutres d'origine soient remplacées par des poutrelles renforcées d'éléments métalliques. La mosaïque fixée à un solide substrat de ciment serait ainsi protégée des intempéries et bien visible du public.

Au moment où les restaurateurs décident de s'atteler à leur tâche, force est de constater que le système de prélèvement et d'entreposage préconisé par Vautier s'est révélé catastrophique pour le pavement. Avec le temps, les mortiers se sont en partie décomposés suite à leur assèchement et plusieurs dizaines de milliers de tesselles se sont détachées de leur fondation respective. Sur les dix panneaux détachés en 1932, un est irrémédiablement perdu et les autres se sont divisés en quarante et un fragments, dont les bords s'effritent également de manière plus ou moins importante. La première tâche des restaurateurs est donc dévolue à estimer les dégâts, à récupérer les cubes et à trouver de nouvelles tes-

[221] La plupart des panneaux mesuraient probablement 1 m de côté environ: la pièce contenant le motif de roues de peltes, était de dimensions plus importantes.

[222] Ces dimensions sont étonnantes, notamment en ce qui concerne l'épaisseur du *nucleus*. Lors des travaux de dégagement de la mosaïque dans la cour du château en novembre 1997, il a été constaté que ce *nucleus* mesurait entre 3 et 4 cm. Il est à se demander si Vautier n'a pas pris la couche de chaux dans laquelle les tesselles ont été scellées pour le *nucleus*, le *nucleus* pour le *rudus* et qu'il n'a pas mentionné cette couche, bien visible au dos du pavement lors du prélèvement de 1997.

[223] Vision éloignée qui n'a jamais eu cours dans l'Antiquité puisque les anciens marchaient directement sur la mosaïque. Ils en avaient donc une vision d'une hauteur moyenne d'environ 1,60 m à 1,70 m, à moins que la pièce où le pavement avait été installé ait été pourvue d'une galerie.

[224] Un pilier de soutien de cette galerie se serait trouvé au milieu du pavement, ce qui en aurait sensiblement gêné la vision générale.

Fig. 73. *La mosaïque dite d'Artémis exposée dans la cour du château de Nyon. Musée romain de Nyon. Photo : R. Gindroz / Archeotech SA.*

selles. C'est au Musée cantonal de Lausanne que quelques cartons de tesselles provenant d'un pavement détruit sont découverts et offerts à Nyon pour combler les lacunes. Les morceaux originaux sont fixés dans le lit de béton grâce aux relevés effectués en 1932[225] et les manques sont restitués d'après les mêmes relevés et les photographies de l'époque de la découverte. Notons au passage que les « anciennes-nouvelles » tesselles ne sont pas noyées dans un mortier de chaux se rapprochant de la composition du mortier antique encore conservé en divers endroits, mais dans un ciment gris extrêmement dur.

Les études publiées dès la découverte du pavement permettant d'envisager une restitution d'une partie de la mosaïque, il a été décidé d'aider à la compréhension en complétant au trait les grandes lacunes et de faire peindre par le peintre Walter Grandjean sur le revêtement moderne, divers monstres marins et corps de personnages.

Après plusieurs semaines de travaux, la mosaïque est remise aux autorités le 25 mars 1939, dans l'espoir qu'elle ne bougera plus de son emplacement[226].

Le coût total de l'opération se monta à Fr. 4'406.35, dont Fr. 400.- de subside de l'Etat de Vaud et Fr. 885.- de subventions fédérales.

[225] Ces relevés sont conservés au Musée romain de Nyon. Ils ne représentent que les zones générales du pavement sous la forme des contours des éléments décoratifs.

[226] Espoir d'autant plus certain que la mosaïque était entrée dans la cour du château en 41 morceaux et que 20'000 et 25'000 cubes isolés avaient été rajoutés lors de la restauration. La taille du fragment reconstitué et celle des deux portes de la cour ne permettraient en aucun cas de ressortir le pavement sans le casser ou sans démonter les portes...

Déménagement[227]

Dans le cadre de la restauration du château de Nyon et du réaménagement complet du Musée historique, la décision sera prise en 1997 de déplacer le pavement. Cette décision sous-entendait de détacher la mosaïque, cimentée au mur nord de la cour du château, de la transporter et de l'entreposer dans un autre lieu, en attendant de pouvoir à nouveau l'exposer au public dans des conditions adéquates à sa conservation[228]. Ignorant dans quel état se trouvait le lit de pose d'origine et quelle épaisseur du mortier était encore en place, craignant également que le panneau soit très fragilisé par la restauration de 1938-1939, une documentation complète (photographies, relevés, dessins, etc.) sera effectuée avant d'entamer les travaux. S. Rebetez effectua à cette occasion un dessin tesselle par tesselle de l'ensemble de la mosaïque, une description très précise du décor, ainsi qu'une étude documentaire et technique du pavement[229]. La couverture photographique sera confiée à l'entreprise Archeotech SA, qui réalisa, avec des méthodes informatiques de pointe, une orthophotographie du fragment.

Le système de fixation de la mosaïque au mur n'ayant pas été conçu comme réversible en 1939, le déplacement du panneau (en une seule pièce) a donc nécessité l'encollage de toute la surface visible et la construction d'une structure parfaitement rigide, assurant la cohésion et le détachement de l'ensemble en causant le moins de dégâts possible au pavement. Le prélèvement du panneau a été effectué en sciant dans l'épaisseur du mortier antique et du béton moderne, à peu près entre les deux couches du lit de pose de la mosaïque (le *nucleus* et le *rudus*). La préparation du pavement en vue du déménagement, la construction de la structure et le détachement du fragment (fig. 74) ont été l'œuvre de deux restaurateurs, A.-R. Glauser et H. Weber.

La porte de la cour du château étant trop petite pour y faire passer le panneau[230], la sortie du pavement se fera par la voie des airs, à l'aide d'une grue, le 29 octobre 1997. Un camion assura le transport jusqu'à la station d'épuration (STEP), où le pavement sera provisoirement en dépôt. Grâce aux techniques employées, aucun dommage n'a été causé à la mosaïque pendant le prélèvement et le transport.

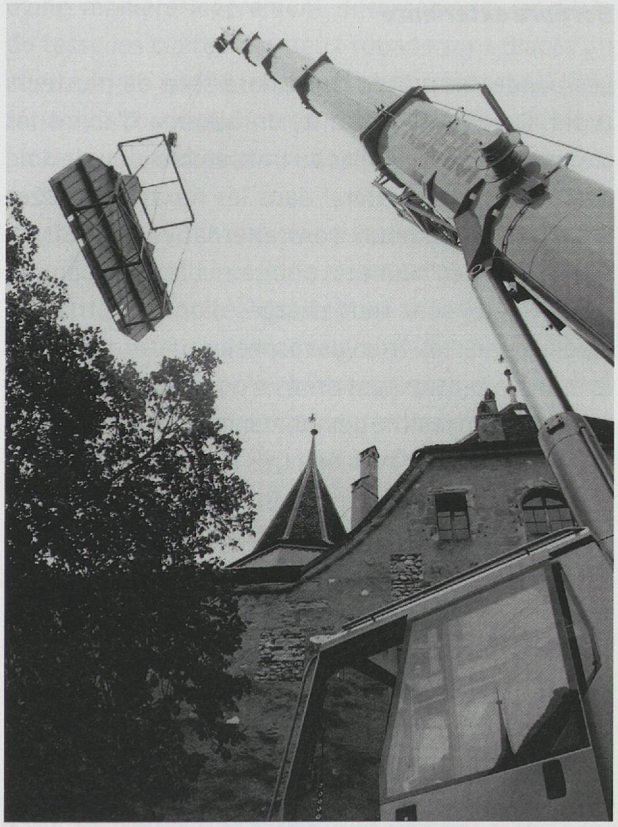

Fig. 74. *Photographie prise lors du déménagement de la mosaïque en 1997. Musée romain de Nyon. Photo : R. Gindroz.*

Découverte de traces[231]

Le sciage du mortier de la mosaïque en vue de son déménagement, a permis de découvrir plusieurs traces laissées par les ouvriers ou passants romains quelque temps avant la pose du pavement proprement dit. Ces traces se situent entre les deux couches de mortier, le *rudus* et le *nucleus*, néces-

[227] Les archives relatant le déménagement de 1997 sont conservées au Musée romain de Nyon. *Cf.* Chronique 1998, pp. 87-88.

[228] À ce jour, la dernière étape n'a pas encore été exécutée.

[229] Le présent article est en grande partie constitué du rapport d'étude rendu par S. Rebetez en 1998.

[230] *Cf.* ci-dessus note 225.

[231] Les empreintes découvertes à l'arrière du panneau lors du démontage de 1997 sont inédites. Les relevés effectués sur le mortier du pavement et sur le mur de la cour du château sont conservés au Musée romain de Nyon.

Fig. 75. *Relevé d'une des empreintes de semelles cloutées. Musée romain de Nyon. Photo : R. Gindroz.*

Fig. 76. *Montage de photographies prises au moment de la découverte. Musée romain de Nyon. Photo : Ch. Brandt après restauration du document photographique original de L. Molly.*

saires à la construction de la mosaïque. Elles ont donc été effectuées après l'installation du *rudus* (couche inférieure de mortier), au moment où ce dernier n'était pas encore sec. Les traces sont de plusieurs sortes : plusieurs empreintes de pas, caractérisées par la marque des clous sous la semelle de la chaussures (fig. 75) et par l'empreinte de pieds nus, des traces de damage du mortier, ainsi que plusieurs marques aux formes diverses, plus difficiles à identifier. Concernant les traces de pas, plus d'une dizaine d'empreintes de chaussures sont apparues, ainsi que deux ou trois traces de pieds nus, dont une plus petite, appartenant visiblement à un enfant. Ces traces ont été observées en relief, au dos de la mosaïque (sous le *nucleus*) et sous forme de taches de mortier de tuileau et de chaux (*nucleus*), se détachant sur la couleur grise du mortier inférieur (*rudus*), sur le mur de la cour du château.

La découverte de ces empreintes, rarement attestées[232], a nécessité un démontage particulièrement soigné, ainsi que le nettoyage et la consolidation du mortier antique. Il s'agit vraisemblablement de traces de piétinement et de damage du « bétonnage » effectué pour aplanir le *rudus* avant la pose du *nucleus*. Cette technique, très rarement observable, est clairement explicitée par Vitruve dans son *De Architectura*[233].

VIII.1.5 Description de la mosaïque dite « d'Artémis »[234]

Le fragment principal (MN 2379) peut se décomposer en deux parties distinctes et totalement indépendantes : les éléments géométriques forment la bordure extérieure du pavement, tandis que la scène marine constitue le tapis principal proprement dit (fig. 76).

Bordure extérieure

Les bandes et motifs de raccord sont de plusieurs types. De gauche à droite, on observe d'abord les restes d'un nid d'abeilles au trait, en filet double noir, avec triangle équilatéral dans les hexagones[235]. Ces triangles équilatéraux sont alternativement disposés la pointe en haut et la pointe en bas. Les triangles équilatéraux sont tous chargés d'un petit triangle noir inversé. Les triangles isocèles, déterminés par le triangle central sont ornés d'un petit triangle noir emboîté. L'ensemble des éléments constitutifs de ce décor est exécuté avec une très grande irrégularité.

[232] Les traces de ce genre sont rarement attestées sur les mortiers de construction des pavements. Elles apparaissent parfois sur d'autres supports : quelques empreintes de semelles cloutées ont également été observées sur l'*area* de l'hypocauste d'une des pièces thermales de la *villa* d'Orbe (Paunier *et al.* 1991, p. 31).

[233] Vitruve, *De architectura*, livre VII, 1, 3. Nous remercions Denis Weidmann de nous avoir mentionné ce passage du texte de Vitruve.

[234] La description du pavement se base sur les photographies effectuées en 1932 par Louis Molly et par J. Lüscher. Elle ne tient pas compte des éléments restitués et/ou complétés par la restauration de 1938-1939. Pour une comparaison entre le pavement dans son état originel et son état actuel, voir *infra*.

[235] Dans la mesure du possible, les éléments du décor sont décrits selon les normes édictées par l'Association Internationale pour l'Étude de la Mosaïque Antique dans deux publications (*Décor géométrique* I et II). Chaque fois, nous ferons références à ces ouvrages. Ici, *Décor géométrique* I, pl. 204 e (var.).

Toute la partie centrale est occupée par une composition orthogonale de roues de peltes autour d'un nœud de Salomon, de sens alterné, et non contiguës[236]. Ce motif est directement tangent au méandre de svastikas[237]. Les nœuds de Salomon sont composés de deux rubans s'entrecroisant, rubans trichromes composés d'une succession de filets simples ou doubles[238] : le premier est réalisé à l'aide de tesselles blanches en calcaire du Jura, puis de tesselles en marbre de Carrare et de tesselles vert olive ; le second utilise également les tesselles blanches du Jura, puis des tesselles de couleur jaune et enfin des tesselles rouge-orange. Une savante disposition des rubans et des sens d'enroulement des bandes permet une variété de mouvements qui rend le motif plus attrayant : en effet, si, horizontalement, le premier nœud montre le ruban foncé vertical et le clair à l'opposé, dans la roue suivante, c'est le contraire. Cette opposition de couleurs se retrouve aussi verticalement. De cette manière, seules les diagonales présentent des motifs identiques. Neuf des dix roues conservées sont organisées de cette manière, seule une, située en haut à l'extrême droite, est réalisée d'une manière légèrement différente : ici les filets de tesselles claires des deux rubans sont placés au centre, alors que les couleurs sont situées vers l'extérieur, à l'opposé de tout ce qui s'est fait ailleurs. L'alternance de rubans verts et orange est toutefois respectée.

Les peltes sont réalisées à l'aide d'un filet double noir délimitant une zone centrale blanche ornée d'une forme noire. Ce dernier élément, comme les triangles noirs évoqués auparavant, n'est jamais construit avec le même nombre de tesselles et les surfaces qui lui sont dévolues sont toutes différentes[239].

Les quatre roues situées à gauche, de même que le groupe des six roues de droite, sont reliées entre elles, grâce à des triangles dentelés[240] de grandeurs variables. Contre le filet du méandre, on aperçoit des demi-croisettes. Au centre des carrés curvilignes concaves délimités par quatre peltes opposées, apparaît chaque fois une croisette noire[241].

Quelques éléments purement géométriques sont encore visibles. Entre le nid d'abeilles et les roues de peltes, on voit un filet double noir suivi d'une bande de tesselles blanches[242]. À droite de la lacune, le retour du filet double noir, ainsi que quelques tesselles de la bande blanche sont attestées.

À droite du réseau de roues de peltes, quelques éléments d'une succession identique d'un filet noir et de bandes blanches subsistent : un angle droit du filet noir atteste que le motif séparait les roues et la lacune. Cependant, aucun élément subsistant ne permet d'affirmer que cette bande avait un double retour au niveau du fragment conservé, comme c'est assurément le cas pour le motif jouxtant le nid d'abeilles.

Le motif principal de la bordure apparaît alors : il s'agit d'un méandre de svastikas à retour simple et carrés[243], en filet double noir sur fond blanc. Dans la majorité des cas, l'espace compris entre les deux éléments du méandre est rempli par des bandes blanches variant de sept à neuf rangs de tesselles. La variation du nombre de ces dernières est davantage imposée par la taille des éléments constitutifs que par une volonté de créer un motif irrégulier[244]. Sur les sept svastikas conservés, on observe à six reprises le même développement, le filet supérieur descendant se retournant vers la gauche, pour devenir horizontal, puis redescendre et enfin repartir vers la droite. Une fois seulement, à l'extrémité gauche du fragment, le filet descendant part vers la droite, pour descendre verticalement, avant de se tourner vers la gauche cette fois, créant ainsi un espace blanc en forme de T unique au-dessus du premier carré[245].

[236] *Décor géométrique* I, pl. 223 e.

[237] Motif principal de la bordure. *Cf.* ci-dessous.

[238] Le filet simple se trouve généralement à l'extérieur, tandis que le double se retrouve au centre. Cependant, l'arrondi de la boucle fait quelquefois doubler le filet à cet endroit seulement.

[239] Ce qui est le cas dans la roue n° 4, où le motif central affecte même la forme d'une petite pelte. À l'opposé, dans la roue n° 5, la pelte verticale de gauche ne possède aucune tesselle noire en son centre.

[240] *Décor géométrique* I, pl. 57 g.

[241] *Décor géométrique* I, pl. 4 e.

[242] D'après les photographies, cette bande comporterait au moins onze tesselles dans sa partie courte et six dans sa partie longue.

[243] *Décor géométrique* I, pl. 38 c.

[244] En effet, il n'y a pas de différences dans la largeur des bandes, malgré le nombre différent de cubes. Voir *infra* le paragraphe consacré à la construction du pavement.

[245] Ce changement de sens du méandre devrait permettre de proposer la restitution de ce motif discutée plus bas.

Entre chaque svastika du méandre, se trouve un carré, orné de différents motifs. Six sont complets, tandis que deux, situés aux extrémités, n'ont laissé que de rares fragments de leur bordure en filet noir : celui de l'extrême gauche montre encore une bonne partie du filet extérieur droit, avec, dans sa partie inférieure, un retour à angle droit, avec quelques tesselles blanches, tandis que celui de l'extrême droite n'est constitué aujourd'hui que de quelques tesselles noires du filet extérieur gauche. Tous les autres sont ornés de motifs différents et bordés par un filet double noir.

De gauche à droite, on observe les décors suivants :

Carré 1 : orné d'un svastika en filet triple bichrome[246], noir et blanc sur un fond blanc, le svastika occupant l'intégralité du carré et n'étant séparé du filet noir extérieur que par un filet simple blanc.

Carré 2 : avec carré concave inscrit, sur la pointe. Aux encoignures, chaque quart de cercle est timbré d'un quart de cercle noir emboîté. Au centre du carré concave apparaît une fleurette[247] blanche.

Carré 3 : timbré d'une pelte noire couchée, à *apex* en croisette[248].

Carré 4 : chargé d'un carré en filet double noir ajouré, timbré d'un cercle. Ce dernier élément se compose d'un filet simple noir, d'un filet simple tireté[249] noir et blanc qui délimite le cercle central noir, au milieu duquel se trouve une croisette blanche[250].

Carré 5 : chargé d'un carré en filet double noir ajouré, timbré d'un carré sur la pointe noir inscrit. Au centre du carré apparaît une croisette blanche.

Carré 6 : timbré d'un carré sur la pointe inscrit et ajouré, décoré d'une croisette noire.

Après le méandre apparaît, sur les deux tiers du fragment conservé, une nouvelle bande blanche (8rangs). Sur un bon tiers du fragment, cette bande disparaît au profit de l'un des motifs formant les raccords.

On aperçoit ensuite un filet double noir et une bande blanche (4 rangs). Puis interviennent des dents de scie dentelées[251], noires sur fond blanc, et finalement un filet double noir.

La scène figurée

La partie conservée de la scène figurée montre plusieurs personnages, ainsi que de nombreux animaux marins, réalistes ou imaginaires. Entre ces derniers, l'élément aquatique est illustré par un ensemble de denticules et de filets doubles de longueurs variées[252]. Ce décor, qui se retrouve pratiquement dans tous les intervalles entre les animaux et les personnages, est presque toujours constitué de tesselles de deux couleurs différentes, l'une foncée, l'autre claire. L'assemblage des couleurs se fait également par filet simple, soit de manière verticale, soit de manière horizontale. La plupart des éléments sont de couleur vert olive, plus ou moins foncée. Dans quelques cas, comme par exemple entre les pinces du crabe ou les tentacules de la pieuvre, les denticules viennent buter contre les filets doubles, créant ainsi un motif en forme de peigne. Le seul rapprochement connu à ce jour pour ce genre de représentation de l'eau se trouve dans le sud de la Gaule, sur un pavement de Die[253] (fig. 77). Sur ce dernier, l'élément aquatique recouvre partiellement les pattes de l'animal représenté au centre de la scène, pour rendre au mieux la transparence de l'eau. D'autres représentations de la mer ou des eaux fluviales sont connues, à Avenches par exemple[254], mais elles ne ressemblent pas à celle de Nyon.

[246] *Décor géométrique* I, pl. 1 s.

[247] D'après *Décor géométrique* I, pl. 4 d.

[248] D'après *Décor géométrique* I, pl. 57 c.

[249] *Décor géométrique* I, pl. 1 b.

[250] D'après *Décor géométrique* I, pl. 4 a.

[251] *Décor géométrique* I, pl. 10 g.

[252] Les plus courts sont constitués de six tesselles superposées, tandis que les plus longs atteignent la quarantaine de tesselles.

[253] Mosaïque de Die représentant Phrixos chevauchant le bélier à la toison d'or : *Recueil* III, 3, n° 593, pp. 111-113. Cette mosaïque est datée par H. Lavagne du 2e s., avec un point interrogation.

[254] Gonzenbach 1961/Delbarre-Bärtschi 2007, n° 5. 5 I et Rebetez 1997, n° 15 : Mosaïque des Vents, détail des éléments centraux avec un dauphin au milieu de la mer ou Gonzenbach 1961/ Delbarre-Bärtschi 2007, n° 5.8 et Rebetez 1997, n° 22, mosaïque de l'Oie avec représentation de poissons dans les écoinçons d'angles inférieurs du pavement. V. von Gonzenbach donne également une planche de représentations de l'onde marine dans son ouvrage, *cf.* Gonzenbach 1961, pl. 86.

Fig. 77. *Mosaïque de Die. Tiré du Recueil III, 3, pl. 26, n° 593.*

La description du pavement suit la scène de gauche à droite, en principe de haut en bas.

L'élément figuré situé presque à l'extrémité gauche du fragment, n'est conservé qu'en partie. On observe les restes d'un corps d'animal, au poitrail très massif. Les couleurs utilisées pour le représenter sont avant tout des ocres clairs et foncés et des éléments en vert olive. Au-dessous de l'élément qualifié d'arc depuis la découverte du pavement, on aperçoit une épaule avec une patte avant gauche dont la plus grande partie a disparu. Sous cette patte, les ombres deviennent plus importantes et sont figurées grâce à l'emploi de tesselles plus foncées. Ceci a été restauré sous la forme d'écailles de grandes dimensions. Puis, toute la partie inférieure de l'animal se développe horizontalement, avec quelques petites nageoires. Au niveau de la tête, les éléments visibles sur les photographies de la fouille montrent une sorte de bajoue et quelques éléments d'un maxillaire inférieur. Aucun autre élément, tel qu'un fragment d'œil ou de museau, ne permet de définir avec exactitude la nature de l'animal représenté[255].

Des éléments d'un personnage sont liés directement à l'animal. De gauche à droite, on aperçoit d'abord la partie inférieure d'une jambe, plus particulièrement l'extrémité d'un mollet et le dessus d'un pied. Ce pied est chaussé d'une *caliga*, dont les éléments sont suffisamment bien représentés pour être reconnaissables. Ainsi, par exemple, le savant système des lanières est bien visible, avec ses attaches latérales et la manière dont ces lanières passent entre les orteils pour être fixées à la semelle de la chaussure. Une décoration devait orner le haut du pied, juste au-dessus des orteils. Le personnage ne porte que la chaussure proprement dite, sans tissu entre la peau et le cuir, comme le prouve la représentation des orteils et des ongles de quatre d'entre eux. D'après la disposition des éléments, nous avons ici la représentation frontale d'un pied et d'un mollet droits. La jambe gauche, chaussée elle aussi d'une *caliga*, est bien plus complète, puisqu'elle est conservée de la cuisse au pied. Elle est représentée de profil au niveau de la partie supérieure et de trois-quarts dans la partie inférieure. Si la cuisse est horizontale, montrant ainsi que le personnage est probablement assis en amazone sur l'animal, le mollet et le pied sont disposés à angle droit dès le genou.

Fig. 78. *Détail de la main tenant l'arc. Musée romain de Nyon. Photo : J. Lüscher.*

[255] Voir *infra*.

Au niveau du cou de l'animal apparaissent les éléments qui ont donné lieu à l'interprétation dont a dérivé le nom du pavement. On aperçoit en effet une main tenant un arc. La corde de celui-ci passe devant la main du personnage. Cela prouve non seulement que l'arc n'est pas bandé à ce moment de l'action représentée, mais aussi qu'il s'agit probablement de la main gauche du personnage. Le détail des doigts tenant le corps de l'arme est difficile à voir sur les photographies de la découverte (fig. 78).

Les quelques éléments de chair situés au niveau du mollet droit et de la jambe gauche montrent que le personnage représenté ne possédait pas de vêtement qui lui cachait la partie inférieure du corps, sans que l'on puisse dire ce qui se passait pour la partie supérieure.

Dès la découverte du pavement, le personnage représenté a été identifié comme étant la déesse Artémis. Cette interprétation a été remise en cause par la suite car la déesse de la chasse est très rarement associée à un contexte marin[256].

À l'extrémité gauche du pavement, on aperçoit les orteils d'un nouveau personnage. Ses deux pieds sont disposés de manière parallèle à la bande de méandres, le pied droit sous le pied gauche. La taille de ces éléments fait penser que le personnage auquel ils appartiennent était représenté à la même échelle que la figure tenant l'arc, soit plus grand que nature[257].

Directement contre le pied droit du personnage « principal », on aperçoit un petit crabe se dirigeant, les pinces écartées, vers la gauche du pavement. Le corps rond, réalisé en tesselles ocre, jaune et rouge-rose, possède six pattes. Les deux pinces rouges et violettes partent de l'épaule du crustacé, dont la carapace montre bien une subdivision dans la partie proche de la tête. Notons également que les yeux sont bien représentés par deux tesselles foncées entre les pattes, au niveau de la tête.

Sous le grand animal portant le personnage à l'arc, on aperçoit ensuite un premier monstre marin. Une grande queue de poisson s'enroulant une fois en son centre et se terminant par une nageoire trifide constitue la majeure partie de l'animal. Sa tête, ornée de deux petites oreilles rondes, est de taille relativement modeste. Un gros œil est placé au sommet, tandis que la bouche est ouverte, laissant apparaître les dents et la langue de l'animal. Au niveau de la truffe, quatre groupes de filaments font penser à la représentation d'éventuelles moustaches. Sous la tête, on voit distinctement deux pattes projetées vers l'avant, dont les doigts et les griffes ont été largement restaurés en 1938-1939. Les photographies de l'état d'origine montrent très clairement comment le motif se trouvait à l'époque et les pattes d'un félin sont sans conteste identifiables.

Aujourd'hui, les éléments rougeâtres et violacés placés directement derrière la tête se présenteraient comme des éléments de crinière. Toutefois, si l'on regarde attentivement les photographies prises en 1932, il semblerait que nous ayons affaire ici au même genre d'élément que l'on retrouve dans la partie inférieure du corps de poisson de l'animal et sur la partie enroulée de la queue, à savoir quelques nageoires.

Au milieu d'une large zone principalement décorée de motifs aquatiques sont représentés trois coquillages. Deux sont figurés à moitié fermés, le corps rouge de l'animal émergeant légèrement de la coquille verdâtre, chacun dans un sens opposé. Vers le bas, une troisième coquille, blanchâtre cette fois, est représentée ouverte, les deux cupules attachées par le centre.

Le milieu du fragment est occupé par deux personnages, l'un vers le haut, l'autre vers le bas.

Comme pour celui portant l'arc, deux jambes permettent d'affirmer qu'un nouveau personnage de grandes dimensions se trouvait à cet endroit. Sa jambe droite, représentée de face et conservée uniquement du genou jusqu'au pied, est tendue. Les différents muscles sont dessinés grâce à des

[256] Le 19 mars 1998, suite à une communication des derniers résultats des investigations sur les mosaïques de Nyon auprès de l'Association des Musées de Nyon et lors d'un bref entretien avec le pasteur de Commugny, H. Châtelain, ce dernier nous a dit en avoir récemment discuté avec E. Pelichet au sujet de la mosaïque dite « d'Artémis ». L'auteur de la publication de base lui a fait savoir que cette interprétation avait été évoquée en 1932 plutôt pour rattacher la mosaïque à un environnement connu du grand public, sans que l'assurance de la représentation n'ait pu être confirmée dans les détails. W. Deonna fournit pourtant dès 1935 une analyse iconographique intéressante à propos de ce personnage. Pour l'analyse iconographique, *cf.* ci-dessous.

[257] La taille estimée de ces personnages atteint probablement 3 m à 3,50 m debout.

alignements de tesselles plus ou moins foncées. La jambe gauche, repliée au niveau du genou, est présentée de profil, tandis que le pied, dès la malléole, est de face. Les orteils sont bien plus visibles ici que sur l'autre pied. Aucun élément de chausse ou d'habillement n'est figuré en relation avec les jambes de ce nouveau personnage qui devait également chevaucher un animal dont seule la partie inférieure est conservée.

Le corps de cet animal devait s'enrouler également comme le monstre précédent, car la ligne des nageoires remonte légèrement à l'intérieur de la jambe droite, pour repartir plus bas vers l'extérieur. Une large tache foncée, posée directement derrière le mollet et sous la cuisse gauche, figure probablement l'ombre portée du corps du personnage sur celui de l'animal.

Sous cette scène, se trouve un petit tableautin montrant un amour debout sur une petite amphore. Il est figuré de trois-quarts gauche, les pieds posés sur la panse du récipient, dont les deux anses et le col sont bien visibles. De ses deux bras, il tient devant lui une toile faisant office de voile pour faire avancer son embarcation, voile dont l'un des cordages passe par l'anse supérieure de l'amphore. Aucun mât, qui aurait permis de fixer le gréement à l'esquif, n'est figuré.

Le petit amour regarde le spectateur. Il a les cheveux courts et des ailes placées juste au-dessus de ses épaules. L'aile gauche est complète, les rémiges étant dessinées en entier. Seule l'extrémité supérieure de l'aile droite est visible.

L'amphore présente une vague tentative du mosaïste de représenter le volume de la panse, par une succession de filets simples à triples, filets qui vont du plus clair, situé dans la partie supérieure du récipient, au plus foncé, placé sous l'amphore. Un léger filet noir, situé derrière le pied droit de l'amour, symbolise l'ombre portée sur le corps du bateau improvisé.

Un grand poisson constitue le sujet principal de la scène suivante. Sa queue ne s'enroule pas sur elle-même, mais les tons utilisés sont rigoureusement identiques à ceux du monstre de la première scène. La nageoire qui termine son corps est également trifide, mais réalisée à l'aide de tesselles plus foncées.

Sur son dos se trouve un amour renversé, qui essaye de s'agripper de sa main droite au dos du poisson, tandis que, dans un effort visant à rétablir un équilibre plus que précaire, son bras gauche, conservé jusqu'au niveau du coude uniquement, devait se dresser vers le ciel. Les jambes de ce nouveau personnage ne sont pas représentées en travers du corps du poisson, ce qui laisse à penser que le petit amour est en train de se faire purement et simplement désarçonner. Si la tête est représentée de face, de même que les épaules et les deux bras, le reste de la poitrine est figuré de trois-quarts gauche, montrant les différents éléments des zones musculaires du torse. Les ailes, situées derrière la tête, ne se limitent qu'à la représentation de leur arrondi respectif.

Le fait que l'amour soit dans une fâcheuse posture résulte peut-être du fait que derrière lui se trouve une pieuvre dont les neuf tentacules sont dirigés dans sa direction. Le corps du céphalopode, bien arrondi, est réalisé dans des tons clairs et deux yeux rouges sont bien visibles. Les deux petits tentacules situés au bord sont fins, sans détail, tandis que les sept autres, bordés de gris et blanc à l'intérieur, présentent tous des ventouses réalisées à l'aide de trois tesselles, deux triangulaires aux extrémités et une carrée au centre.

À l'extrême droite, une scène est à nouveau divisée en deux horizontalement. Dans la partie basse, on aperçoit principalement une épaule gauche, ainsi que le bras qui lui fait suite. Ce dernier tient, grâce à une main rendue invisible par l'épaisseur du drap, un grand voile gonflé qui se développe derrière le bras et qui retombe de la main qui l'empoigne. Quelques éléments d'une chevelure abondante laissent esquisser la tête d'une probable divinité masculine.

Au-dessus de ce voile, quelques restes jaunes et rouges forment le départ d'un arrondi vers la droite, arrondi orné de quelques décorations comme des demi-bobines et des denticules. À la gauche de ce qui pourrait être la caisse d'un char d'apparat, on voit les parties inférieures de deux corps de monstres marins, représentés de face, et non de profil comme les autres animaux du pavement. Les détails permettent de reconnaître des petites nageoires déjà observées ailleurs, ainsi que la représentation des zones foncées des corps.

Observations sur l'état (pose, traces de restauration)

Afin de déterminer d'éventuelles traces de pose antique, il faut en premier lieu définir ce qu'il reste d'original dans le pavement tel qu'il existe aujourd'hui (fig. 79). Nous avons vu plus haut que les dix plaques du découpage original de 1932 s'étaient transformées en quarante et un fragments dans la période qui a précédé le début de la restauration et qu'un panneau était totalement détruit. Ce dernier correspond à l'intégralité du motif en nid d'abeilles situé à l'extrême gauche du fragment: il est donc entièrement reconstitué, d'après les dessins et les photographies, sans respecter exactement les zones conservées à l'origine. L'ordre de pose des tesselles, qui devait suivre un sens strict, n'a pas été respecté non plus, ce qui ne permet plus de dire comment ce motif de remplissage a été conçu dans l'Antiquité. Dans cet espace, les deux bandes de raccord réalisées à l'aide de tesselles blanches, et qui bordaient l'emplacement occupé probablement par un pilastre, ont tout simplement disparu dans la restitution.

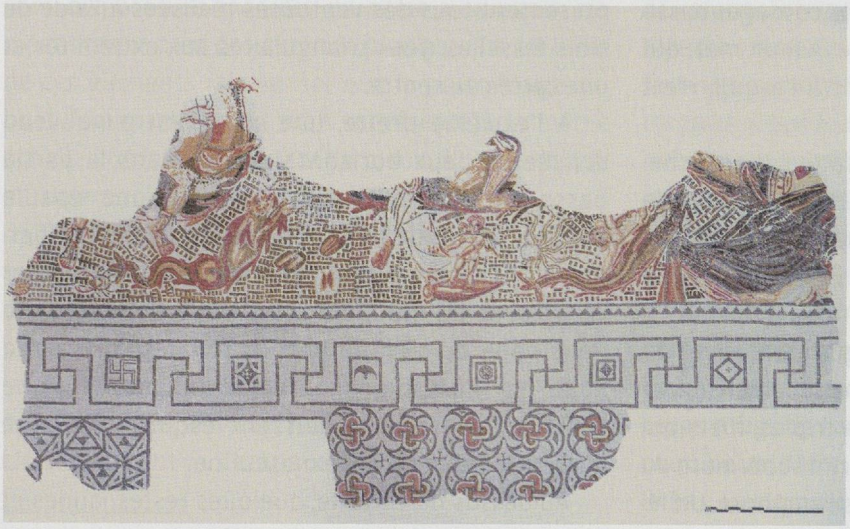

Fig. 79. *Dessin tesselle par tesselle de la mosaïque, effectué par S. Rebetez. Musée romain de Nyon (détail, voir encart CD); photo: N. Sabato.*

Tout l'angle opposé a également été remonté, du moins dans sa partie inférieure. Ainsi, les rangs intercalaires blancs du méandre à svastikas, originellement composés de bandes de sept tesselles, présentent aujourd'hui des alignements qui vont jusqu'à onze tesselles. De larges parties ont été comblées, tandis que d'autres, et des plus importantes, ont disparu: ainsi la bande de tesselles qui attestait le décrochement d'un « pilastre » ou, plus vraisemblablement, d'un seuil[258] à la droite du réseau de roues de peltes se prolongeait en direction de la droite par une même bande de huit tesselles au moins, un filet double existait sous la tête du personnage aux bras écartés et un nouveau filet double noir était attesté en parallèle par quelques tesselles *in situ*.

Les séparations entre les plaques du découpage original et les fragments retrouvés en 1938 ont toutes été comblées par des tesselles provenant soit des cailloux récoltés dans le dépôt, soit des fonds donnés par le Musée cantonal. Ainsi, en plusieurs endroits du méandre, les rangs originaux de tesselles ont été augmentés, les croisements et emboîtements de lignes n'ont pas été respectés. De même, dans la scène figurée, les saignées provoquées par la découpe et les cassures postérieures sont bien visibles: l'ordre et la couleur des tesselles d'origine ne sont pas respectés. L'ensemble de la bordure supérieure également a été reposé par le restaurateur qui a scellé plusieurs tesselles ayant souffert d'une forte chaleur sur la tranche et non sur la face[259]. Cette restauration pose également un autre problème: des tesselles de verre bleu ont été utilisées au niveau des genoux du personnage central. Comme il s'agit ici d'une restauration, il n'est plus possible d'assurer que de telles tesselles ornaient à l'origine le pavement, bien qu'elles aient pu provenir des cubes tombés dans le hangar où la mosaïque a été entreposée entre 1932 et 1938.

[258] Concernant les décrochements correspondant vraisemblablement à un pilier et à un seuil, voir ci-dessus.

[259] Suite à un incendie, les tesselles de calcaire présentent un changement de couleur dans leur surface supérieure, directement en contact avec la source de chaleur. Dans la plupart des cas, la surface devient totalement rougeâtre, et sur une épaisseur variant avec l'intensité de la chaleur (généralement sur 1 à 3 mm). Des tesselles dont la tranche présente ce mince filet rougi sont, à l'évidence, posées de manière erronée.

Différentes zones présentent des traces de restauration encore plus importantes :

A. Personnage tenant l'arc : seuls deux grands fragments, situés au niveau du cou de l'animal chevauché et dans la partie inférieure de son corps et autour du pied gauche du personnage sont originaux. Tous les autres éléments, dont une bonne partie de l'arc et de la main, et, surtout, l'articulation de la jambe au niveau du genou sont modernes. De cette manière, la jambe, à l'origine posée à angle droit, se trouve aujourd'hui presque redressée à la verticale.

B. Monstre marin : la majeure partie de la tête, ainsi que les extrémités des deux pattes, résultent de la restauration et ne reprennent pas les traces originales, ce qui rend aujourd'hui ce motif difficilement compréhensible.

C. Amour sur l'amphore : une grande partie de la voile, ainsi que toute la partie centrale du corps de l'amour, sont reposées. De cette manière, les plis de la voile, clairement visibles sur les photographies d'origine, ne sont plus très clairs aujourd'hui.

D. Poisson avec amour déstabilisé : du milieu du corps jusqu'à sa tête, le poisson a été restauré, sans respecter l'ordonnance originale des couleurs des tesselles. De plus, la tête, dans la fouille, n'était conservée qu'au niveau de la bouche : la partie supérieure de la tête, ainsi que l'œil, sont donc des compléments modernes, sans fondement antique.

E. Extrémité droite : cette partie du pavement semble avoir particulièrement souffert également, comme le prouvent les traces d'assemblage retrouvées lors du prélèvement de 1997. Une très grande partie du voile du personnage, ainsi que les éléments du char et des animaux qui le tiraient, résultent de la restauration de 1938-1939.

De cette manière, nous pouvons affirmer que 4,97 m² de la surface actuelle de la mosaïque ne représentent pas un état originel du pavement, soit 29,84 %. La restauration de 1938-1939 a tenté de combler les lacunes dues au prélèvement de 1932 et aux dégâts causés par un entreposage dans des conditions discutables. Elle fait toutefois partie intégrante de l'histoire de la mosaïque et il n'est pas envisageable de la faire disparaître[260].

En ce qui concerne les traces de pose, il faut traiter séparément les deux zones du pavement.

A. Scène figurée

Plusieurs ouvriers ont à l'évidence travaillé simultanément à la confection de la mosaïque. On peut ainsi constater que les seuls visages conservés, ceux des deux amours, sont réalisés à l'aide de techniques différentes. Le mosaïste qui a réalisé l'amour sur l'amphore place une tesselle ronde dans l'œil du personnage, qu'il entoure ensuite de tesselles noires, donnant à l'œil une forme bien globuleuse, en intégrant de manière très discrète le sourcil (fig. 80). L'autre ouvrier réalise l'œil à partir d'une tesselle triangulaire, les sourcils sont beaucoup plus importants et la forme de l'œil n'est pas ronde.

La manière dont les couleurs s'interpénètrent est également caractéristique, et cela sur l'ensemble du fragment conservé, prouvant ainsi la volonté d'un *pictor imaginarius* de donner une unité à l'œuvre re-

[260] L'enlèvement de la restauration de 1938-1939 poserait plusieurs problèmes. Le premier serait de faire disparaître la grille de ciment qui maintient les fragments originaux entre eux, puisque les tesselles des parties reconstituées ont été posées dans un mortier moderne, non identique au mortier antique, mais moins friable. Le deuxième accentuerait les pertes aux yeux d'un public mal informé qui ne comprendrait pas pourquoi cette mosaïque, jadis complète, se retrouve aujourd'hui dans un si piteux état. Le troisième et dernier, rendrait le pavement totalement incompréhensible, du moins au niveau de la scène figurée, sans une restitution des lacunes sous la forme de dessins qui reprendraient les mêmes «erreurs» que ceux effectués en 1939.

Fig. 80. *Détail de l'amour naviguant sur une amphore. Musée romain de Nyon. Photo : R. Gindroz.*

présentée. Dans la plupart des corps des animaux marins, ainsi que dans les éléments conservés du voile, les mosaïstes ont procédé de la manière suivante : chaque zone de couleur est définie d'abord par un filet ne se transformant en bande que très rarement[261]. La zone suivante se présente de la même manière. Cependant, pour éviter un contraste trop important entre deux zones de couleurs quelquefois très différentes, un filet simple a été installé entre ces deux zones, faisant alterner des tesselles de chacune des deux zones. On obtient un fondu des couleurs, afin que l'effet de dégradé ne soit pas trop marqué[262].

La plupart des animaux, au niveau des nageoires, sont entourés par une ligne gris clair, différente du fond blanc crème posé entre les vagues. Cela montre non seulement que ces éléments ont été réalisés d'un seul tenant, mais aussi que des pierres différentes ont été utilisées, provenant probablement de carrières ou du débit de blocs erratiques différents. Les petits motifs comme le crabe, les coquillages et la pieuvre présentent une particularité également : ils sont entourés d'un filet double blanc, intégrant pour le crabe et la pieuvre les vagues. Ainsi ces figures, bien isolées du reste du pavement par ce filet, montrent que la réalisation des animaux est intervenue avant la pose du fond de la mosaïque.

Les éléments du fond proprement dit sont posés d'une manière très irrégulière. Dans la majorité des cas, ils sont réalisés à l'aide de tesselles de deux couleurs différentes. La plupart du temps, ces éléments sont posés parallèlement à l'axe de la pièce, alignés sur la bordure extérieure de la scène. Cependant, lorsque le motif l'exige, la ligne de référence peut également être l'axe de l'un des participants à la scène : cela est particulièrement remarquable entre le grand monstre marin de gauche et le fauve qui le jouxte au-dessous, ou dans la partie de l'onde qui se trouve entre le voile et le char soutenu ou protégé par le personnage aux bras écartés.

Les rares éléments conservés du tapis dans la partie haute et bien visibles sur les photographies de 1932 montrent que la représentation de ces éléments aquatiques ne se limitait apparemment pas qu'à la zone inférieure de la scène. En effet, dans la plupart des cas, les filets et denticules symbolisant l'eau sont très proches des animaux et des personnages. Au niveau de la partie supérieure du cou et sous les restes de la tête de l'animal, la zone semble n'être revêtue que de tesselles blanches, comme si les animaux et les personnages sortaient de l'océan[263].

B. Zone inférieure (géométrique)

Les différents filets qui limitent directement la scène figurée ont été posés en continu et parallèlement à cette scène. Cette zone comprend le filet double blanc, le filet triple noir, la zone de dents de scie dentelées, la bande de cinq tesselles blanches, le filet triple noir et, ce qui est très important pour la compréhension du schéma géométrique du pavement, la bande de onze tesselles blanches limitant le méandre de svastikas. Ce dernier élément, en effet, a été posé avant le méandre, comme le prouvent les bandes de sept tesselles blanches qui viennent systématiquement buter contre cette bande de onze tesselles lorsqu'elles se rencontrent (fig. 81).

Dans quelques cas, des alignements de tesselles traversant les diverses composantes de ce premier ensemble de bordure sont apparus, alignements espacés d'environ 1 m à 1,20 m[264]. Il s'agit probablement là des limites de zones de travail de chacun des ouvriers.

Le filet en dents de scie dentelées est posé d'une manière très régulière, dans son organisation tout au moins. Systématiquement les « étages » de tesselles noires sont disposés en ordre décroissant impair de sept tesselles à une seule au sommet de l'élément[265]. La différence de taille et de surface entre ces éléments résulte de la taille des tesselles

[261] Le filet, d'après le vocabulaire propre aux études de mosaïque, ne peut excéder trois rangs de tesselles. Dès le quatrième, on parle de bande.

[262] Ce dégradé est particulièrement réussi dans les zones qui passent d'un ocre clair à un ocre foncé. Par contre, lorsque l'on passe d'un brun clair à un olive foncé, le contraste est bien plus marqué...

[263] Les éléments conservés sont trop ténus pour que cela soit érigé en règle absolue. Cependant, il se pourrait bien que les mosaïstes aient voulu marquer ainsi la différence de milieu entre l'eau et l'air dans lesquels la scène se déroulait. Si cette différenciation entre les deux éléments se révélait exacte, le rapprochement de la mosaïque de Nyon avec celle de Die (*cf. supra*) pour la représentation de l'eau, serait encore plus frappante.

[264] Voir pour cela le relevé tesselle par tesselle, fig. 79 et encart CD.

[265] Les rares éléments où ce rapport n'est pas respecté font systématiquement partie de zones détruites en 1932 ou dans les années suivantes et remontés par le restaurateur de 1938-1939.

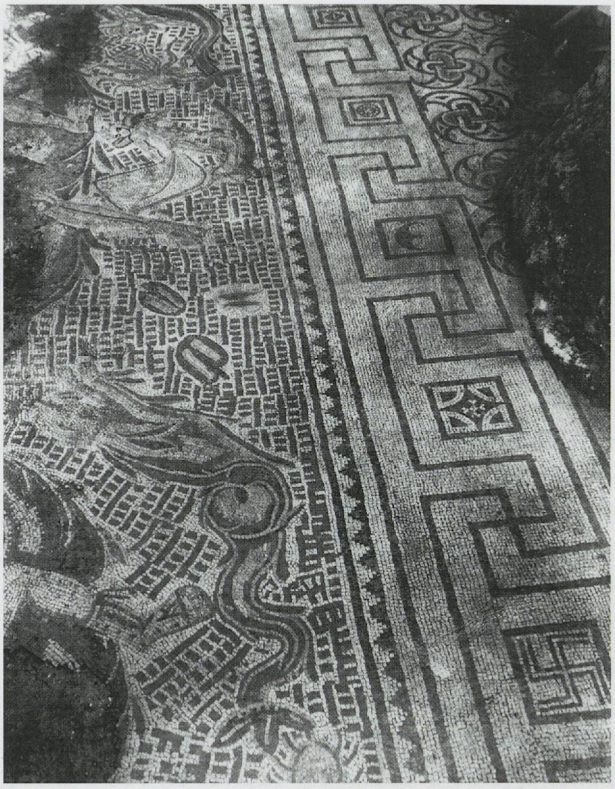

Fig. 81. *Détail du méandre de svastikas. Musée romain de Nyon. Photo: J. Lüscher.*

utilisées, bien que ces dernières soient très régulières dans cette partie du pavement. L'espace entre les dents de scie a été complété par des tesselles blanches, dont les rangs sont irréguliers tant par le nombre de tesselles que par l'absence de systématique dans la pose.

Le méandre proprement dit est constitué de deux éléments principaux. Le filet double qui se développe en continu montre bien que certains éléments passent au-dessus des autres: les lignes noires verticales s'interrompent au croisement des lignes horizontales dans certains cas, tandis que dans les autres le contraire se produit.

L'espace intermédiaire blanc, composé de bandes de sept tesselles, est posé très différemment selon les endroits. La densité peut varier considérablement: on trouve par exemple des zones où les tesselles sont traditionnellement carrées, tandis que dans d'autres, ce sont des tesselles oblongues qui ont été utilisées, doublant ainsi la densité de cubes par décimètre carré[266].

La manière dont les retours d'angles sont négociés est également propre à chacun des mosaïstes. Dans la majorité des cas, on observe que les ouvriers ont travaillé par zone entière, soit verticale, soit horizontale. La bande blanche est donc continue d'un filet double noir à l'autre et le retour à nonante degrés est négocié en posant une nouvelle zone de tesselles blanches de la bande déjà en place vers le filet noir opposé. Dans une zone seulement, située au niveau du carré orné de la roue, le mosaïste a pris soin de négocier l'angle en posant ses lignes de tesselles successivement dans l'ensemble de l'angle droit. De cette manière, la bande de sept tesselles semble se poursuivre en continu entre un élément horizontal et un élément vertical.

La bande inférieure de sept tesselles qui limite le méandre vers le bas est réalisée selon la même technique que dans la zone principale, contrairement à la bande de onze tesselles qui fait partie de la bordure extérieure du tapis principal. Elle s'interrompt toutefois dans la zone des roues de peltes où la technique de pose change.

Les deux zones décorées respectivement du motif en nid d'abeilles et des roues de peltes ont été réalisées de manière indépendante, sans tenir compte du reste du pavement. Elles n'ont pu être posées cependant qu'une fois le méandre installé. La zone en nid d'abeilles est caractérisée par une très grande irrégularité dans les surfaces, tant dans la restitution que dans l'original. Si les motifs de base devaient être les hexagones formant le nid d'abeilles, les autres motifs n'ont été réalisés que sous la forme des résultantes des motifs de base. De cette manière, et en partie à cause de la taille des tesselles utilisées, ces éléments géométriques, posés en lignes successives concentriques, rendent impossible toute régularité dans les motifs.

Ce problème de régularité se retrouve dans la composition orthogonale de roues de peltes. Si la symétrie évoquée plus haut a bien été respectée, l'ordre de réalisation des motifs semble avoir relevé de la plus haute fantaisie. Théoriquement, c'est le nœud de Salomon central qui aurait dû être réalisé en premier. Si cela avait été le cas, les différents filets multicolores qui le composent devraient tous avoir un rang unique de tesselles. Or, il faut bien constater que cette disposition idéale n'est jamais respectée, puisque l'on peut trouver des zones avec deux ou trois rangs de tesselles de la même couleur. Il faut

[266] Cela est particulièrement bien visible dans le retour du méandre à gauche du carré orné d'un svastika.

donc songer que ce sont les peltes qui ont été dessinées d'abord. Si ces peltes, devenus motifs de base de la zone, avaient été posées sur le même modèle, elles devraient toutes être de même taille. Mais ce n'est pas le cas, puisque qu'aucune n'a la même surface, ce qui entraîne également une différence dans la représentation du cœur de chacune d'elles. On observe en effet certains cœurs ornés d'une seule petite tesselle triangulaire, alors que dans d'autres, c'est une dizaine de cubes et de triangles qui ont été nécessaires à la confection de cet élément du décor. Le seul point commun entre chacune des peltes est le mode de pose, qui, de filet simple en filet simple, s'effectue également de manière concentrique. Les intervalles entre les roues de peltes sont tout aussi irréguliers, tordus même dans certains cas. Le seul élément qui semble réalisé avec une certaine constance est la fleurette se trouvant au centre des carrés curvilignes : le nombre de tesselles et leur orientation sont identiques de l'une à l'autre, les cailloux sont toujours sur la pointe, mais le sens général n'est pas régulier du tout.

Cette manière de faire, comme bâclée, est étonnante dans le contexte d'un pavement si important et devant la régularité du système de pose du méandre. Deux possibilités peuvent être envisagées quant à son origine. La première sous-entendrait que ces éléments, posés dans une certaine hâte, n'étaient pas forcément visibles dans l'Antiquité, recouverts par des constructions mobiles[267]. La seconde, difficilement prouvable dans l'état actuel de la recherche archéologique, pourrait envisager la pose de ces éléments dans un temps bien postérieur à celui du pavement lui-même, une sorte de reprise de l'ensemble suite à des transformations importantes du bâtiment. Cette hypothèse, pour aussi fascinante qu'elle soit, devrait être mise en évidence par des recherches plus pointues dans le domaine de l'élévation de l'architecture qui abritait une telle œuvre.

Mis à part le manque de régularité dans la pose des tesselles de certaines zones, nous constatons, d'une manière générale, une densité de tesselles au décimètre carré assez faible pour un pavement figuré, mais qui semble, par contre, identique entre les éléments de bordure et la frise du cortège marin[268].

La vie d'un pavement dans l'Antiquité n'allait pas sans quelques problèmes, comme le décollement d'une partie du *tessellatum*, destruction qui nécessitait une réfection simple ou le remplacement de toute une zone rendue fragile par un effritement partiel. Une importante trace de restauration antique est visible dans la zone située à droite des trois coquillages. Les tesselles formant les vagues sont nettement différentes de celles se trouvant ailleurs, la densité n'est également pas identique. Cette zone retravaillée s'agrandit jusque vers la jambe droite du personnage central du fragment dont le pied et une partie du mollet ont été repris, ainsi que le prouvent les tesselles dont les couleurs ne rappellent en rien les zones de chair des autres personnages. La présence de mortier antique entre les tesselles de cette région du pavement atteste que nous sommes ici en présence d'un travail ancien et non d'une nouvelle zone restaurée en 1938-1939.

VIII.1.7 Positionnement (fig. 2, 30 et 88)

La position du fragment sur les plans récents publiés à Nyon le situe au niveau de la cour se trouvant derrière l'ancien immeuble Boldrini, au n° 24 de la Grand-Rue. Le fragment découvert dans la rue Nicole au 19e s. a fait imaginer les hypothèses les plus variées quant à l'étendue originelle du pavement[269] : W. Deonna, pensant qu'il s'agissait du tour d'une salle thermale, cite une surface de près de 200 m² pour le pavement complet[270].

La comparaison des documents publiés dès 1933[271] et dans les années qui ont suivi immédiatement la découverte[272], nous a fait repenser à l'emplacement

[267] Nous nous trouvons dans l'*area publica* du *forum*, ne l'oublions pas. On pourrait songer à l'emplacement d'étals de marchands ambulants, par exemple.

[268] Cette caractéristique est tout à fait inhabituelle. Les zones de bordure présentent généralement des tesselles plus grandes et une densité plus faible.

[269] Le décor de ce fragment (inv. 693) correspond parfaitement au motif de bordure de la mosaïque dite « d'Artémis ». Il a cependant été découvert dans la rue Nicole, « à 28 mètres » du fragment de la cour Boldrini, voir Pelichet 1940, p. 206. Soit ce petit fragment a été déplacé lors de la phase de démolition du pavement, soit il pourrait attester la présence d'un décor du même type dans le portique sud de l'*area publica* !

[270] Voir Deonna 1935, avec d'autres hypothèses sur la longueur et la largeur de la mosaïque.

[271] Blondel 1933.

[272] Clouzot 1935.

original de la mosaïque. Sur ces plans d'origine, le pavement est situé au niveau de la tour de la propriété Dumartheray, alors qu'aujourd'hui, le fragment est positionné environ cinq mètres plus à l'est. Il est précisé que les éléments détruits à la gauche du personnage à l'arc ont été abîmés lors de la construction d'un escalier qui conduisait à la cave de la maison Boldrini. Or, si l'excavation avait affecté cet endroit, d'après le positionnement actuel de la mosaïque, c'est la partie à la droite du personnage qui aurait dû être détruite, et non la gauche.

La source de l'erreur du positionnement actuel résulte du fait qu'aucun document n'a été levé directement sur la fouille, ou du moins conservé, de même qu'aucun rapport n'a été fait en 1932, les publications de 1933 ayant fait office et de rapport et de plans officiels. E. Pelichet, en voulant compléter ce dossier au moment de la restauration de 1938-1939 a réalisé un dessin qui situait la découverte d'après le parcellaire de cette époque. Le seul problème auquel il ne semble pas avoir pensé est que le parcellaire de 1938 tenait compte des travaux effectués en 1932 et que le mur arrière de la propriété Boldrini ne correspondait plus au mur d'origine, l'annexe créée pour la citerne étant incorporée dans le nouveau parcellaire. Comme tous les plans postérieurs se sont basés sur cette esquisse de Pelichet pour positionner notre mosaïque, l'erreur se trouve systématiquement reportée depuis sur tous les plans de Nyon. Il suffisait de retourner aux publications de 1933 et de 1935 pour s'apercevoir de cela[273]. Nous pouvons ainsi affirmer ici que la mosaïque se trouvait au moment de sa découverte exactement à l'emplacement de la citerne de l'immeuble Boldrini et non dans l'actuelle cour de la propriété.

VIII.1.8 Restitution

La restitution d'un tel pavement est particulièrement compliquée. S'il semble assuré que le personnage aux bras écartés devait se situer au centre de la composition, il ne serait pas possible de reconstituer le pavement en ne se basant que sur la scène figurée. C'est le décor géométrique, et plus particulièrement le double méandre de svastikas, qui devrait permettre une telle tentative.

D'emblée deux éléments sont à fixer. Le premier, mis en évidence dans le chapitre sur la pose du pavement, a montré que le méandre se constituait d'un filet double noir et de bandes de sept tesselles blanches. Toutes les parties originales ont une largeur identique, du centre d'un filet noir à son opposé, soit environ 12,4 cm. Les carrés ornés de dessins géométriques mesurent, quant à eux, 24,8 cm au milieu du filet de leur bordure extérieure, soit l'équivalent d'une double largeur de la bande de tesselles blanches et du filet simple la bordant. L'unité de base de ce méandre pourrait donc être un carré de 12,4 cm de côté, servant de schéma régulateur au tout, sur quatre éléments superposés en hauteur. Cette distance est très proche des 12,31 cm qui forment les cinq douzièmes d'un pied romain traditionnel[274]. Cette observation ne permet pas toutefois de proposer une longueur minimum au pavement.

Le deuxième élément intervient alors. Dès le moment de la découverte, tous ont remarqué que le méandre changeait de direction au niveau du carré orné d'un svastika, vers l'extrémité gauche du fragment.

Si ce changement intervient une fois, il devait se reproduire en un autre endroit. Nous croyons pouvoir affirmer que cela devait être le cas au niveau de l'axe du pavement et ce pour la raison suivante. Si l'on admet que le début du schéma ayant servi de base au dessin du méandre se trouve dans l'axe du changement de direction, c'est-à-dire au milieu du carré à svastika, et que sous le personnage principal, un nouveau carré est positionné autour duquel le méandre change à nouveau de direction, on trouve quarante-huit petits carrés de 12,4 cm, soit une distance de 5,95 m, qui correspond à pratiquement vingt pieds[275].

Il nous semble donc probable que le schéma régulateur ayant servi de base au dessin du méandre de svastikas soit un rectangle de quarante-huit car-

[273] Le plan de Pelichet de 1938 se trouve dans les photocopies des archives rassemblées par la société Archeodunum S.A.. Après vérification avec les parcellaires du XIXe s., F. Rossi nous a assuré que la tour Dumartheray était proéminente sur le mur arrière de la propriété Boldrini, et que les plans de 1933 et 1935 semblaient justes.

[274] Voir De Villefosse 1907.

[275] Avec 12,4 cm, on obtient 5,952 m, alors qu'avec les 12,31 cm du pied traditionnel, on devrait avoir une distance de 5,901 m.

rés sur quatre petits carrés de 12,4 cm de côté, soit de 5,95 m sur 0,496 m. De vingt pieds en vingt pieds, le méandre changeait de direction, ce qui porte la longueur du pavement à au moins 11,90 m si l'on respecte l'axe de symétrie. Le fait que les pieds d'un personnage soient conservés à l'extrême gauche du pavement permet d'avoir l'assurance que ce pavement était bien plus long[276]. Il devait dans tous les cas se prolonger sur plusieurs mètres de part et d'autre des 11,90 m, et peut-être même multiplier cette distance, permettant alors de restituer un pavement de plusieurs dizaines de mètres de long.

La largeur du pavement, probablement identique à celle du portique, devait avoisiner les 5 m. Sachant que le fragment conservé présente une largeur maximale de 3,60 m, dont un peu moins de la moitié est occupée par la bordure, nous pouvons imaginer que la frise figurée mesurait environ 3,50 m de haut. En 1940, des fouilles entreprises dans la cour Kaeppeli ont mis au jour les restes d'un sol en *opus sectile*. Ce pavement, situé au sud du fragment de mosaïque, servait vraisemblablement de bordure au décor du portique du côté de la place publique. D'après Pelichet, il s'agissait de « petits carreaux en marbres multicolores, de formes diverses, généralement des carrés et des triangles ». Aucune séparation ne marquait la zone de la mosaïque de celle de l'*opus sectile*[277].

VIII.1.9 Analyse stylistique des éléments géométriques

Nid d'abeilles avec triangle équilatéral dans les hexagones

Le nid d'abeilles d'hexagones est relativement fréquent en Gaule et en Germanie[278]. Le motif d'hexagones au trait, noirs sur fond blanc, est un motif italique très ancien[279]. Il est généralement utilisé comme motif de surface ou comme remplissage de panneaux carrés ou de médaillons circulaires. La présence d'un nid d'abeilles d'hexagones en bordure ou en rallonge d'un pavement, comme c'est le cas à Nyon, est moins fréquente.

Mise à part la mosaïque « d'Artémis », cinq pavements suisses présentent un motif de nid d'abeilles d'hexagones. L'exemple stylistiquement le plus proche de celui de Nyon, a été découvert récemment à Avenches[280]. Il présente un nid d'abeilles très simple, dessiné en filet simple noir sur fond blanc et occupait probablement la bordure ou une zone secondaire d'une mosaïque décorant une pièce à exèdre. Ce pavement est daté archéologiquement de la fin du 1er s. ap. J.-C. Deux autres pavements, provenant d'Avenches et de Vallon[281] et dont le nid d'abeilles est utilisé en décor de surface ou en remplissage d'un médaillon principal, se caractérisent aussi par des hexagones au trait, mais ces derniers servent de cadre à un décor de fleurons polychromes ou à des scènes figurées. Ils datent de la première moitié du 2e s. (Avenches) et des années 160-170 ap. J.-C. (Vallon). Les deux derniers exemples[282], construits probablement entre la fin du 2e ou le début du 3e s., présentent un nid d'abeilles rendu, cette fois-ci, en tresse à deux brins polychrome.

D'après ces quelques parallèles, nous pourrions en déduire que les compositions d'hexagones au trait, découvertes au nord des Alpes, semblent plus anciennes que celles dessinées par une tresse polychrome. Cependant, les exemples de nid d'abeilles au trait découverts en Lyonnaise et en Narbonnaise[283] montrent que ce motif est difficile à dater et qu'il a probablement été utilisé pendant une période assez longue. Le découpage des hexagones par l'adjonction d'un triangle équilatéral inscrit (fig. 82), tel qu'il apparaît sur la mosaïque « d'Artémis », ne simplifie pas

[276] Ce que confirment également les vestiges de la mosaïque observés au sud et à l'est du fragment principal, *cf.* chiffre 2 de la fig. 70.

[277] Concernant la découverte de ce sol, voir Pelichet 1940, p. 207.

[278] Lancha 1977, p. 69.

[279] Pour ce motif, *cf. Recueil* II, 4, n° 710, p. 102.

[280] Avenches, En Pré-Vert (Vuichard Pigueron 2003, p. 169; Delbarre-Bärtschi 2007, n° 5.69 I, p. 109).

[281] Avenches, mosaïque du *triclinium* d'été (Rebetez 1997, n° 8, pp. 46-47; Delbarre-Bärtschi 2007, n° 5.3 III, pp. 59-60); Vallon, mosaïque dite de Bacchus et Ariane (Fuchs 2000, pp. 29-30; Delbarre-Bärtschi 2007, n° 172 II, pp. 206-209).

[282] Colombier (Gonzenbach 1961, n° 32 II, pp. 94-95; Delbarre-Bärtschi 2007, n° 32 II, p. 128: nouveau fragment et analyse stylistique), Avenches, mosaïque à rosettes de verre (Gonzenbach 1961, n° 5.19, p. 67; Delbarre-Bärtschi 2007, n° 5.19 I, pp. 68-69).

[283] Mont-Saint-Jean (motif de surface, non daté): *Recueil* II, 4, n° 710, pp. 101-102; Carpentras (motif de rallonge, 1ère moitié du 3e s.): *Recueil* III, 1, n° 89, pp. 85-87.

Fig. 82. *Détail du motif de nid d'abeilles. Musée romain de Nyon. Photo: R. Gindroz / Archeotech SA.*

l'interprétation et la datation, puisqu'il ne semble être connu sur aucun autre pavement.

Roues de peltes autour d'un nœud de Salomon

La composition orthogonale de roues de peltes autour d'un nœud de Salomon est très rare dans la Vallée du Rhône[284] et la mosaïque de Nyon est le seul exemple de ce type de décor sur le territoire suisse. Par contre le motif est particulièrement fréquent dans la région trévire où une quinzaine de pavements sont répertoriés[285]. Le motif semble formé en Italie dès l'époque d'Hadrien (vers 130 ap. J.-C.). Il se développe ensuite en décor de surface ou de bordure, principalement dans la région du Rhin, puis se retrouve fréquemment en Grande-Bretagne, par exemple, mais à une époque plus tardive.

La grande particularité de la mosaïque de Nyon est de présenter des peltes ajourées, timbrées d'un petit motif triangulaire noir. Dès son apparition, ainsi que dans les exemples connus des vallées du Rhône et du Rhin, les peltes sont systématiquement noires, puis deviendront polychromes, surtout en Grande-Bretagne. La représentation de peltes ajourées à Nyon semble être dans une certaine mesure, comme celui du nid d'abeilles avec triangle équilatéral, un *unicum* au nord des Alpes.

[284] Concernant ce motif, *cf. Recueil* III, 3, n° 570, p. 101 et *Recueil* II, 1, n° 145, p. 112.

[285] Parlasca 1959, pp. 132-134.

Méandre de svastikas à retour simple et carrés

Le méandre de svastikas à retour simple et carrés est caractéristique des pavements précoces italiens. Il est connu aussi bien sous la forme d'un dessin en *tessellatum* sur fond d'*opus signinum*, que, comme à Nyon, sous celle d'un méandre au trait noir sur fond blanc. De nombreux exemples proviennent de Pompéi (fig. 83), mais aussi de Rome et du nord de la péninsule[286]. Si ces pavements datent le plus souvent du 1er s. av. J.-C. ou du début du 1er s. ap. J.-C., l'exemple d'Altino est placé au début du 2e s., par le fait que le méandre est associé, comme à Nyon, à une ligne de dents de scie dentelées[287].

[286] Pompéi: Blake 1930, pl. 4, 15-17, 19-21. Rome: *MosAntIt Roma Palatium*, n° 13, pp. 27-28. Nord de l'Italie: Donderer 1986, Altino n° 6, Aquileia n° 1, 17, 49, Barcola n° 14, 27, Cremona n° 9.

[287] Donderer 1986, Altino n° 6, p. 14, pl. 2. Le motif de dents de scie dentelées, très fréquent en Suisse, semble être utilisé à partir du milieu du 2e s. sur les mosaïques du Plateau suisse (Gonzenbach 1961, pp. 282-283).

Fig. 83. *Mosaïque de la* Casa della Parete nera *à Pompéi (Reg. VII, ins. 4, 59* Tablinum*), d'après G. Pugliese Carratelli (dir.), Pompei. Pitture e mosaici, vol. VII, Rome, 1997, p. 111, fig. 27.*

Fig. 84. *Illustration d'un sarcophage du Vatican avec Caelus au centre de la frise, d'après de Tran Tam Tinh 1994, p. 92, n° 7.*

En Gaule, le motif, beaucoup moins fréquent, est généralement utilisé à une époque plus tardive où il est alors considéré comme un archaïsme[288].

À Luc-en-Diois[289], le méandre formant la bordure est dessinée en blanc sur fond noir, mais il comporte, comme sur la mosaïque nyonnaise, un décor noir et blanc varié dans chaque carré. Ce pavement, directement influencé par les pavements italiques, daterait de 40 ou 30 av. J.-C. Par contre, les mosaïques de Lyon, de Vienne et de Paisy-Cosdon[290], présentant chacune un méandre noir sur fond blanc, semblent dater du début du 3e s. Les carrés de Lyon et de Vienne sont décorés d'un point noir, alors que ceux de Paisy-Cosdon sont timbrés de motifs divers.

La présence de décors variés à l'intérieur des carrés est attestée en Gaule, comme nous venons de le voir, mais cette caractéristique existe déjà sur de nombreux pavements italiens[291]. Le changement de direction du méandre, visible sur la mosaïque de Nyon, est, quant à lui, beaucoup plus rare[292].

VIII.1.10 Identification des personnages et parallèles

Scène figurée sous forme d'une frise

Cette scène est un immense tableau, sous forme d'une frise. En cela elle est totalement atypique des pavements découverts dans notre région et au nord des Alpes où, d'habitude, les mosaïques affectent plutôt la forme de tapis géométriques dont quelques panneaux sont agrémentés de scènes figurées de petites dimensions.

Caelus ou Océan ?

L'identification du personnage situé dans l'axe du pavement et tenant un voile, ne semble pas poser de problème majeur. Il existe en effet plusieurs représentations d'un dieu barbu, tenant de ses bras écartés une conque formée par un grand voile, dieu identifié comme étant Caelus ou Ouranos[293]. Nous pourrions cependant hésiter avec une représentation du dieu Océan[294], mais l'absence d'éléments marins sortant de la chevelure du personnage (pinces et pattes de crustacés, etc.), nous inciterait à écarter cette hypothèse[295].

On aperçoit Caelus sur la statue d'Auguste dite de Primaporta[296], où, sur la cuirasse représentant la restitution des aigles de Crassus, cette divinité est encadrée par le Soleil sur son char et les représentations ailées de l'Aurore et de la Rosée. Sur un sarcophage des Musées du Vatican daté du 2e siècle ap. J.-C.[297] (fig. 84), le Ciel précède le quadrige du Soleil. Cette

[288] Concernant le motif de méandre de svastikas et carrés, *cf. Recueil* III, 2, n° 394, pp. 259-260 et *Recueil* III, 3, n° 606, pp. 117-123.

[289] *Recueil* III, 3, n° 606, pp. 117-123.

[290] *Recueil* II, 1, n° 153, p. 115 (Lyon); *Recueil* II, 3, n° 509, pp. 143-148 (Paisy-Cosdon); *Recueil* III, 2, n° 394, pp. 259-260 (Vienne).

[291] Pompéi: Blake 1930, pl. 4, 16, 19-21. Rome: *MosAntIt Roma Palatium*, n° 13, pp. 27-28.

[292] Blake 1930, pl. 3, n° 4?

[293] T. Tam Tinh recense vingt-quatre représentations de cette divinité dont onze sont identiques à la représentation nyonnaise, qu'il n'intègre pas par ailleurs (Tam Tinh 1994).

[294] Les représentations d'Océan sont bien connues en Suisse: Gonzenbach 1961/Delbarre-Bärtschi 2007, n° 5.5 I (Avenches), n° 80 I (Münsingen), n° 95 III (Orbe), etc.

[295] Une mosaïque de Ouzouër-sur-Trésée (*Recueil* II, 3, n° 468, pp. 99-102) illustre cependant un personnage marin, un voile derrière la tête et tenant une rame, interprété comme le dieu Océan. Aucune pince ou patte de crustacés ne sort de sa chevelure. De même, d'autres représentations, en sculpture notamment, montrent le dieu Océan barbu, mais sans aucun élément marin dans la chevelure (Cahn 1997).

[296] Tam Tinh 1994, n° 4.

[297] Tam Tinh 1994, n° 7.

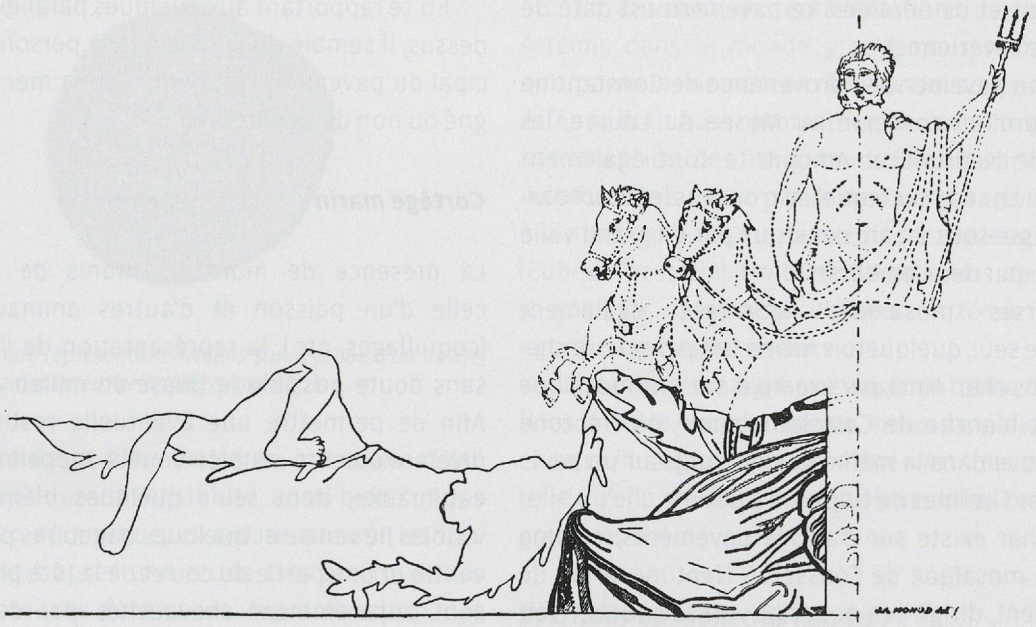

Fig. 85. *Essai de restitution de la figure centrale de la mosaïque, d'après Clouzot 1935, fig. 3.*

représentation perdure jusque sur certains sarcophages chrétiens, comme ceux provenant de la crypte de la basilique Saint-Pierre au Vatican et datés du troisième quart du 4e siècle (sarcophage anonyme[298] et sarcophage de Junius Bassus[299]) : on remarque sur les deux monuments le Christ trônant, surmontant la représentation du dieu protégé par son voile.

Malgré le contexte marin de notre scène, nous pourrions donc interpréter la divinité centrale comme étant celle du Ciel.

Neptune ou Sol ?

Les cortèges représentés sur les mosaïques romaines antiques peuvent être de natures bien différentes. De nombreuses divinités sont figurées sur un char tiré par divers animaux : on peut songer, entre autres, à Apollon, à Bacchus lors de son triomphe indien, à Jupiter, etc.[300] Le contexte général du pavement, et particulièrement le quadrige sortant de l'onde, nous incite à diriger nos recherches soit vers Neptune et sa suite, soit vers Sol[301]. Cependant, le fait que le char soit tiré par des chevaux marins et non terrestres, semble exclure l'hypothèse du dieu du soleil[302]. E. Clouzot, déjà, proposait dans l'une de ses restitutions, de faire figurer le dieu de la mer dans la caisse du char (fig. 85)[303].

Sur une mosaïque provenant du *triclinium* de la Maison du grand-duc de Toscane[304], Neptune et son épouse Amphitrite, assis dans un char dont les roues apparaissent, défilent lors de leur cortège nuptial. Ce pavement, avec tritons, amours, etc. est daté des années 40 ap. J.-C.

En Tunisie, provenant de la maison dite de Caton à Utique, la même scène, mais réalisée de manière frontale, montre Neptune et Amphitrite debout sur un char dont la caisse est également représentée de face, les quatre chevaux du quadrige disposés deux par deux de chaque côté du véhicule[305]. Le groupe est figuré au milieu d'un très grand pavement dominé par une tête de l'Océan, avec toute une théorie

[298] Tam Tinh 1994, n° 11.

[299] Tam Tinh 1994, n° 12.

[300] Pour une étude exhaustive des différentes possibilités de cortèges, voir Morand 1994.

[301] Pour les représentations de Sol, *cf.* Letta 1988.

[302] En effet, même si le char du dieu est représenté sortant de l'onde, il est toujours tiré par des chevaux, qui devront poursuivre leur course dans le ciel, et non par des chevaux marins. *Cf.* Letta 1988.

[303] Clouzot 1935.

[304] Pompéi, Reg. IX, Ins. 2, 27. *Op. cit.* in Simon/Bauchenss 1994, n° 97 et Kaempf-Dimitriadou 1981, n° 69.

[305] Simon/Bauchenss 1994, n° 98.

de tritons et de néréides. Le pavement est daté de l'époque sévérienne[306].

Sur un pavement en provenance de Constantine et aujourd'hui conservé au Musée du Louvre, les noces de Neptune et Amphitrite sont également figurées. Le char sur lequel se trouvent les deux divinités passe sous un arc constitué par un grand voile soutenu par deux amours[307].

Diverses mosaïques montrent également Neptune seul, quelquefois même tiré par quatre chevaux sans char. Ainsi, par exemple, sur une mosaïque noire et blanche de Castelporziano[308], où Neptune se retrouve dans la même position que sur un pavement des Thermes de Neptune à Ostie[309].

Le char existe sur d'autres pavements, comme sur une mosaïque de Sousse où Neptune, armé de son trident, dirige son quadrige vers la gauche[310], ou sur un autre pavement de Timgad où le dieu et son char partent dans la même direction[311].

Quelques représentations montrent Neptune tiré par un bige et ne rentrent donc pas dans nos parallèles[312].

L'une des images se rapprochant le plus de Nyon provient de la villa de La Chebba (Tunisie): Neptune, de face est debout sur son char, tiré par quatre chevaux marins, dont deux sont tenus par un triton portant une massue ou un thyrse et d'une néréide portant un *pedum*. Le char émerge des flots, dans un grand disque entouré de perles et de pirouettes[313].

En se rapportant aux quelques parallèles cités ci-dessus, il semble donc bien que le personnage principal du pavement soit le dieu de la mer, accompagné ou non de sa parèdre.

Cortège marin

La présence de monstres munis de nageoires, celle d'un poisson et d'autres animaux marins (coquillages, etc.), la représentation de l'eau, place sans doute possible le thiase en milieu aquatique. Afin de permettre une éventuelle restitution, les divers éléments visibles sont à rappeler ici: deux «animaux», dont seuls quelques éléments sont visibles (le ventre et quelques nageoires pour l'un, le ventre et une partie du cou et de la tête pour l'autre) sont apparemment chevauchés par des personnages purement humains. Les principaux acteurs d'un thiase marin étant le plus souvent les Tritons et les Néréides, il nous faut déterminer, dans la mesure du possible, s'il s'agit bel et bien de ce type de personnages ou si nous nous trouvons en présence d'un cortège d'autres divinités.

A. Artémis ou Néréide ?

Dès la découverte du pavement, le personnage, jambes nues, tenant vraisemblablement un arc et portant des *caligae* a été interprété comme la déesse de la chasse, Diane (Artémis), généralement reconnaissable à ce type d'attributs. Cependant, cette interprétation a été assez rapidement mise en doute, prétextant le fait que Diane ne peut être intégrée à un contexte marin. Se pose alors la question de savoir qui peut être ce personnage, chaussé, muni d'un arc et chevauchant un animal marin. Il s'avère donc nécessaire d'envisager toutes les possibilités.

D'après le modelé lisse et fin de la cuisse et des mollets, se distinguant nettement de la représentation plus musclée et plus marquée des jambes du personnage chevauchant l'animal de droite, nous considérons comme vraisemblable que le personnage à l'arc soit une femme, par opposition à l'autre cavalier, qui serait un homme.

[306] Il s'agit de l'un des fleurons de la collection de mosaïques du Musée du Bardo à Tunis (inv. n° 2980), représenté dans maints ouvrages, notamment *in* Dunbabin 1978, n° 153, p. 276.

[307] Paris, Musée du Louvre, inv. n° MA 1880, reproduit *in* Dunbabin 1978, n° 158 (= Kaempf-Dimitriadou 1981, n° 73).

[308] Simon/Bauchenss 1994, n° 103, pavement daté du deuxième quart du 2e s.

[309] Becatti 1961, pl. 124 (= Simon/Bauchenss 1994, n° 104), daté du 2e s également.

[310] Aujourd'hui au Bardo également (sans n° inv.), datée de la seconde moitié du 2e s. (Dunbabin 1978, n° 13, p. 270 = Simon/Bauchenss 1994, n° 105).

[311] Il s'agit ici d'un panneau d'un grand pavement que nous avons vu au musée local. La représentation latérale n'est pas proche de celle de Nyon, mais l'idée est là tout de même (hippocampes). Le pavement est daté de la seconde moitié du 3e s. (Dunbabin 1978, n° 4, p. 275 = Simon/Bauchenss 1994, n° 106).

[312] Voir Simon/Bauchenss 1994, nos 107-111.

[313] Tunis, Musée du Bardo, inv. n° A 292. Reproduit *in* Dunbabin 1978, n° 110, p. 254 (= Simon/Bauchenss 1994, n° 112).

Fig. 86. *Monnaie représentant Artémis sur la proue d'un navire, un arc à la main d'après Kahil 1984, p. 504, n°726.*

Les Néréides[314], filles de Nérée, ont souvent été représentées durant l'Antiquité, aussi bien sur des supports en céramique, en pierre que sur les mosaïques. Mais après une étude très attentive des très nombreuses formes de représentation des Néréides, nous arrivons à la conclusion qu'il ne peut s'agir d'un personnage de ce type. En effet, si les Néréides chevauchent fréquemment un animal marin ou un Triton, elles sont généralement nues. Si elles portent un élément de costume, il s'agit le plus souvent d'un drapé qui recouvre une bonne partie de leurs jambes et d'un voile qui se développe derrière leurs épaules ou au-dessus de leur tête. Elles sont rarement chaussées et, quand elles le sont, elles portent une robe ou un drapé longs. Elles peuvent tenir dans leurs mains toutes sortes d'objets, certains en rapport avec le monde marin, des instruments de musique ou les rênes de l'animal qu'elles chevauchent. Mais elles ne sont jamais représentées un arc à la main. Les seules armes qu'elles tiennent parfois, sont celles d'Achille, la lance et le bouclier. Force est de constater que ces éléments ne correspondent pas à ceux de la mosaïque de Nyon.

Par contre, si Diane (Artémis)[315] est très rarement représentée en milieu aquatique, elle peut chevaucher une grande variété d'animaux (cheval, biche, taureau, cygne, etc.) et semble surtout être la seule femme, très fréquemment vêtue d'un chiton court et généralement chaussée de *caligae*, à porter un arc. En étudiant les représentations de la déesse Artémis dans le monde grec[316], nous remarquons que, parmi les nombreux rôles qui lui sont attribués, Artémis était aussi protectrice de certains ports et, par extension, des navigateurs. Elle est par exemple représentée sur une proue de navire, parfois un arc à la main[317] (fig. 86), sur plusieurs monnaies grecques (Eubée, Thessalie). Un texte d'Apollonios de Rhodes (I, 569-572) mentionne d'ailleurs Artémis comme «gardienne des vaisseaux».

De ce fait, et malgré une absence totale de parallèles dans le monde romain, nous ne pouvons exclure qu'il s'agisse à Nyon d'une «Artémis marine», telle qu'elle a existé dans plusieurs villes maritimes grecques[318].

B. Tritons ou monstres marins ?

Les éléments conservés de la mosaïque de Nyon ne sont pas assez importants pour reconstituer les animaux dont seules les parties inférieures nous sont parvenues. Nous pouvons seulement constater qu'il devait s'agir de monstres marins et non de Tritons. En effet, la caractéristique principale du Triton est son aspect mi-homme mi-poisson, ainsi que ses pattes de cheval[319]. Dans ce cas, les muscles du corps humain sont toujours bien présentés. Sur la mosaïque de Nyon, la seule figure marine dont on devine l'avant du corps et une partie de la mâchoire (animal de gauche), semble posséder le poitrail et la tête d'un animal, et non le torse musclé d'un homme. Il est par contre difficile de savoir de quel animal il s'agit. En effet, le répertoire étant très vaste, les mosaïstes ont vraisemblablement pris garde de ne pas représenter deux fois le même genre d'animal[320].

[314] Quelque 485 représentations des Néréides, de la période grecque à la période romaine, ont été rassemblées dans l'article de Mmes Noëlle Icard-Gianolio et Anne-Violaine Szabados (Icard-Gianolio/Szabados 1994).

[315] Pour les représentations de Diane, *cf.* Simon/Bauchhenss 1984.

[316] Concernant Artémis, *cf.* Kahil 1984.

[317] Concernant Artémis protectrice de la navigation: *cf.* Darembert/Saglio 1892, p. 149 et Kahil 1984, p. 677. Monnaie représentant Artémis sur la proue d'un navire, un arc à la main: Kahil 1984, n° 726, p. 677, pl. 504.

[318] W. Deonna émet déjà cette hypothèse en donnant quelques éléments bibliographiques, Deonna 1935, p. 222.

[319] Pour les représentations du Triton, *cf.* Icard-Gianolio 1997.

[320] Rappelons, pour mémoire, que l'on pourrait trouver un lion, un tigre, une panthère, un dragon, un cheval, un taureau, un dragon, un bélier, un bouc, etc.

C. Divinité masculine

Reste à se demander qui peut bien chevaucher le monstre marin de droite. Seules sont conservées les deux jambes nues et musclées du personnage, qui, comme nous l'avons vu plus haut, appartiennent vraisemblablement à un homme, par comparaison à celles, plus fines, de la déesse à l'arc.

Il est très difficile de proposer une interprétation et d'éventuels parallèles pour ce personnage, puisqu'aucun attribut ou élément de vêtement ne le caractérisent. Par contre, nous pouvons nous demander qui pourrait prendre place à côté de Neptune, dans un cortège de divinités en relation probable avec l'eau et la navigation. Un élément secondaire du pavement prend alors, peut-être, toute son importance : le petit amour situé sous la figure en question navigue sur une amphore, tenant de ses deux mains la voile de l'embarcation[321]. Notre divinité masculine n'est-elle pas un des Vents[322], élément indispensable aux navigateurs de l'époque ?

Sur la base de ces quelques réflexions iconographiques, il convient donc de dire que la mosaïque de Nyon représentait certainement le triomphe de Neptune, peut-être avec sa parèdre Amphitrite, au milieu d'un thiase marin fort développé, accompagné probablement de plusieurs divinités en rapport avec l'eau et la navigation. Seule la découverte d'éventuels autres éléments du pavement permettrait d'affiner cette interprétation.

VIII.1.11 Intégration à l'architecture

Depuis la découverte de la basilique en 1974 et les publications du nouveau plan archéologique du centre monumental de Nyon[323], il est certain que notre pavement se trouvait posé dans le portique nord de l'*area publica* du *forum* de la ville[324].

La découverte dans l'ancienne cave de la maison Boldrini d'éléments architecturaux de taille imposante, comme un fragment de chapiteau et surtout le bloc présentant un tronc d'arbre sur une base, a incité à penser que ces éléments devaient être en relation avec le pavement[325]. Les deux encoignures du pavement permettaient également des hypothèses dans ce sens. Le pilier représentant un tronc d'arbre (fig. 87), mesurant à sa base 60 x 80 cm, pourrait tout-à-fait provenir du décrochement situé à l'est du fragment de la mosaïque. En revanche, l'idée de L. Blondel et E. Pelichet pensant que les deux redents sont de mêmes dimensions et qu'un rythme peut ainsi être trouvé pour une restitution de pilastres le long du pavement ne semble pas tenir. Si l'espace non revêtu de tesselles situé entre le nid d'abeilles et la zone revêtue des roues de peltes peut être circonscrit à cette seule surface, puisque le retour d'angle du filet noir le bordant était attesté sur la fouille en

[321] L'idée d'un rapport entre les grands personnages du pavement et les tableautins situés en dessous nous a été donnée par M. Fuchs. Cette relation directe entre les différentes figures de la scène devra être étudiée ultérieurement pour les autres personnages représentés. Nous profitons de cette note pour remercier M. Fuchs, Ph. Bridel et M. Aubert des remarques très intéressantes dont ils nous ont fait part pendant la rédaction du présent article.

[322] Pour la représentation des Vents, *cf.* Simon 1997.

[323] Weidmann 1978 et Bridel 1982.

[324] Et non dans un établissement thermal recouvrant l'ensemble du pâté de maisons jusqu'à la rue Nicole, comme le pensaient L. Blondel (Blondel 1933) et W. Deonna (Deonna 1935).

[325] Voir, notamment, Deonna 1935.

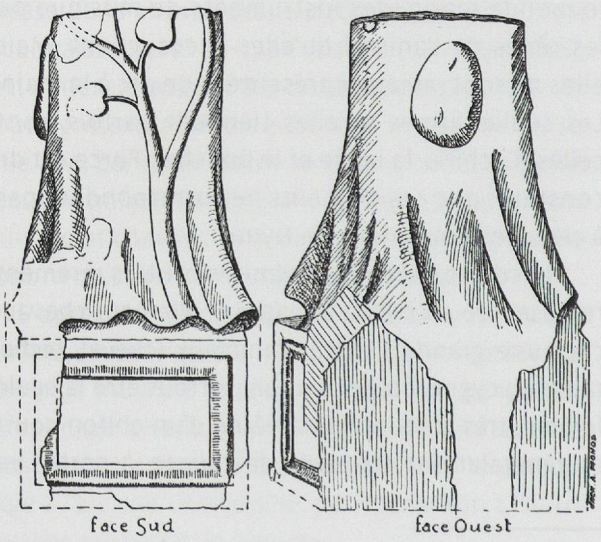

Fig. 87. *Base de pilier sculpté en forme de tronc d'arbre, d'après Deonna 1935, fig. 15.*

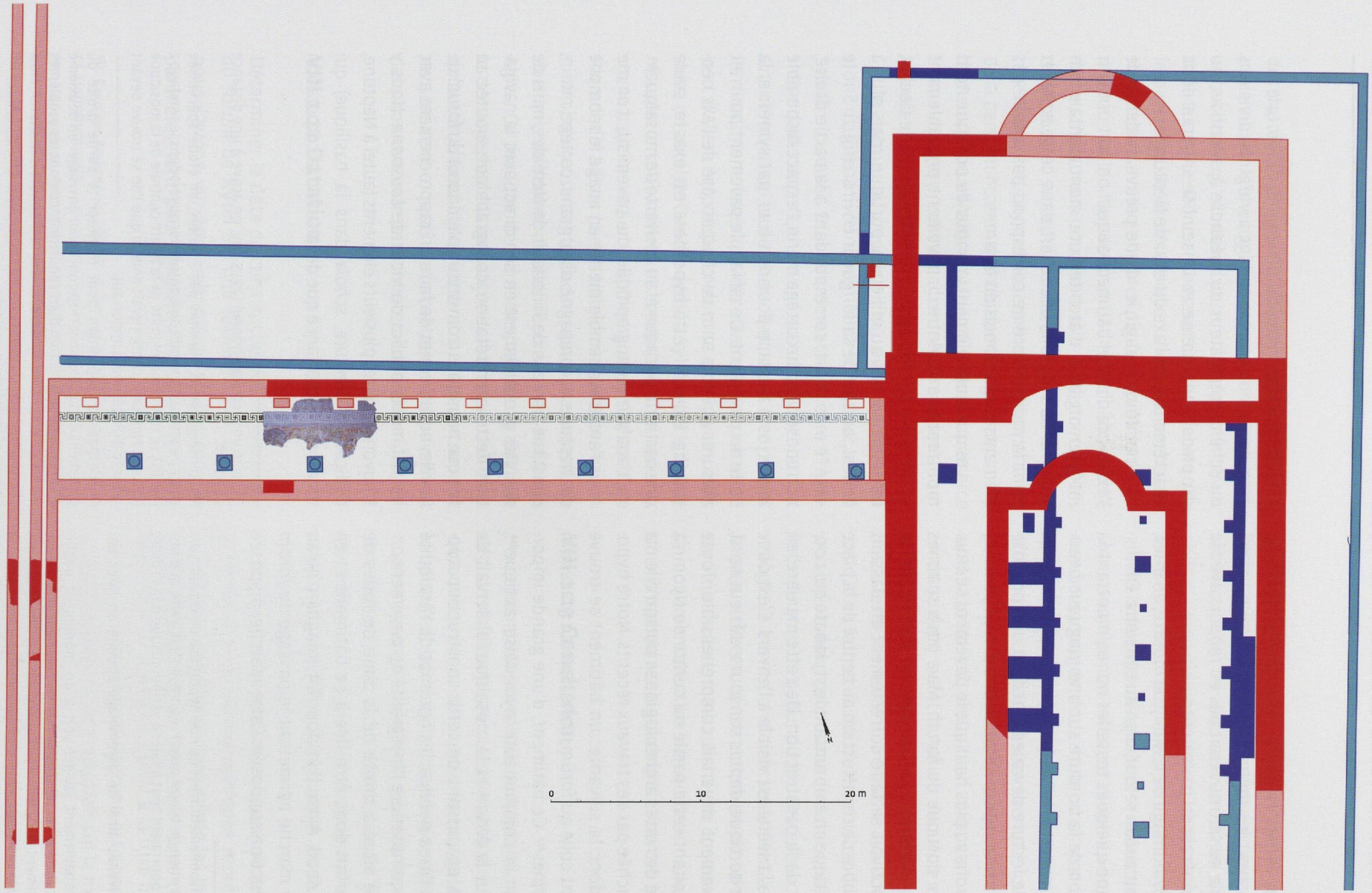

Fig. 88. *Restitution de la situation de la mosaïque dite d'Artémis dans le portique de la seconde basilique.*

1932, il n'en va pas de même pour l'autre lacune. Si elle devait avoir les mêmes dimensions que la précédente, elle ne se trouverait pas en rapport avec la symétrie générale du pavement.

Le photomontage de L. Molly ne montre, en effet, à cet endroit aucun retour, bien au contraire. On distingue même quelques tesselles noires montrant la continuation de la bordure sur une longueur beaucoup plus importante. La position du pavement et son sens de lecture devraient faciliter une proposition de restitution pour cette lacune[326].

Nous avons vu plus haut que le pavement se trouvait dans le portique du *forum*. Mais nous sommes frappé de constater que le sens de lecture de la scène ne pouvait se faire correctement en passant de la zone libre de construction au centre de la place dans le portique en empruntant le stylobate qui courait autour de la construction. De cette manière, en effet, toute la scène est visible à l'envers. C'est donc du fond du portique, depuis son mur extérieur nord, que le pavement devenait compréhensible. Toute la zone jouxtant cette partie du centre de Nyon n'a jamais livré de restes archéologiques puisqu'elle n'a pas été touchée par des travaux récents. Notre hypothèse est donc la suivante: un bâtiment se trouve directement collé au *forum*, dans l'axe du *macellum* et des thermes[327]. Ce bâtiment, d'une grande importance pour la communauté nyonnaise antique[328], s'ouvrait sur le *forum* et la mosaïque lui servait de seuil. Ainsi, en passant de cette construction supposée vers l'*area publica*, les hommes de l'Antiquité pouvaient comprendre l'intégralité du pavement.

L'espace situé à droite de la zone de roues de peltes pourrait donc être liée à ce bâtiment et en devenir le seuil. Ainsi, l'on pourrait imaginer qu'au moins une marche permettait le passage du *forum* à la construction supposée. Cette marche, disposée exactement dans l'axe du pavement, aurait une largeur de 3,22 m, correspondant à vingt-six divisions du schéma régulateur du méandre à svastikas, ou dix pieds cinq sixièmes[329]. Le seuil se situerait donc exactement dans l'axe du char de Neptune.

Pour nous, il s'agit ici d'une preuve évidente de l'existence d'un tel bâtiment auquel on doit pouvoir intégrer un bloc d'architecture monumentale (un sommet de fronton), découvert dans cette zone, et dont la modénature ne correspond pas à celle des éléments traditionnels du *forum*[330].

Les quelques éléments connus du portique nord montrent que le centre du pavement, probablement matérialisé par les figures de Neptune et de Caelus, ne se trouve pas au milieu du portique, mais plus à l'ouest, au 1/4e de sa longueur environ (fig 1). Sur le côté le plus court, correspondant à la partie droite, non conservée, du cortège marin, l'espace disponible laisse juste la place pour restituer, par symétrie, la suite du pavement. De ce fait, le pavement pourrait mesurer environ 12 m de chaque côté de l'axe central (fig. 88)[331]. Si cette hypothèse est exacte, seule une partie du portique était couverte de mosaïque[332].

L'analyse iconographique du pavement, comme nous l'avons vu, semble mettre en image le triomphe de Neptune accompagné d'un grand cortège marin, constitué non pas de Tritons et de Néréides, mais de divinités probablement en lien direct avec la navigation. Cette interprétation iconographique, ajoutée au fait que nous nous trouvons en plein cœur du *forum* de la ville, nous permet de faire un rapprochement avec les bâtiments publics du *vicus* de *Lousonna*. Nous y trouvons en effet plusieurs éléments (autel à Neptune, dédicace à Mercure, *schola* dans la basilique) qui montrent l'importance que devait avoir la corporation

[326] Tout ce raisonnement n'est qu'une hypothèse de travail. Lors d'un long entretien de travail avec P. André, il s'est avéré que nos propositions pourraient tout à fait se vérifier jusque dans l'ordre architectural.

[327] On retrouverait ainsi un assemblage comme en Arles par exemple.

[328] Il faut probablement songer soit à un monument public, comme une curie (ce qui ne semble pas en contradiction avec le fait qu'un bâtiment destiné à cet usage ait été identifié à l'une des extrémités de la basilique), soit à un édifice en lien direct avec une corporation, vraisemblablement celle des nautes du Léman, au vu de l'interprétation iconographique du pavement.

[329] Avec un pied traditionnel (29,55 cm), on arrive à une distance de 3,20 m.

[330] Renseignement transmis par P. André, *cf.* étude spécialisée chapitre VIII.3. Le sommet de fronton, découvert dans le sondage 2 (fig. 88), se trouve à proximité de la figure centrale de la mosaïque (char de Neptune) confirmerait encore que l'on se trouve devant l'entrée d'un bâtiment important.

[331] L'espace à disposition pour restituer la partie droite du pavement est visiblement trop court pour envisager un deuxième changement de direction du méandre (concernant les problèmes de restitution, *cf. infra*). Dans ce cas, le méandre compterait trois changements de direction, un au centre du pavement et un de chaque côté de l'axe principal.

[332] Correspondant à la moitié de la longueur totale du portique.

des Nautes du Léman[333]. Si cette dernière avait une telle place au sein d'une agglomération secondaire, il n'y a aucun doute qu'elle devait jouer un rôle prépondérant dans la colonie. Donc, si nous partons du principe que le pavement du *forum* de Nyon a été vraisemblablement commandité et financé par la corporation pour mettre en valeur l'entrée d'un bâtiment public ou celle d'une *schola*, nous pouvons tenter d'imaginer quelles divinités sont susceptibles d'avoir figuré dans le cortège marin. Cette hypothèse confirmerait l'importance de la personnification des Vents, mais également celle de dieux tels que Mercure ou Hercule, liés au commerce et aux voyages[334], qui étaient peut-être représentés sur la mosaïque.

De même, la présence d'un pilier décoré d'un tronc d'arbre, à mettre peut-être en lien avec le dieu Sylvain (ou avec Esus), renforcerait encore l'hypothèse d'un rapport entre cet ensemble décoratif et une corporation de bateliers. Rappelons à ce propos le monument funéraire découvert à proximité du port d'Avenches, dédié à Neptune et à Sylvain, mais aussi un autel de Genève dédié à Sylvain par les *ratiarii superiores* (bateliers et conducteurs de radeaux sur le haut lac et sur le Rhône) ainsi qu'un autel de Paris dédié à Esus par les bateliers de la Seine[335].

Malheureusement, aucun autre pavement de portique de *forum* n'a été découvert au nord des Alpes. Ce manque de parallèles, ajouté au fait que la découverte de la mosaïque soit assez ancienne et qu'aucun élément architectural du bâtiment annexe ne soit connu, rend l'interprétation du pavement dans son contexte particulièrement ardue.

VIII.1.12 Datation

Déterminer la date de construction de la mosaïque du *forum* de Nyon est une tâche difficile. Comme nous l'avons vu, nous manquons cruellement de parallèles, tant pour l'analyse stylistique du décor que pour l'intégration du pavement dans l'architecture. En l'absence de données archéologiques récentes, nous ne pouvons proposer qu'une fourchette chronologique assez large, basée uniquement sur quelques critères purement stylistiques.

Les indices les plus fiables semblent pouvoir être fournis non par les rares parallèles iconographiques des personnages de la frise, mais par l'étude des quelques éléments géométriques du pavement. En effet, nous constatons, par exemple, que le motif géométrique de la roue de peltes n'est pas formé avant 130 ap. J.-C. en Italie et n'apparaît pas en motif de surface avant le milieu du siècle environ. De même, le motif de dents de scie dentelées ne semble pas attesté sur le territoire suisse avant le milieu du 2e s. De ce fait, et faute d'éléments de comparaison plus précis, nous proposons de dater ce pavement de la fin du 2e ou du début du 3e s. Cette fourchette chronologique correspond non seulement à la période la plus riche en construction de mosaïques sur le territoire suisse, mais aussi à une époque faste pour la monumentalisation des édifices de la colonie et pour l'importance de la corporation des nautes[336].

VIII.1.13 Conclusion

L'exceptionnelle mosaïque de Neptune, nous l'avons déjà dit, fait partie des plus importantes mosaïques découvertes dans notre pays, à tous égards : sa taille, le fait qu'elle représente une grande scène figurée et non un pavement purement géométrique, ainsi que son emplacement dans le portique du *forum*, sont des éléments majeurs qui marquent l'histoire des mosaïques romaines découvertes en Suisse et au nord des Alpes.

Par le biais d'une étude comparative des éléments géométriques et iconographiques représentés sur ce sol, nous constatons que même les motifs décoratifs secondaires du pavement sont traités avec beaucoup d'originalité. Quant à la frise figurée, si le thème du triomphe de Neptune est connu en Italie ou en Afrique du Nord, il apparaît sur la mosaïque de

[333] Pour les Nautes du Léman et leur implantation à *Lousonna*, *cf.* Luginbühl 1999.

[334] Concernant les dieux en relation avec les bateliers commerçants, *cf.* Luginbühl 1999, p. 585.

[335] Concernant les monuments de Genève et de Paris, voir Deonna 1935, p. 227. Pour le monument funéraire d'Avenches, voir Nélis-Clément 2008, n° 26 (avec bibliographie antérieure).

[336] La majorité des témoignages épigraphiques en rapport avec les nautes du Léman datent du 2e et du début du 3e s. (Luginbühl 1999, p. 581).

Nyon accompagné de divinités rarement représentées sous cette forme dans un cortège marin.

Si techniquement ce pavement ne fait pas partie des plus fins découverts en Suisse, la richesse iconographique de son décor et surtout le manque frappant de parallèles tant pour la forme, le contenu que pour l'intégration de la mosaïque dans l'architecture, montre l'importance que devaient avoir les commanditaires d'un tel travail. Ces derniers, peut-être les nautes du Léman, devaient jouer un rôle influent dans la vie publique de la colonie puisqu'ils occupent le cœur de la ville, le *forum*. Ils ont également dû faire appel à des artisans particulièrement chevronnés ou venant d'une autre région de l'Empire pour obtenir une œuvre se détachant à ce point des modèles généralement utilisés. Aucun élément figuré ne semble avoir été mis au hasard sur ce pavement. Le discours véhiculé par le cortège marin devait avoir tout son sens pour interpeller le passant traversant le *forum* et le décor de la mosaïque participait probablement à une véritable mise en scène architecturale, monumentalisant l'entrée d'un bâtiment important.

La mosaïque de Neptune est donc l'un des documents majeurs de l'art romain en Suisse et, à ce titre, se doit d'être présentée au public dans les meilleures conditions, dans un endroit approprié et dans les meilleurs délais.

VIII.2 Peintures gallo-romaines découvertes sur le tracé des antiques basiliques de Nyon

E. Broillet-Ramjoué

Trois types bien distincts de bâtiments occupent les zones fouillées entre 1974 et 2005 dans l'emprise des antiques basiliques de Nyon : les bâtiments publics d'abord, bien sûr (basiliques et limites sud du *forum*) mais aussi les boutiques aménagées aux extrémités nord de la première basilique et surtout un quartier d'habitation établi au sud de la terrasse sud de la première basilique. Chaque édifice a pour ainsi dire reçu une décoration peinte particulière complétant opportunément le *corpus* des peintures murales découvertes à Nyon pour le premier tiers du 1er s. de notre ère.

VIII. 2.1 Peinture d'une pièce d'une *insula*, sud de la première basilique

(décor restitué 1, fig. 89)

Zone inférieure ou zones inférieure et médiane d'un décor à fond blanc[337]

La partie recomposée du décor, dont une série de fragments a été retrouvée en connexion stricte, face contre le sol en *terrazzo* ST 726 (fig. 89) illustre une plinthe blanche mouchetée de rouge, de noir et de jaune, ponctuée par endroits de taches plus étendues de rouge et de jaune[338]. Cette zone basse est limitée, en bas, par une bande horizontale noire et, en haut, par une bande ou fausse-moulure stylisée horizontale jaune à filets noirs. Le champ blanc qui s'élève au-dessus de cette limite est agrémenté d'un double encadrement linéaire – celui de l'extérieur, noir, est orné de points dans les angles et celui de l'intérieur, rouge, est paré de fleurs de lotus stylisées dans les angles – délimitant des panneaux de zone médiane ou des compartiments de zone inférieure. Entre chaque panneau-compartiment, prennent

[337] Les fragments présentent dans leur ensemble une surface plane. Toutefois, un bas de paroi s'incurvant vers l'extérieur ainsi qu'un angle vers l'extérieur sont à mentionner.

[338] Probablement réalisées au moyen d'une éponge.

Fig. 89. *Remontage de fragments illustrant la plinthe mouchetée à fond blanc du registre inférieur ainsi que la bande jaune et noire la séparant de la zone médiane, décor 1,* insula *au sud de la première basilique.*

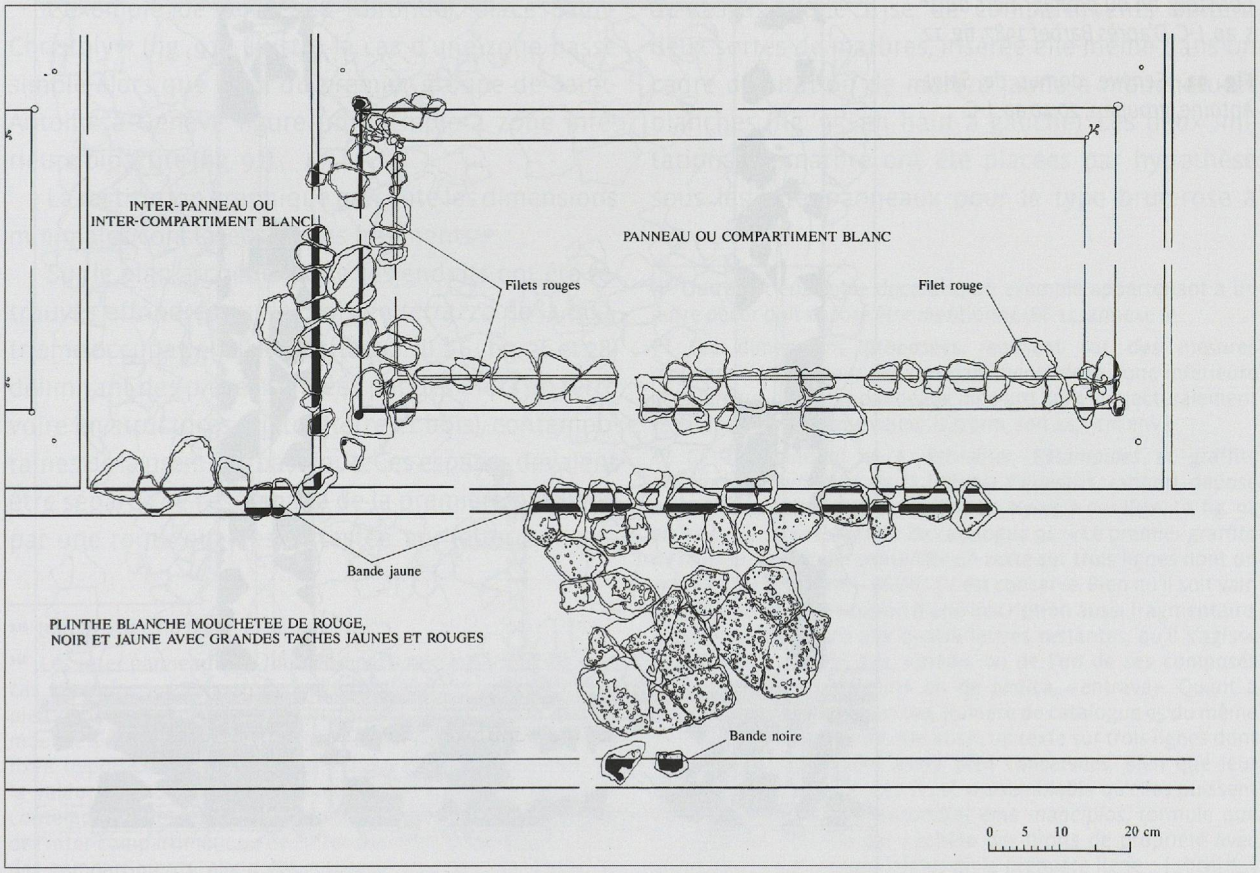

Fig. 90. *Restitution graphique de la zone inférieure ou des zones inférieure et médiane du décor 1, intérieur d'une pièce de l'*insula *au sud de la première basilique.*

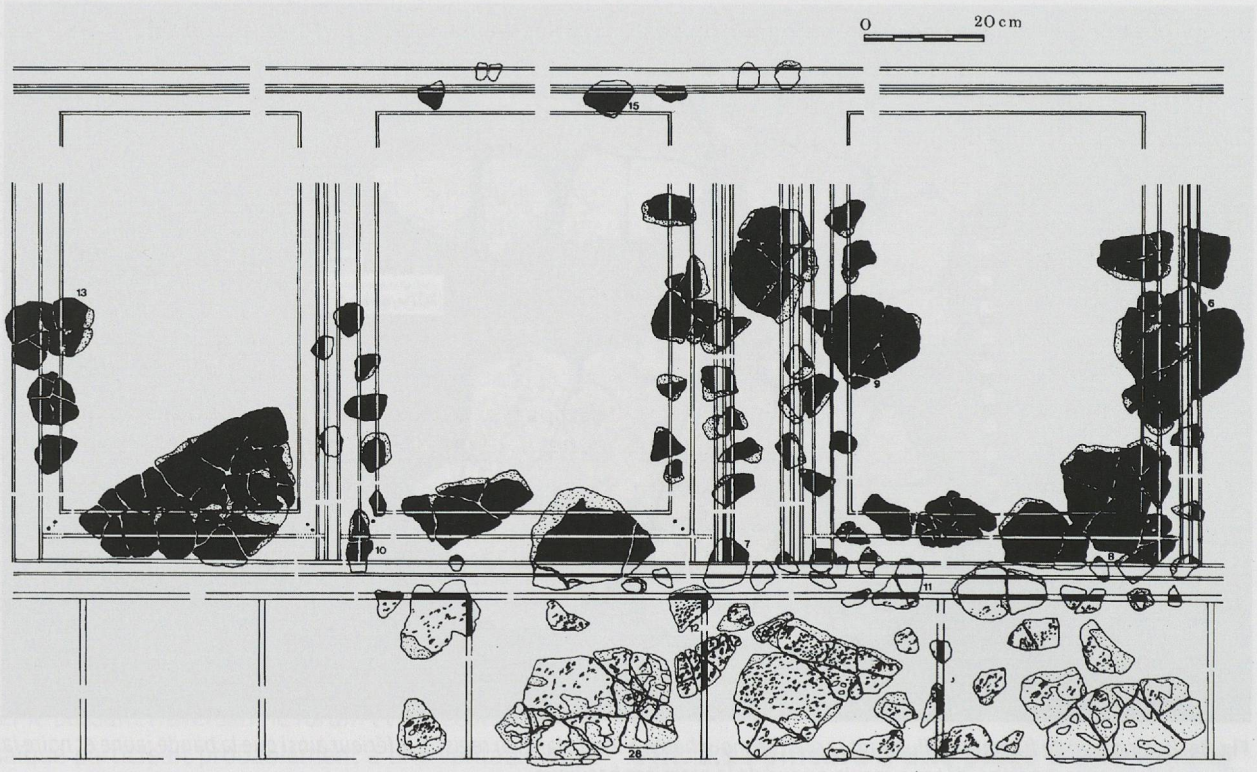

Fig. 91. *Bordeaux, place Saint-Christoly, fin du premier tiers du 1er s. ap. J.-C. D'après Barbet 1987, fig. 12.*

Fig. 92. *Genève,* domus *de Saint-Antoine, groupe 1, 20-40 ap. J.-C.*

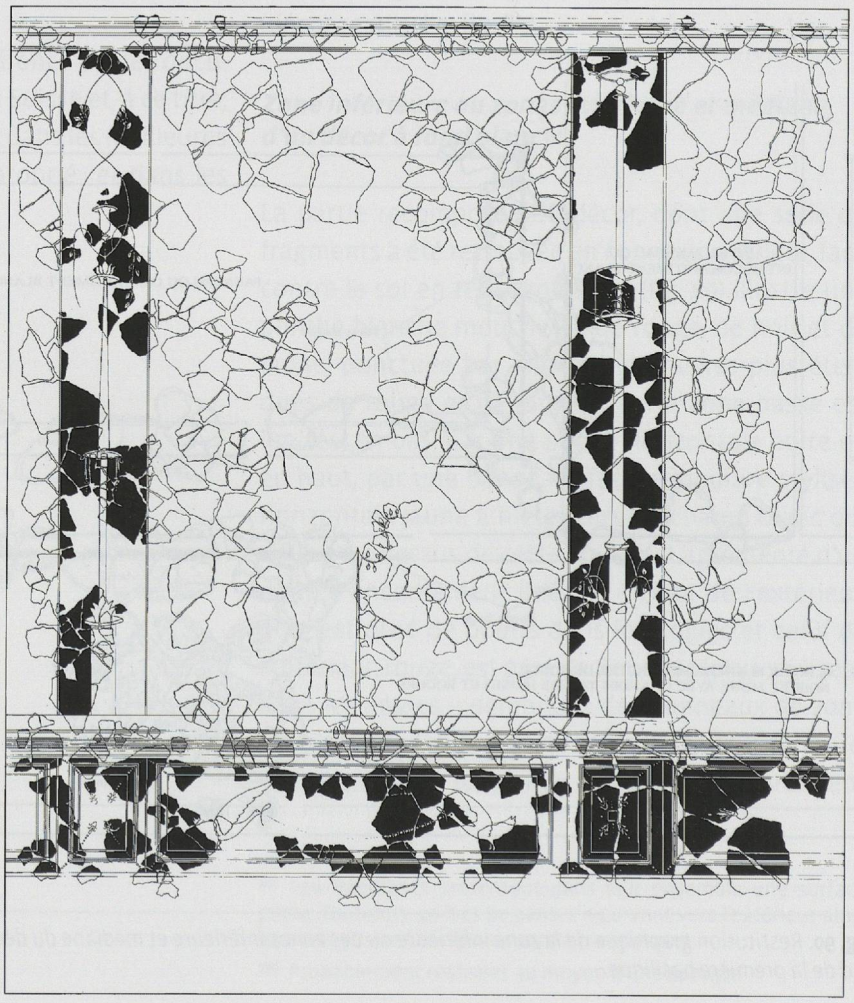

vraisemblablement place des inter-panneaux ou des inter-compartiments plus étroits. Ils sont délimités par des filets noirs. Outre les 57 cm conservés sur la plaque d'enduits remontée, appartenant à la partie basse du décor, les dimensions du reste de la peinture sont lacunaires et seront donc restituées hypothétiquement (fig. 90).

Ce type de décor, d'une simplicité poussée aux limites du dépouillement restant cependant raffiné, permet, par sa nature, de grandes variétés ornementales rendant difficile une restitution assurée du canevas décoratif d'origine. L'interprétation de la zone s'élevant au-dessus de la plinthe mouchetée reste ainsi incertaine. On peut tout autant imaginer ces décors dans des compartiments de zone inférieure – créant une frise au-dessus de l'imitation de marbre blanc –, que dans des panneaux de zone médiane. Notons, en outre, qu'au début du 1er s. ap. J.-C., le registre inférieur est plus fréquemment bipartite et qu'il n'est pas rare que sa hauteur atteigne 3 pieds romains moyens (prm = 29,6 cm env.), soit 89 cm environ. Les deux solutions demeurent toutefois possibles.

L'exemple de Bordeaux (Gironde), place Saint-Christoly[339] (fig. 91), illustre le cas d'une zone basse simple alors que celui du premier groupe de Saint-Antoine à Genève figure un exemple à zone inférieure bipartite (fig. 92).

La restitution graphique présente les dimensions minimales constatées sur les fragments[340].

Sur le plan archéologique, les enduits ont été retrouvés effondrés sur les sols en *terrazzo* de la quatrième occupation d'un habitat (*cf.* III.1.6., fig. 26 et 28) délimitant des pièces fermées par des murs en terre voire en structures mixtes (terre et bois), contemporaines de la première basilique. Ces espaces devaient être séparés de l'esplanade de la première basilique par une route qui n'est attestée, sur le terrain, que par des niveaux de terre battue. Ce décor pourrait aisément avoir revêtu les parois d'une chambre ou d'un couloir, sans qu'on puisse, en l'état, assurer davantage la provenance exacte du matériel pictural[341].

VIII.2.2 Décor intérieur de la première basilique (?), partie ouest

(Décor restitué 2, fig. 93)

Compartiments inférieurs à imitations de marbre, zone médiane noire à panneaux et interpanneaux

L'organisation picturale est dans ses grandes lignes restituable, toutefois ses dimensions et ses connexions restent conjecturales (fig. 93)[342]. La zone médiane se compose de panneaux principaux noirs à filets d'encadrement blancs et d'inter-panneaux noirs, eux aussi, constitués chacun de deux candélabres grêles jaunes et ombrés. Ce registre conserve encore de nombreux *graffiti* (fig. 94), dont deux *graffiti* épigraphiques ont été étudiés[343], et s'élève au-dessus d'une frise de compartiments imitant deux sortes de marbres, insérée elle-même dans un cadre d'imitation de marbre jaune à mouchetures blanches (fig. 95, en haut à gauche). Les deux imitations de marbre ont été placées par hypothèse sous les inter-panneaux pour le type brun-rose à

[339] Barbet 1987, fig. 12, p. 17, p. 19.

[340] Les inter-panneaux ou inter-compartiments doivent en tout cas s'étendre sur 1,1 prm de large (soit 32,6 cm, c'est-à-dire un pied de Drusus), mesure équivalente à la hauteur de la plinthe mouchetée. La largeur des panneaux-compartiments a été fixée hypothétiquement à 4 prm (118,4 cm env.), moyenne de la valeur habituellement observée dans les groupes picturaux contemporains et régionaux – comprise entre 3 et 5 fois la largeur de l'inter-compartiment ou de l'inter-panneau. Quant à la hauteur des compartiments, elle a été restituée à 2,2 prm au minimum (65,2 cm env.) soit le double de la largeur d'un inter-compartiment-inter-panneau.

[341] Outre cet ensemble décoratif, un exemple appartenant à un autre décor doit encore être mentionné (EF 12, annexe 6)

[342] Les dimensions proposées reposent sur des mesures moyennes. La hauteur des compartiments de la zone inférieure et la largeur des inter-panneaux médians sont conjecturalement restitués avec la même valeur (1,5 prm, soit 44,5 cm env.).

[343] *Cf.* T. Lüginbühl et A. Schneiter, *Estampilles et* graffiti, *inscriptions mineures de la* Colonia Equestris, rapport déposé aux Affaires culturelles de la Ville de Nyon, à paraître. La fig. 94 en haut, illustre le numéro de catalogue 94 : « Le premier *graffito* de la basilique devait présenter un texte sur trois lignes dont un seul fragment de mot – PEDI[...] – est conservé. Bien qu'il soit vain de chercher la signification d'une inscription aussi fragmentaire, il est possible, quant aux quatre lettres restantes, qu'il s'agisse d'une forme du mot *pes*, « pied », ou de l'un de ses composés comme *pedes*, « fantassin » ou de *pedica*, « entrave ». Quant à l'inscription de la fig. 94 en bas, numéro de catalogue 95 du même ouvrage, elle « ... présente, elle aussi, un texte sur trois lignes dont les deux dernières sont assez bien conservées. Bien que leur lecture ne soit pas assurée, il est vraisemblable qu'elles puissent être retranscrites par *Vercund[e] eme mancipios*, formule que l'on pourrait traduire par « achète des droits de propriété avec discrétion ! ». Les quatre lettres de la première ligne -. [...]INIU[...] – ne permettent aucune interprétation. Pour le graffito présenté dans le catalogue ci-après (fig. 101), *cf.* Roduit 2006, cat. 37, p. 63.

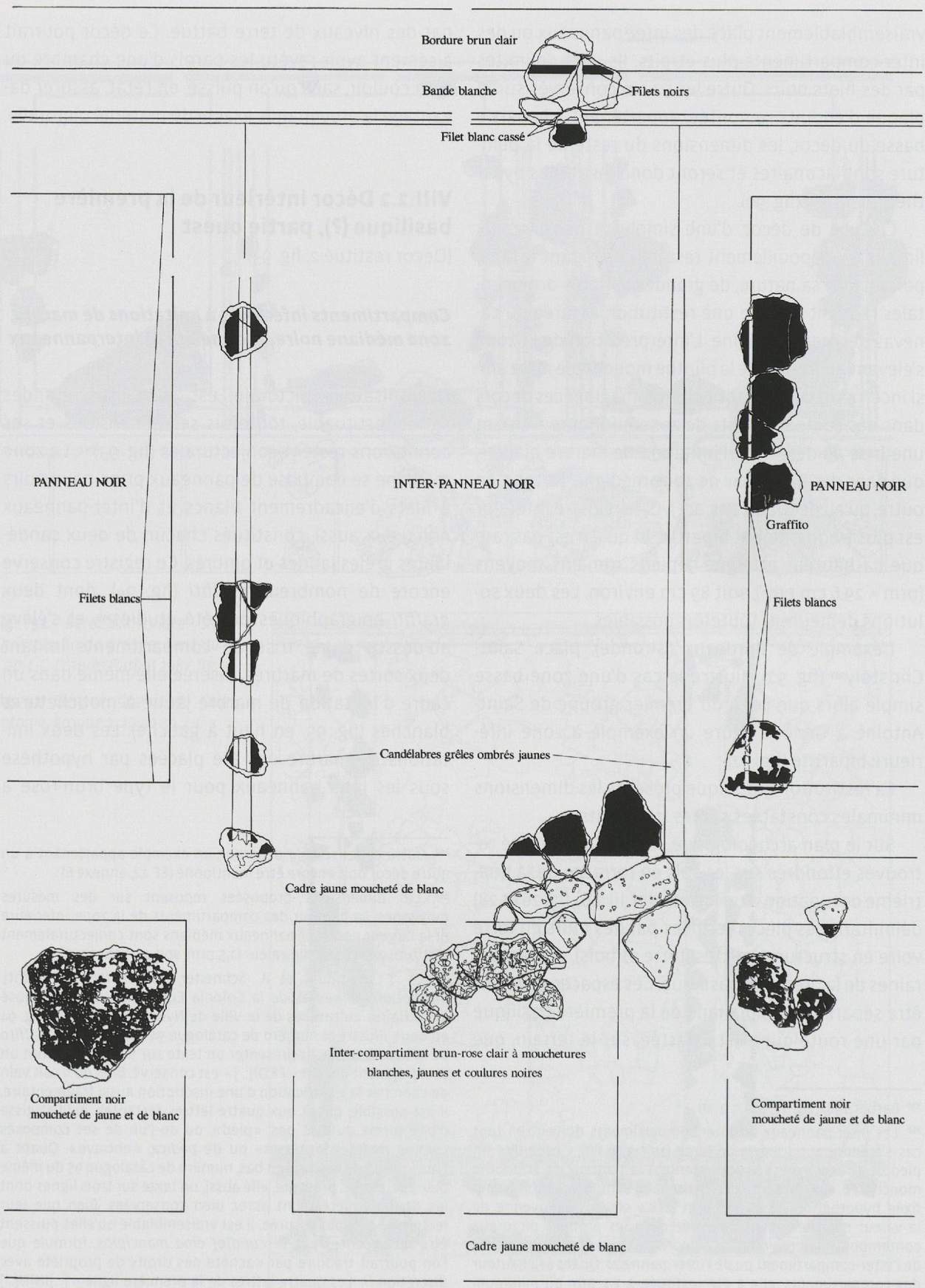

Fig. 93. *Nyon, Restitution graphique partielle des zones inférieure et médiane du décor 2, décor intérieur de la première basilique, partie ouest ?*

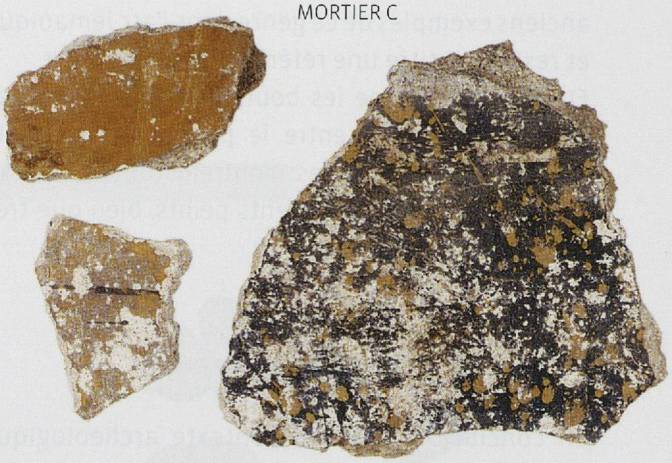

Fig. 94. Graffiti *du décor 2, première basilique, partie ouest.*

Fig. 95. *Diverses imitations de marbre, décor 2, première basilique, partie ouest.*

taches jaunes, blanches et à coulures noires (fig. 95, en bas à gauche) et sous les panneaux principaux pour celui à fond noir moucheté de blanc et jaune (fig. 95, à droite). Le champ médian noir s'achève par une bande horizontale blanche à filets blancs et noirs, surmontée par une bordure brun clair. Sur ce point, on s'attendrait, en bordure de décor, plutôt à trouver une bande verte. On sait, par ailleurs, que le pigment vert lorsqu'il est soumis à la chaleur, change de couleur pour fréquemment atteindre le brun clair. On peut donc se demander si une partie des fragments n'auraient pas subi un incendie. On pourrait ainsi expliquer les enduits à fond gris (originellement blancs ?) qui pourraient ainsi attester d'un registre supérieur à fond blanc, sans qu'on puisse en imaginer les détails.

Caractéristique des peintures monumentales réservées à de grandes surfaces, avec un tel assemblage de faux-marbres luxueux, ce décor pourrait très bien orner une élévation intérieure de la première basilique, probablement dans sa partie ouest puisque les fragments de cet ensemble y ont été découverts sur plus de 40 m. Le fait que certains enduits portent encore des vestiges d'inscriptions, prouve bien qu'ils devaient orner un endroit public et fréquenté. Sur le plan stylistique, cet ensemble ornemental s'intègre aux productions locales, mais surprend par son ancienneté. Les décors à compositions et marqueteries de faux-marbres sont, dans nos régions, plutôt caractéristiques de la seconde moitié du 2e s. ap. J.-C. comme on peut le voir dans le *frigidarium* de Hölstein (BE)[344] dans une version très élaborée, ou à Buchs[345], dans la pièce ouest de l'aile orientale, dans une version plus simple quoiqu'avec des effets illusionnistes.

[344] *Cf.* Fuchs 1989, pp. 82-84, fig. 23b, p. 82.

[345] *Ibidem*, pp. 54-58, fig. 16b, pp. 56-57.

Le revêtement monumental de la première basilique, clairement réalisé entre le début de notre ère et 40 ap. J.-C., représente ainsi l'un des plus anciens exemples de ce genre dans l'arc lémanique et reste à ce titre une référence importante[346].
En ce qui concerne les boutiques aménagées aux points de jonction entre le premier *forum* et la première basilique, elles montrent toutes, tant au nord qu'au sud, des éléments peints, bien que très fragmentaires[347].

VIII.2.3 Conclusion

En conclusion, avec un contexte archéologique très clair, compris entre le début de notre ère et 40 ap. J.-C., les vestiges picturaux découverts dans l'emprise des antiques basiliques de Nyon offrent quelques points de réflexion intéressants même s'ils restent très fragmentaires et donc hypothétiques. Sur le plan stylistique, les ensembles décoratifs attribués à la première basilique illustrent des systèmes ornementaux simples à trois registres, à champs médians noirs et encadrements linéaires occasionnellement agrémentés de candélabres grêles, à compartiments inférieurs imitant des placages de marbres et à zone supérieure blanche : ils s'intègrent tous à la production picturale traditionnelle qui a cours au début de notre ère[348]. Ces décors conventionnels, habituels pour les bâtiments qu'ils ornent, ne connaissent toutefois pas de parallèles stylistiques directs. Relevons dans ce sens, l'extrême rareté des décors de monuments publics, que ce soit dans la région lémanique ou les provinces romaines voisines[349]. De nombreuses questions demeurent encore sans réponse : comment expliquer la différence des décors entre la partie ouest, la partie sud-ouest et la façade ouest de la première basilique ? Comment expliquer la présence de rouge cinabre dans la partie sud de la basilique – pigment onéreux qui disparaît au milieu du 1er s. ap. J.-C.[350] ? Hormis son caractère lacunaire, l'étude de ces enduits permet déjà de proposer de nouvelles images, publiques et privées, pour une colonie de premier plan sur les bords du lac Léman.

[346] En plus de ce décor, la basilique semble avoir été agrémentée par d'autres peintures intérieures (EF 1 et 6) ou extérieures, illustrant une façade ouest monochrome blanche agrémentée de colonnes semi-engagées réalisées en stuc (EF 4, EF 5 et MA2). Le portique sud du *forum* pourrait avoir, lui aussi, bénéficié d'un décor peint agrémenté de *graffiti* (EF 2).

[347] *Cf.* EF 3, EF 11 et MA3 pour les boutiques sud, et EF 7, 8, 9, 10 et MA1 pour les boutiques nord de la première basilique.

[348] *Cf.* Barbet 1987, pp. 13-27 ; Fuchs 1989, Drack 1986, pp. 15-20, *Tafeln* 1-4 ; Fuchs Ramjoué 1995.

[349] Les travaux de C. Allag sur les cryptoportiques (Allag 1985) et ceux de M. Fuchs et M. Bossert (Fuchs Bossert 1989) restent exceptionnels et servent de point de référence.

[350] Après Commugny (Fuchs Ramjoué 1994, p. 44, fig. 40 à 42), Avenches et Dietikon, Nyon serait le quatrième site suisse à conserver des fresques réalisées avec du rouge cinabre.

VIII.2.4 CATALOGUE

Restitutions graphiques réalisées par E. Broillet-Ramjoué et photographies de W. Eymann†, Archeodunum SA.

VIII.2.4.1 Décors Restitués

(Pour les complexes archéologiques, *cf.* tableau fig. 122)

Décor restitué 1

fig. 96 et 97.

Situation archéologique : fig. 123 - K.
Complexes archéologiques : 10467, 10475, 10495, 10496, *cf.* fig. 122.
Description : Zone inférieure ou zones inférieure et médiane d'un décor linéaire à fond blanc, s'élevant sur une plinthe imitant du marbre à mouchetures rouges, noires et jaunes.
Positionnement : Décor d'une pièce de l'habitat au sud la terrasse de la première basilique.
Datation : Quatrième occupation de l'habitat au sud de la première basilique, dès début Tibère.
Nombre de fragments : 655.

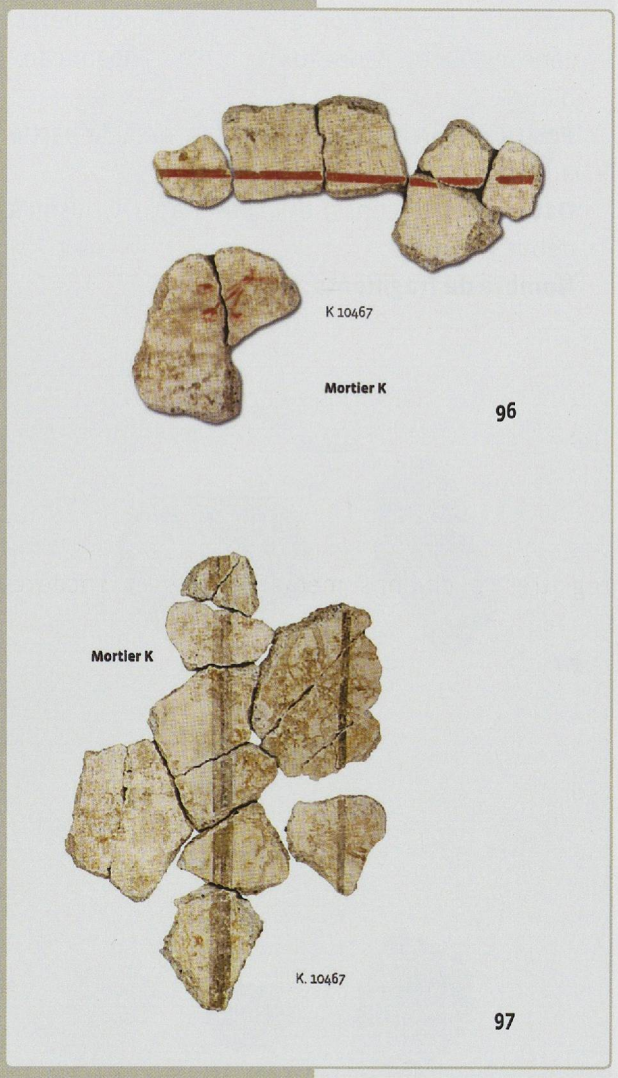

Fig. 96. *Décors des panneaux ou compartiments du décor 1,* insula *au sud de la première basilique.*

Fig. 97. *Limite entre panneau-compartiment et inter-panneau-inter-compartiment du décor 1,* insula *au sud de la première basilique.*

Décor restitué 2

fig. 98 à 101.

Situation archéologique : fig. 123 - C.

Complexes archéologiques : 6230, 6231, 6234, 6402, 6409, *cf.* fig. 122.

Description : Compartiments inférieurs à imitation de marbre noir et brun-rose mouchetés, zone médiane à panneaux noirs et inter-panneaux blancs.

Positionnement : Décor d'une paroi de la partie ouest de la première basilique (?).

Datation : Horizons 3 et 4, dès 1 ap. J.-C. jusqu'à début Tibère.

Nombre de fragments : 825.

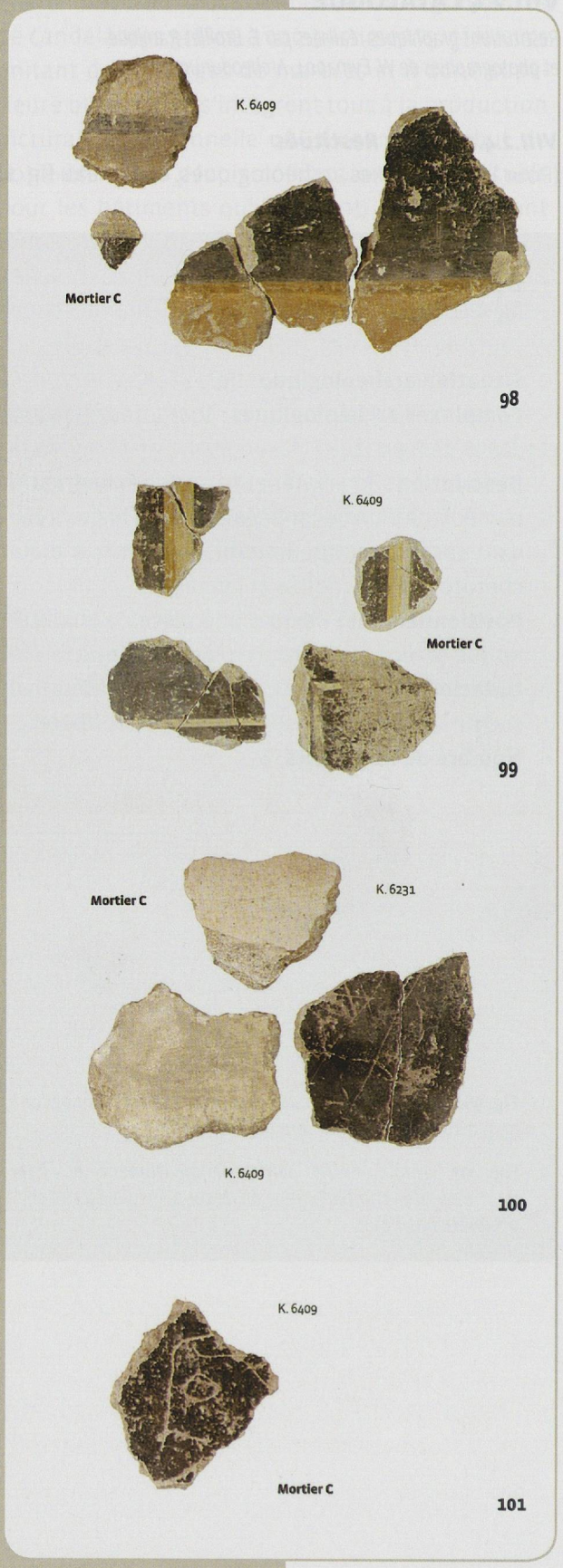

Fig. 98. *Décors linéaires entre les zones inférieure et médiane du décor 2, première basilique, partie ouest.*

Fig. 99. *Décors de la zone médiane du décor 2, première basilique, partie ouest.*

Fig. 100. *Fonds blancs et noir de la zone médiane du décor 2, première basilique, partie ouest.*

Fig. 101. *Graffito sur fond noir illustrant une tête humaine de profil, décor 2, première basilique, partie ouest.*

VIII.2.4.2 Ensembles fragmentaires

(Pour les complexes archéologiques, *cf.* tableau fig. 122)

Ensemble fragmentaire 1

fig. 102 à 104.

Situation archéologique : fig. 123 - J.
Complexes archéologiques : 6409, 10375, 10467, 10496, 13051, 13068, 13118, *cf.* fig. 120.
Positionnement : Eléments décoratifs de la partie sud-ouest de la première basilique (?), des fragments portant des décors au rouge cinabre ont été analysés par A. Béarat. Les résultats de ces travaux sont présentés dans E. Ramjoué 1997.
Datation : Horizons 4 et 5, dès 40 ap. J.-C.
Nombre de fragments : 78.

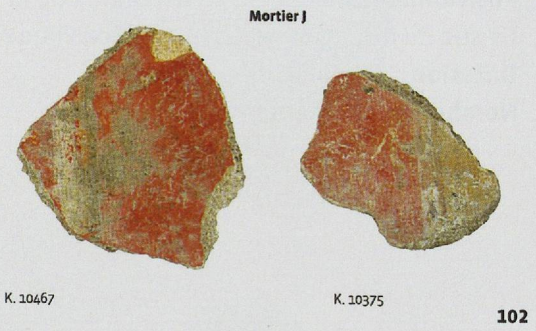

102

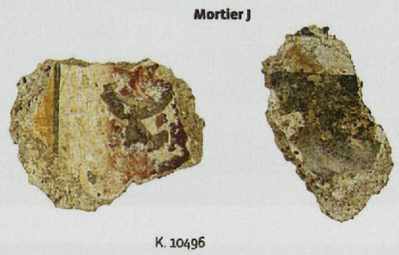

103

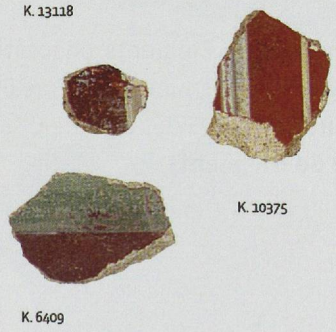

104

Fig. 102. *Décors sur un fond rouge cinabre, ensemble fragmentaire 1, première basilique, secteur sud-ouest.*

Fig. 103. *Galon blanc à motifs géométriques entre fonds bordeaux et jaune; élément végétal sur fond noir, ensemble fragmentaire 1, première basilique, secteur sud-ouest.*

Fig. 104. *Décors linéaires sur fonds bordeaux et rouge, ensemble fragmentaire 1, première basilique, secteur sud-ouest.*

Ensemble fragmentaire 2
fig. 105 et 106.

Situation archéologique : fig. 123 - I.
Complexes archéologiques : 6409, *cf.* fig. 122.
Positionnement : Eléments décoratifs de la partie sud du *forum* ou de la première basilique (?).
Datation : Horizon 4, dès 40 ap. J-C.
Nombre de fragments : 91.

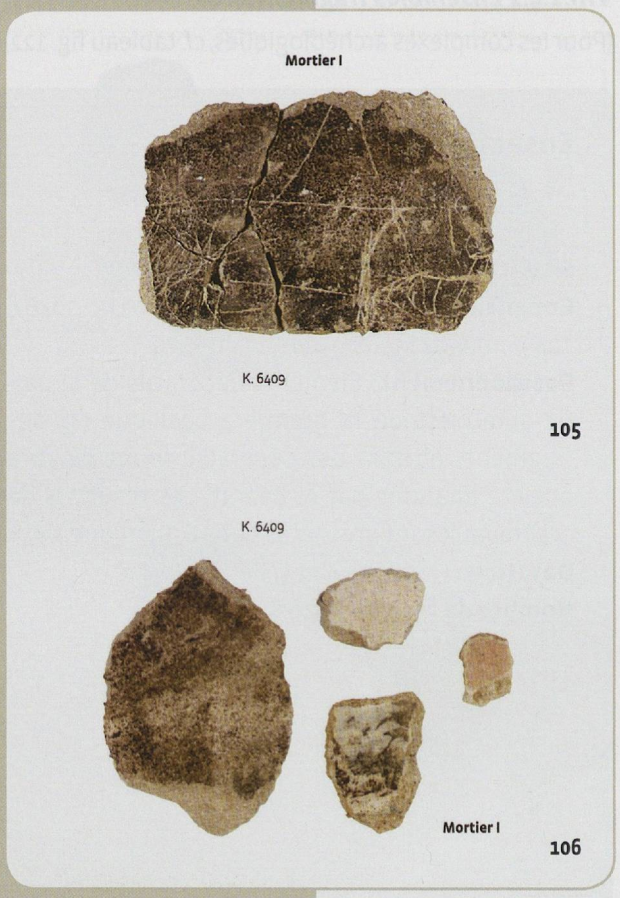

Fig. 105. Graffito *sur fond noir représentant un chasseur ou un gladiateur portant une lance (?), le reste de la scène n'est pas compréhensible, ensemble fragmentaire 2, partie sud du* forum *ou de la première basilique ?*

Fig. 106. Fonds divers, ensemble fragmentaire 2, partie sud du forum ou de la première basilique ?

Ensemble fragmentaire 3
fig. 107 et 108.

Situation archéologique : fig. 123 - L.
Complexes archéologiques : 10395, 13051, 13118, *cf.* fig. 122.
Positionnement : Eléments décoratifs des boutiques sud de la première basilique (?).
Datation : Horizon 5, dès 40 ap. J.-C.
Nombre de fragments : 44.

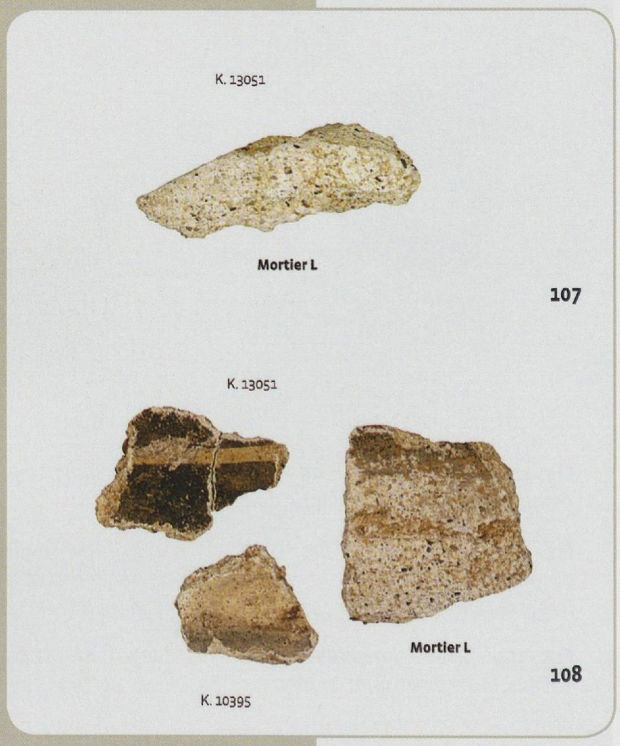

Fig. 107. *Recourbement de la surface d'un enduit, ensemble fragmentaire 3, boutiques sud de la première basilique.*

Fig. 108. *Décors linéaires sur fonds noir et blanc, ensemble fragmentaire 3, boutiques sud de la première basilique.*

Ensemble fragmentaire 4
fig. 109 et 110.

Situation archéologique : fig. 123 - B.
Complexes archéologiques : 6230, 6231, 6232, 6234, 6235, 6247, 6261, 6289, 6402, 6424, 10375, *cf.* fig. 122.
Positionnement : Eléments décoratifs de la façade ouest de la première basilique (?).
Datation : Horizons 2, 3 et 4, postérieur à 10 av. J.-C. jusqu'à 40 ap. J.-C.
Nombre de fragments : 324.

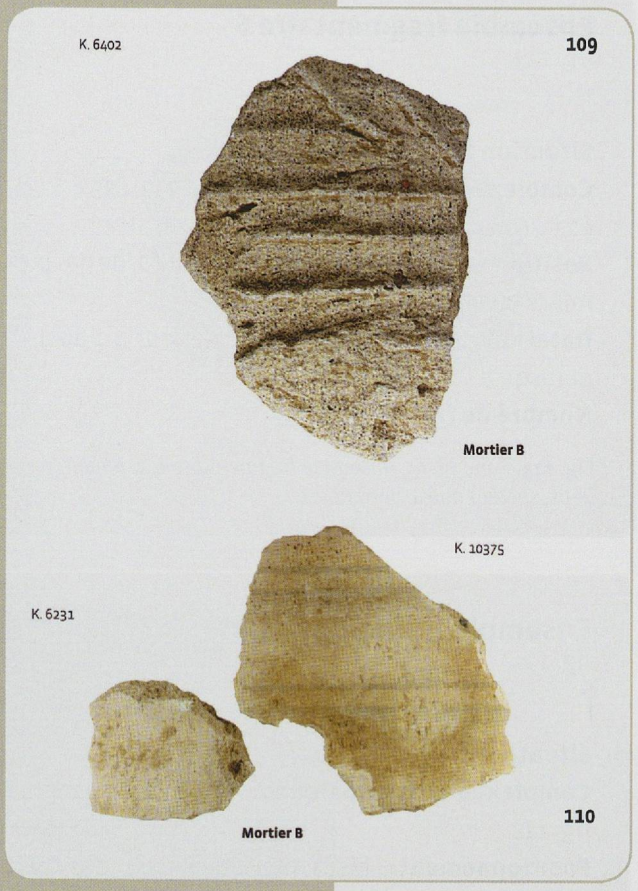

Fig. 109. *Négatifs d'accrochage, ensemble fragmentaire 4, façade ouest de la première basilique ?*

Fig. 110. *Imitation de moulure sur fond blanc, ensemble fragmentaire 4, façade ouest de la première basilique ?*

Ensemble fragmentaire 5
fig. 111 et 112.

Situation archéologique : fig. 123 - D.
Complexes archéologiques : 6231, 6232, 6235, 6402, 6424, 10375, 13081, *cf.* fig. 122.
Positionnement : Eléments décoratifs et architecturaux de la façade ouest de la première basilique (?).
Datation : Horizon 4, dès 40 ap. J.-C.
Nombre de fragments : 40.

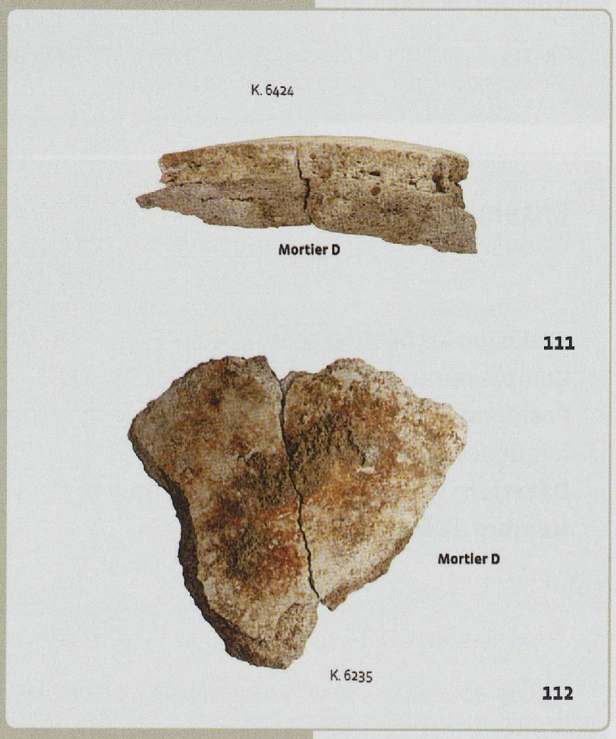

Fig. 111. *Courbure d'un enduit de colonne, ensemble fragmentaire 5, façade ouest de la première basilique ?*

Fig. 112. *Revêtement de colonne, ensemble fragmentaire 5, façade ouest de la première basilique ?*

Ensemble fragmentaire 6
fig. 113.

Situation archéologique : fig. 123 - A.
Complexes archéologiques : 6229, 6231, 6232, 6234, 6235, 6261, 6298, 6402, 6424, *cf.* fig. 122.
Positionnement : Eléments décoratifs de la première basilique (?).
Datation : Horizons 3, 4 et 5, postérieur à 1 ap. J.-C. et jusqu'à 40 ap. J.-C.
Nombre de fragments : 735.

Fig. 113. *Fond blanc, ensemble fragmentaire 6, première basilique, secteur ouest/nord-ouest.*

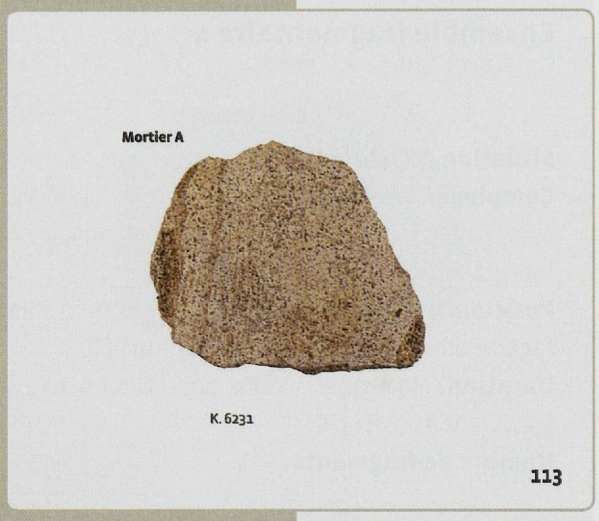

Ensemble fragmentaire 7
fig. 114.

Situation archéologique : fig. 123 - E.
Complexes archéologiques : 6231, 6232, 6235, *cf.* fig. 122.
Positionnement : Eléments décoratifs des boutiques sud de la première basilique (?).
Datation : Horizons 4 et 5, dès 40 ap. J.-C.
Nombre de fragments : 52.

Fig. 114. *Fond blanc et bas de paroi, ensemble fragmentaire 7, décor des boutiques sud de la première basilique.*

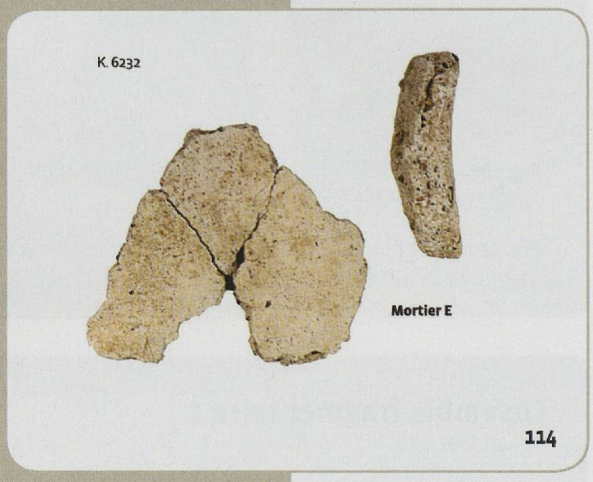

Ensemble fragmentaire 8
fig. 115.

Situation archéologique : fig. 123 - F.
Complexes archéologiques : 6293, *cf.* fig. 122.
Positionnement: Eléments décoratifs de la seconde boutique nord de la première basilique (?).
Datation : Horizon 2, 10 av. J.-C. – 20 ap. J.-C.
Nombre de fragments : 6.

Fig. 115. *Fond blanc, ensemble fragmentaire 8, décor d'une des boutiques nord de la première basilique.*

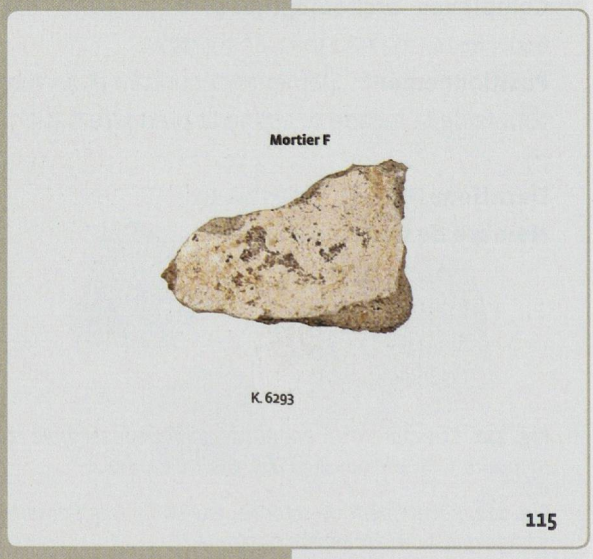

Ensemble fragmentaire 9
fig. 116.

Situation archéologique : fig. 123 - G.
Complexes archéologiques : 6402, *cf.* fig. 122.
Positionnement : Eléments décoratifs de la première boutique nord de la première basilique (?).
Datation : Horizon 4, dès 40 ap. J.-C.
Nombre de fragments : 3.

Fig. 116. *Fond rouge, ensemble fragmentaire 9, décor d'une des boutiques nord de la première basilique.*

Ensemble fragmentaire 10

Situation archéologique : fig. 123 - H.
Complexes archéologiques : 6402, *cf.* fig. 122.
Positionnement : Elément décoratif de la première boutique nord de la première basilique (?).
Datation : Horizon 4, dès 40 ap. J.-C.
Nombre de fragment : 1.

Ensemble fragmentaire 11
fig. 117.

Situation archéologique : fig. 123 - M.
Complexes archéologiques : 13062, *cf.* fig. 122.
Positionnement : Elément décoratif isolé sur l'esplanade sud de la première basilique.
Datation : Horizon 2, 10 av. J.-C. – 20 ap. J.-C.
Nombre de fragment : 1.

Fig. 117. *Imitation de marbre moucheté jaune, ensemble fragmentaire 11, décor d'une des boutiques sud de la première basilique.*

Ensemble fragmentaire 12
fig. 118.

Situation archéologique : fig. 123 - N.
Complexes archéologiques : 10496, cf. fig. 122.
Positionnement : Eléments décoratifs de l'habitat au sud de la première basilique (?).
Datation : Quatrième occupation de l'annexe sud de la première basilique, dès Tibère.
Nombre de fragment : 1.

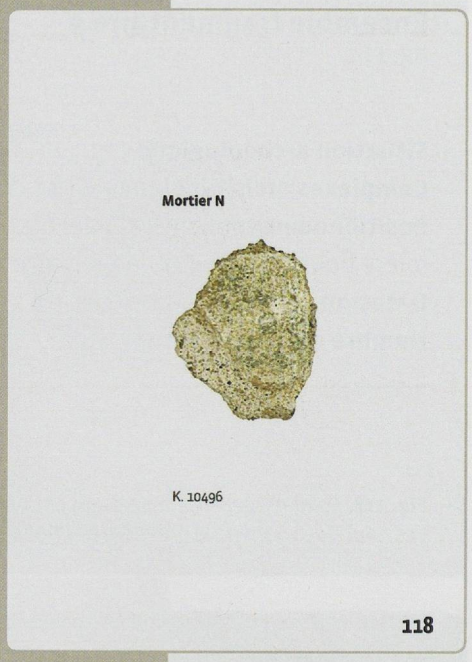

Fig. 118. *Fond vert, ensemble fragmentaire 12,* insula *au sud de la première basilique*

Mortiers Architecturaux
(Pour les complexes archéologiques, *cf.* tableau fig. 122)

1. Terrazzo
fig. 119.

Situation archéologique : fig. 123 - G et H.
Complexes archéologiques : 6402, *cf.* fig. 122.
Description et positionnement : Mortier à grosses inclusions de tuile, sol de la première boutique nord de la première basilique (?).
Datation : Horizon 4, dès 40 ap. J.-C.

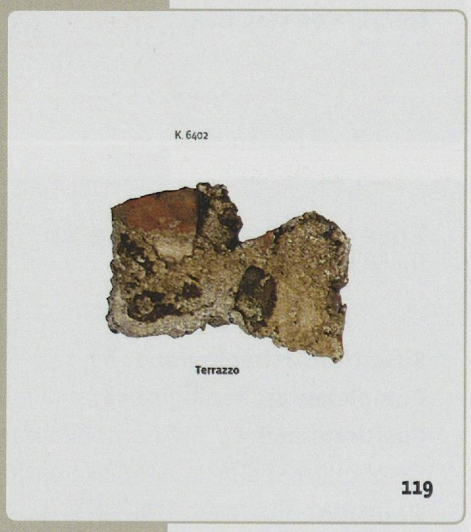

Fig. 119. Terrazzo *de la première boutique nord de la première basilique ?*

2. Stuc
fig. 120.

Situation archéologique : fig. 123 - O.

Complexes archéologiques : 6424, *cf.* fig. 122.
Description et positionnement : Elément de moulure stuquée peut-être en relation avec les décors de la façade ouest de la première basilique (?).
Datation : Horizon 4, dès 40 ap. J.-C.

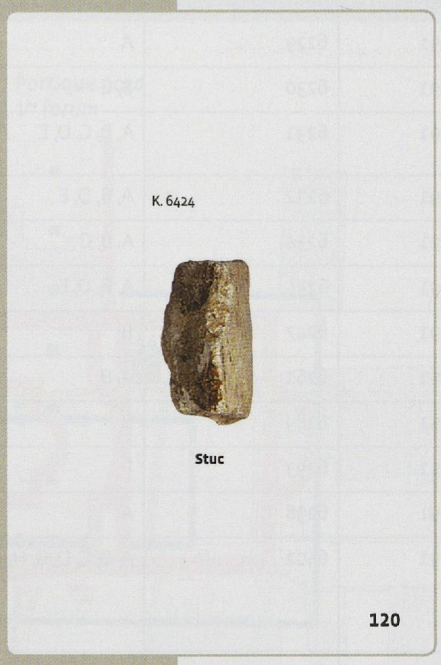

Fig. 120. *Stuc appartenant peut-être aux décors de la façade ouest de la première basilique.*

3. Mortier au tuileau
fig. 121.

Situation archéologique : fig. 123 - P.
Complexes archéologiques : 13051, *cf.* fig. 122.
Description et positionnement : Elément concave et convexe, en relation avec un bassin d'une des boutiques sud de la première basilique (?).
Datation : Horizon 5, dès 40 ap. J.-C.

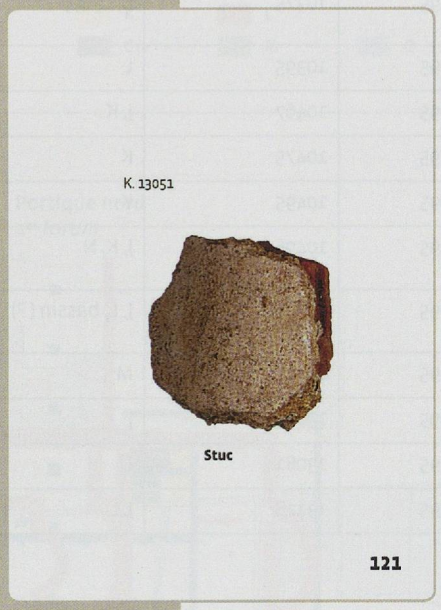

Fig. 121. *Elément concave et convexe de mortier au tuileau, bassin ? de l'une des boutiques sud de la première basilique ?*

Année	Complexes	Mortiers	Groupes décoratifs	**Nb. Fragts**
1991	6229	A	**EF. 6**	4
1991	6230	B, C	**DR. 2, EF. 4**	18
1991	6231	A, B, C, D, E	**DR. 2, E.F 6, EF. 4, EF. 5, EF. 7**	420
1991	6232	A, B, D, E	**EF. 4, EF. 5, EF. 6, EF. 7**	319
1991	6234	A,.B, C	**EF. 6, EF. 4, DR. 2**	24
1991	6235	A, B, D, E	**EF. 6, EF. 4, EF. 5, EF. 7**	133
1991	6247	B	**EF. 4**	7
1991	6261	A, B	**EF. 4, EF. 6**	17
1991	6289	B	**EF. 4**	4
1991	6293	F	**EF. 8**	6
1991	6298	A	**EF. 6**	2
1991	6402	A, B, C, D, G, H, *terrazzo*	**DR. 2, EF. 4, EF. 6, EF. 5, EF. 9, EF. 10, MA. 1**	222
1991	6409	C, I, J	**DR. 2, EF. 2, EF. 1**	877
1991	6424	A, B, D, stuc	**EF. 6, EF. 4, EF. 5, MA. 2**	25
1995	10375	B, C, D, J	**DR. 2, EF. 4, EF. 5, EF. 1**	14
1995	10395	L	**EF. 3**	4
1995	10467	J, K	**DR. 1, EF. 1**	407
1995	10475	K	**DR. 1**	173
1995	10495	K	**DR. 1**	74
1995	10496	J, K, N	**DR. 1, EF. 1, EF. 12**	13
1995	13051	J, L, bassin (?)	**EF. 1, EF. 3, MA. 3**	74
1995	13062	M	**EF. 11**	1
1995	13068	J	**EF. 1**	5
1995	13081	D	**EF. 5**	2
1995	13118	J, L	**EF. 1, EF. 3**	14
				2'859 frgts

Abréviations

DR. = Décor restitué

EF. = Ensemble fragmentaire

MA. = Mortier architectural

Fig. 122. *Tableau de concordance des peintures gallo-romaines des basiliques de Nyon.*

Fig.123a

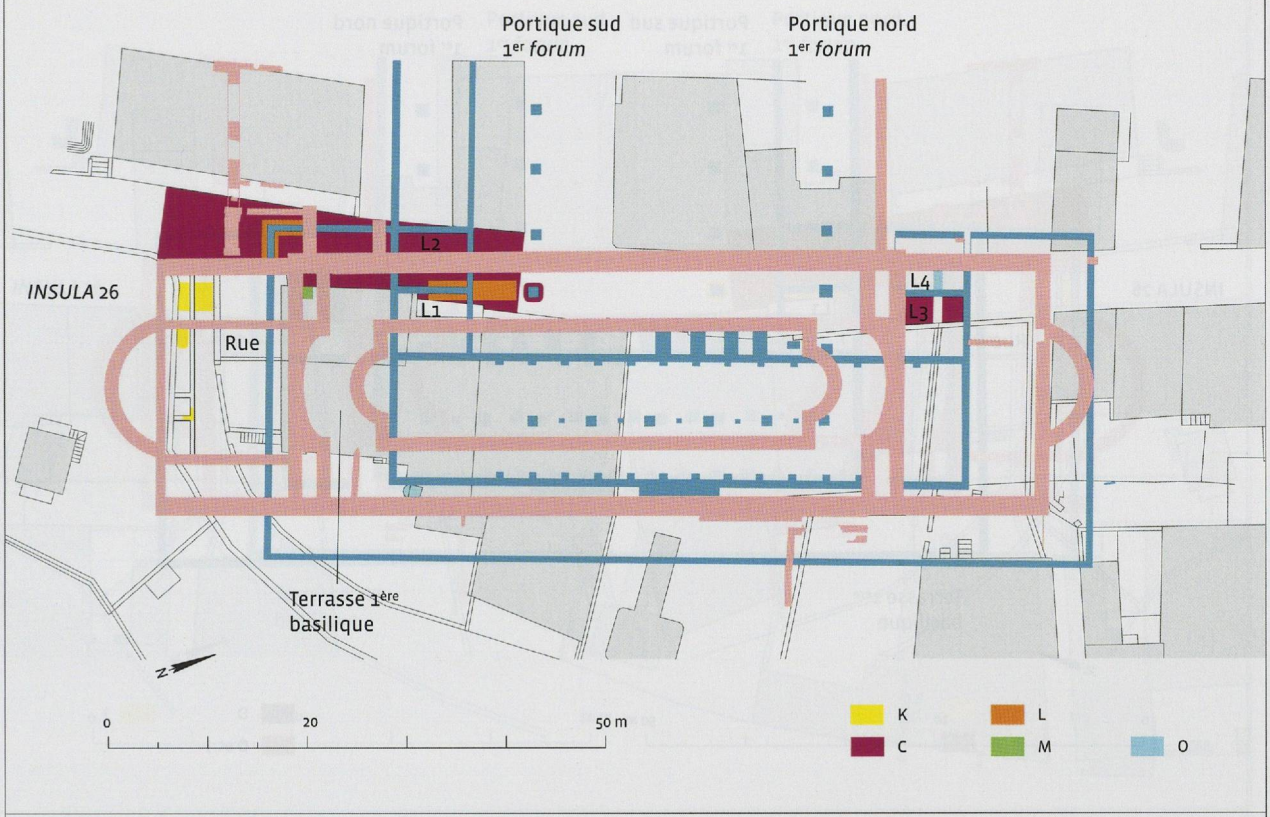

Fig.123b

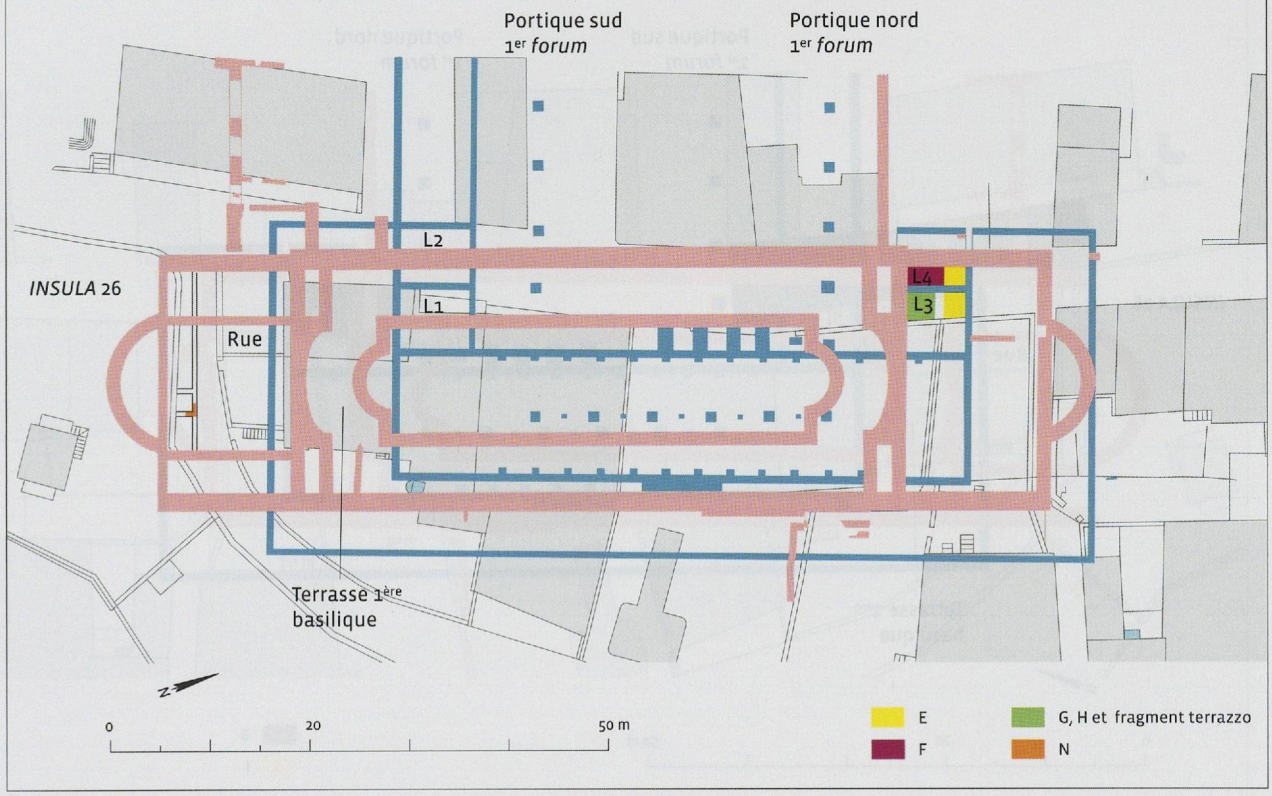

Ci-dessus et pages suivantes : Fig. 123 a-e. *Situation des ensembles picturaux classés par mortier.*

Fig.123c

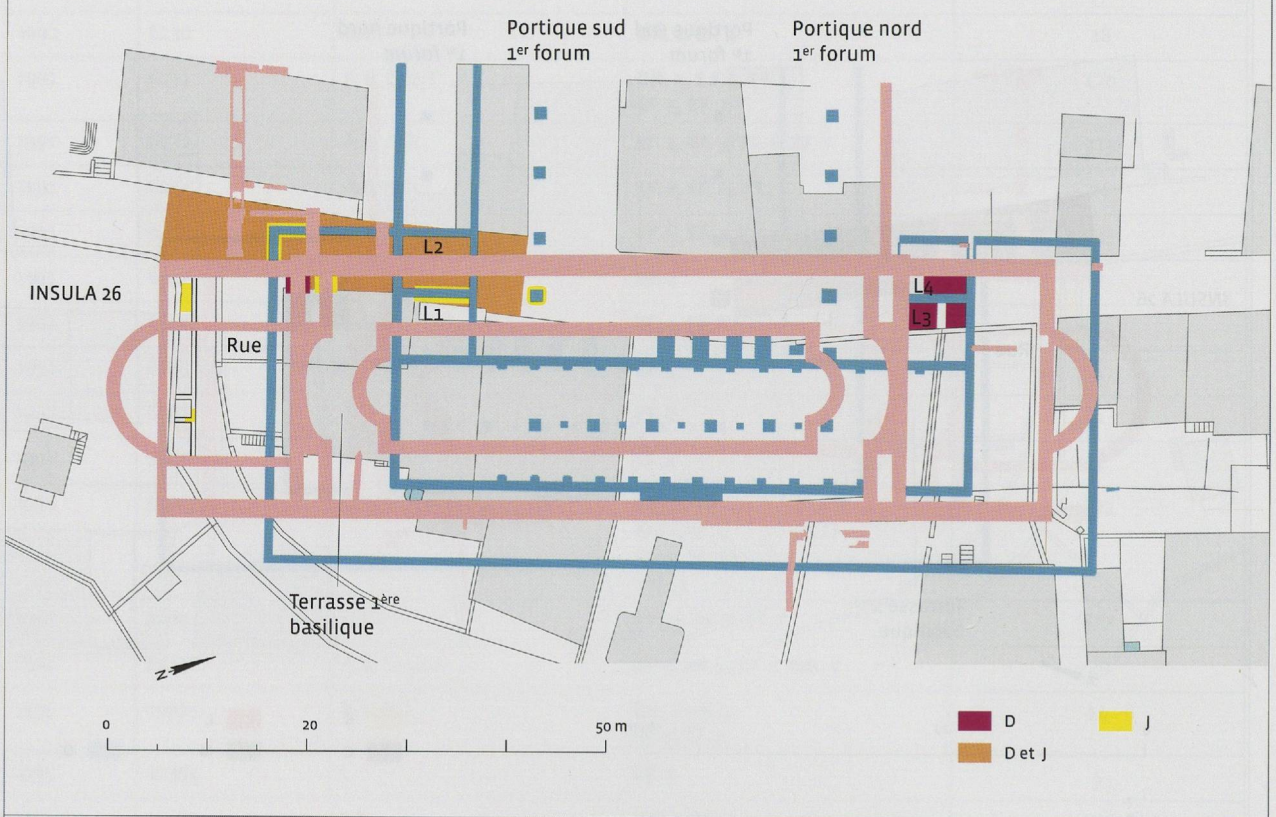

Fig.123d

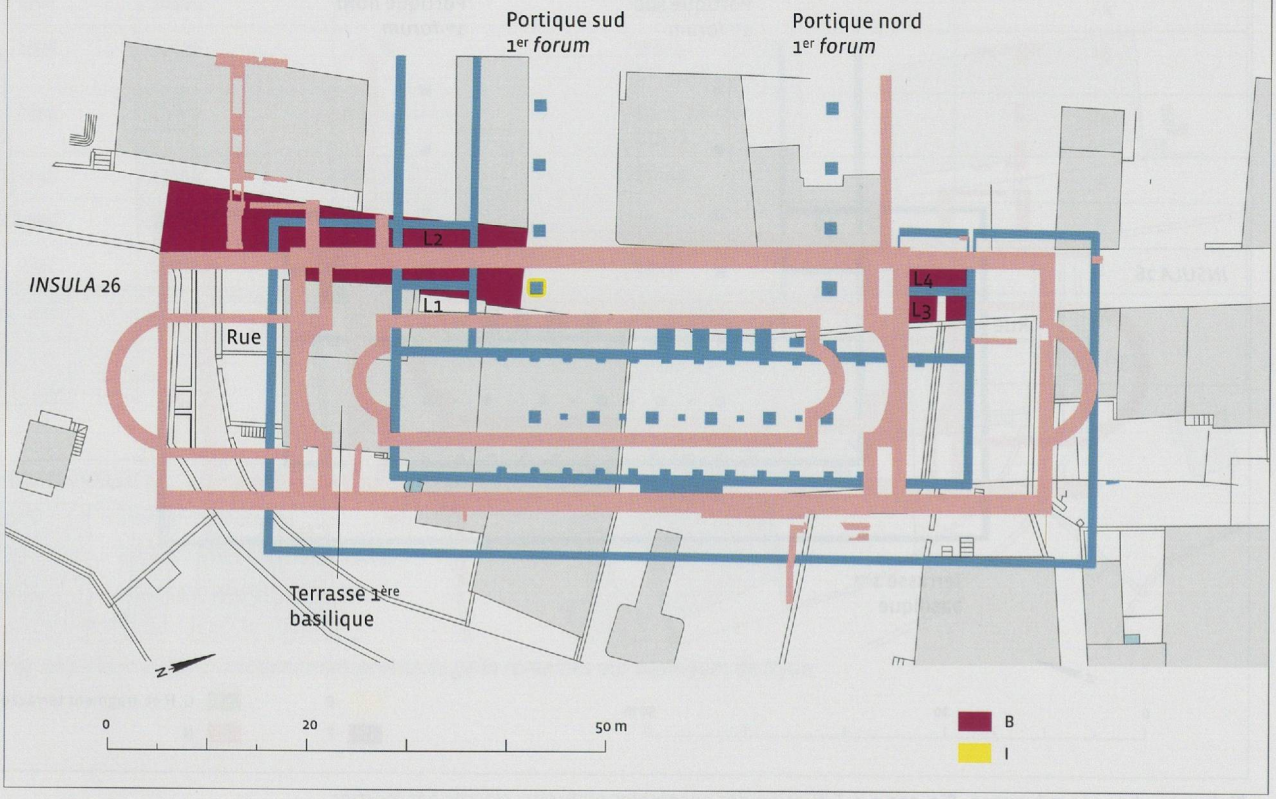

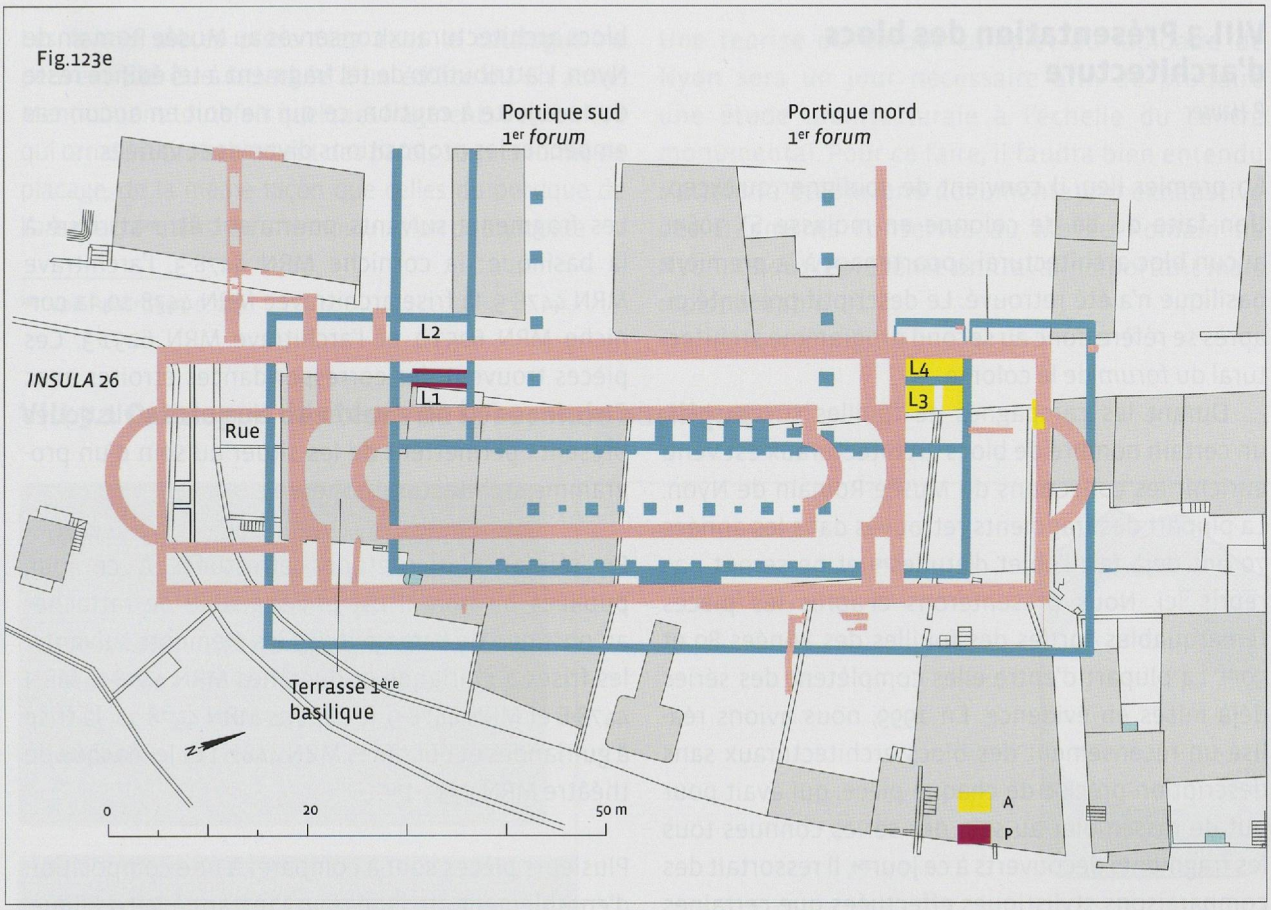
Portique sud
1er forum
Portique nord
1er forum
L2
L1
L4
L3
INSULA 26
Rue
Terrasse 1ère
basilique
N
0
20
50 m
A
P

Fig.123e

VIII.3 Présentation des blocs d'architecture

P. Hauser

En premier lieu, il convient de souligner qu'exception faite du dé de colonne en molasse ST 306[351], aucun bloc architectural appartenant à la première basilique n'a été retrouvé. Le descriptif présenté ci-après se réfère donc au second programme architectural du *forum* de la colonie.

Durant les campagnes de fouilles successives, un certain nombre de blocs architecturaux est venu enrichir les collections du Musée Romain de Nyon. La plupart des fragments retrouvés dans les années 70 ont déjà fait l'objet d'études[352] et ne seront pas repris ici. Nous présenterons ci-après les pièces remarquables sorties des fouilles des années 80 et 90[353]. La plupart d'entre elles complètent des séries déjà mises en évidence. En 1999, nous avions réalisé un recensement des blocs architecturaux sans description précise de chaque pièce, qui avait pour but de rassembler au sein des séries connues tous les fragments découverts à ce jour[354]. Il ressortait des comparaisons stylistiques effectuées que certaines catégories devaient être considérées avec réserve et n'appartenaient peut-être pas à la seconde basilique. Il n'était pas question dans cette publication de travailler sur la reconstitution en élévation de la basilique et du portique de l'*area publica*, mais plutôt de fournir tant le résultat des fouilles que du mobilier pour permettre dans le futur une étude architecturale la plus complète possible de ces monuments.

Tous les fragments présentés ci-dessous sans exception n'ont pas été retrouvés en place, mais bien dans des couches de démolition. Ce phénomène, peu surprenant vu l'arasement des bâtiments de la ville romaine, se retrouve par ailleurs pour l'ensemble des blocs architecturaux conservés au Musée Romain de Nyon. L'attribution de tel fragment à tel édifice reste donc sujette à caution, ce qui ne doit en aucun cas empêcher les propositions diverses et variées.

Les fragments suivants pourraient être attribué à la basilique: la corniche MRN 4478-3, l'architrave MRN 4478-5, la frise architravée MRN 4478-10, la corniche MRN 6251-1 et l'architrave MRN 6251-3. Ces pièces trouvent des correspondances étroites avec des séries déjà connues et les éléments stylistiques présents permettent de les situer au sein d'un programme architectural cohérent.

En référence aux études effectuées à ce jour, publiées ou non, il est envisageable de rattacher au portique de l'*area publica* les éléments suivants: les frises à guirlande et bucrânes MRN 4478-2, MRN 4478-6 et MRN 4478-9, le *clipeus* MRN 4478-11, la frise à guirlandes et bucrânes MRN 4482-1 et le masque de théâtre MRN 5935-1[355].

Plusieurs pièces sont à comparer à une composition d'entablement attribué pour l'instant à la basilique. Toutefois les éléments stylistiques plaideraient en faveur d'une série se rapprochant beaucoup plus de l'architecture du portique de l'*area sacra*[356] que de celle de la basilique. Les hypothèses les plus simples sont au nombre de deux: soit cet entablement appartient au portique de l'*area publica*, soit au temple de l'*area sacra*, dont le plan commence à se dessiner à la lueur des dernières observations archéologiques[357]. Appartiennent à cette série les corniches MRN 4478-4, MRN 4478-15 et MRN 4478-16. Il convient de mentionner également le fragment sculpté d'un buste d'homme en toge, que Martin Bossert attribue à un monument, inspiré de l'Ara Pacis, situé dans l'*area sacra*[358].

[351] Voir *supra* chap. III.1.3.

[352] Philippe Bridel a constitué un dossier graphique déposé au Musée Romain de Nyon. C'est en grande partie sur cette base qu'a été montée l'exposition sur la basilique ainsi que le catalogue de cette dernière, *cf.* Rossi et André 1995.

[353] De nombreux petits fragments, non inventoriés, ne présentant qu'une seule face travaillée ou qu'un décor partiel n'ont pas été dessinés et ne sont pas présentés ici.

[354] Ce document intitulé « Basilique du *forum* de Nyon - Lapidaire » est déposé auprès de la section de l'Archéologie de l'Etat de Vaud.

[355] Pour la description du masque de théâtre, nous renvoyons directement à Bossert 2002, n°25, p. 40, pl. 30-31.

[356] Rossi 1995, pp. 117-132.

[357] Les dernières interventions proches des vestiges du temple supposé ont livré un bloc architectural qui pourrait être la base de la mouluration du *podium* du temple, *cf. supra* chap. V.1.4 et fig. 42. Cette moulure est composée d'un ovolo renversé, d'un listel plat surmonté d'une doucine renversée et d'un filet renversé suivi d'un talon renversé et d'un large listel.

[358] Voir Bossert 2002, n°24, p. 40, pl. 28-29.

Les autres pièces présentées dans le catalogue ne peuvent pas être rattachée à un édifice ou un autre. Mentionnons toutefois quelques fragments de moulure qui ornaient probablement des parois sous la forme de placage, de la même façon que celles du portique de l'*area sacra*[359], ainsi qu'une mouluration de stylobate.

[359] Voir Rossi 1995, p. 123.

Une reprise du corpus complet du lapidaire de Nyon sera un jour nécessaire afin de produire une étude architecturale à l'échelle du centre monumental. Pour ce faire, il faudra bien entendu s'atteler à établir une documentation exhaustive des fragments conservés au Musée Romain de Nyon, ce qui représente un travail important mais indispensable.

VIII.3.1 Catalogue des blocs de la seconde basilique[360]

MRN 4478-1	**Buste d'homme en toge, non illustré dans le catalogue**
Provenance:	Rue Nicole 4, 1989
Description:	Voir Bossert 2002, n° 24, Pl. 28-29
Attribution:	*Area sacra*

MRN 4478-2	**Frise de guirlande et bucranes, fig. 124, catalogue n° 1**
Provenance:	Rue Nicole 4, 1989 Voir Bossert 2002, n° 29d, Pl. 37
Description:	L.: max. cons. 36 cm, l.: max. cons. 50 cm, h.: max. cons. 52 cm.
Face avant:	frise présentant l'enroulement supérieur d'une bande torsadée, couronnée par un filet, une doucine droite ornée de feuilles d'acanthe à six lobes et un lobe sommital non digité, alternées à des tiges et un bandeau. Un pan oblique rejoint le lit d'attente.
Face droite:	cassée.
Face gauche:	finement dressée au pic.
Face arrière et lit de pose:	cassés.
Lit d'attente:	grossièrement dressé au pic.
Attribution:	Portique de l'*area publica*

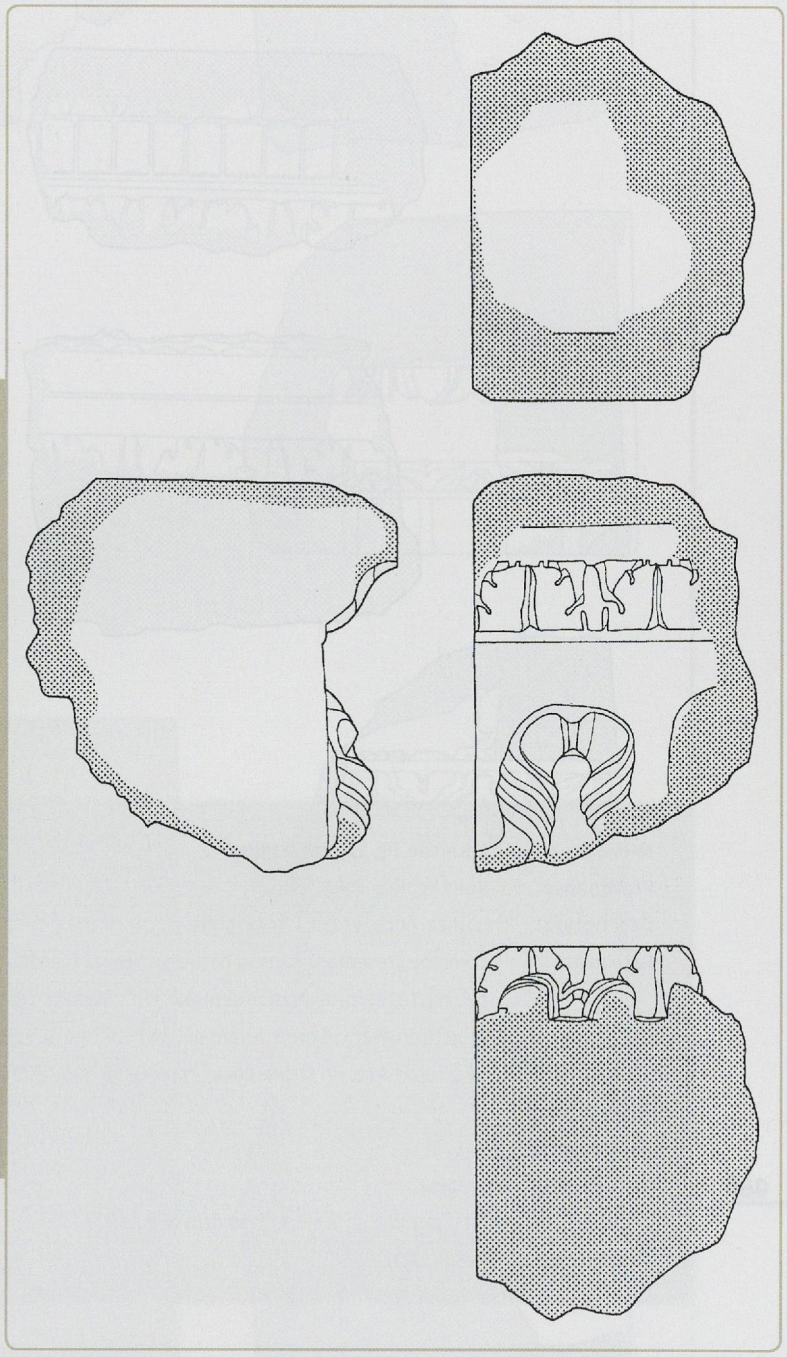

[360] Les dessins du catalogue ont été réalisés par l'auteur et Mireille Gerber-Laurens. Éch.: 1/10.

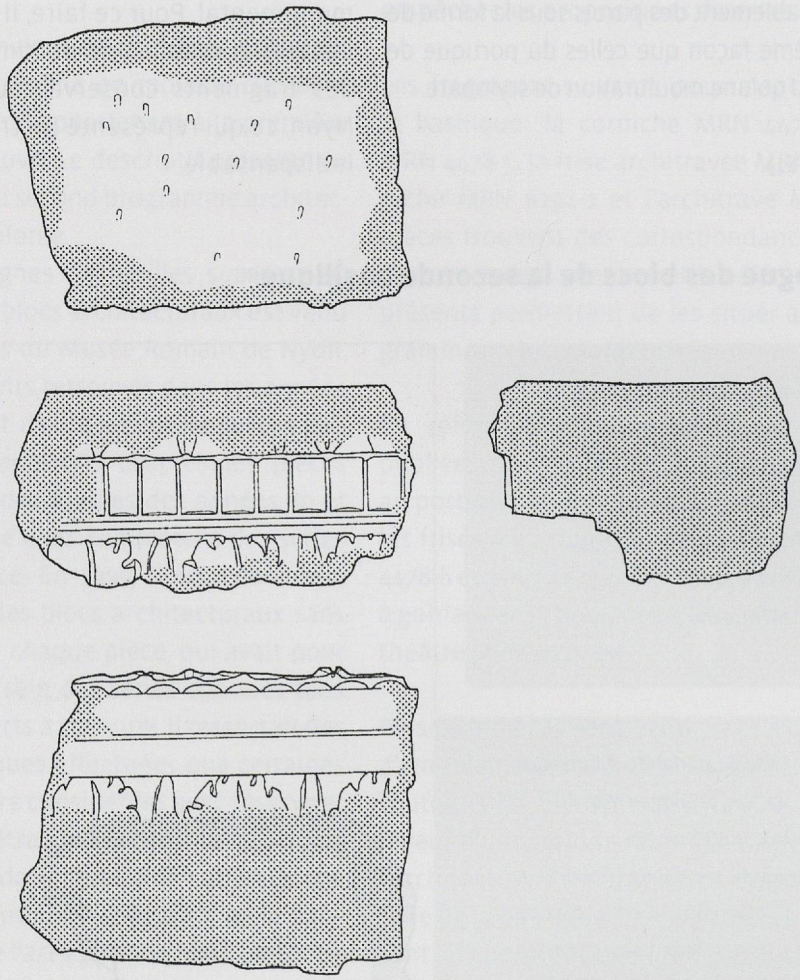

MRN 4478-3	**Corniche, fig. 125, catalogue n° 2**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
Description :	L.: max. cons. 47 cm, l.: max. cons. 35 cm, h.: max. cons. 27 cm.
Face avant :	corniche présentant dans sa partie conservée une doucine droite portant des feuilles d'acanthe, à sept lobes peu digités et forte incision centrale, alternées avec des tiges au fort renflement médian. Le front de larmier est projeté en avant et orné de languettes rectangulaires dressées. Le couronnement du larmier se compose d'un talon droit avec un rais de coeur et probablement d'un bandeau, aujourd'hui disparu.
Faces droite, gauche, arrière et lit de pose :	cassés. Lit d'attente : grossièrement dressé au pic.
Attribution :	Basilique

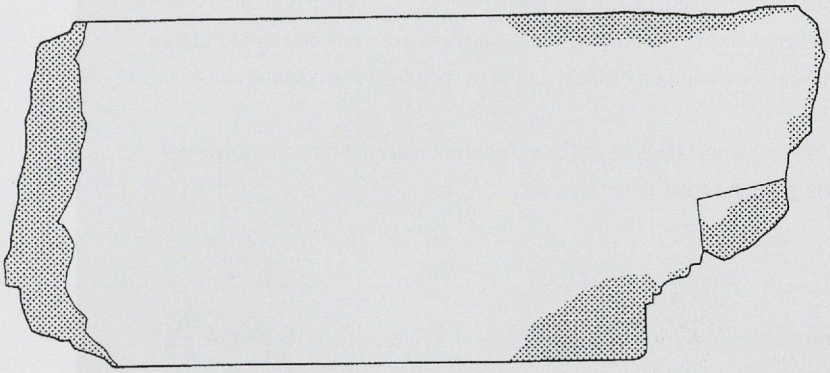

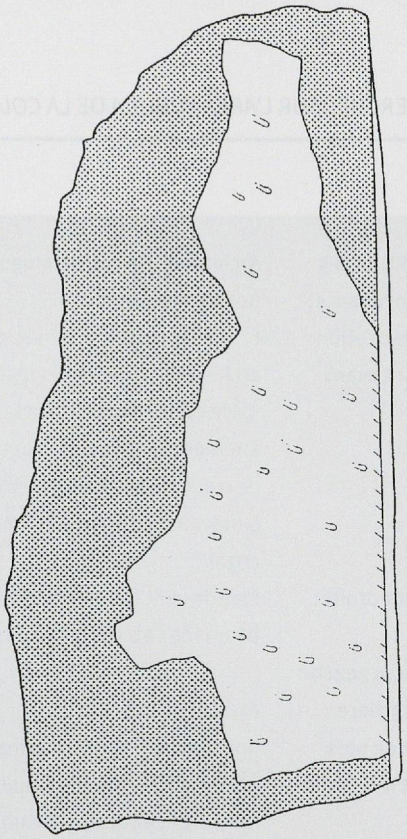

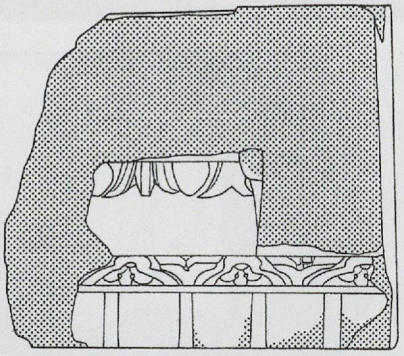

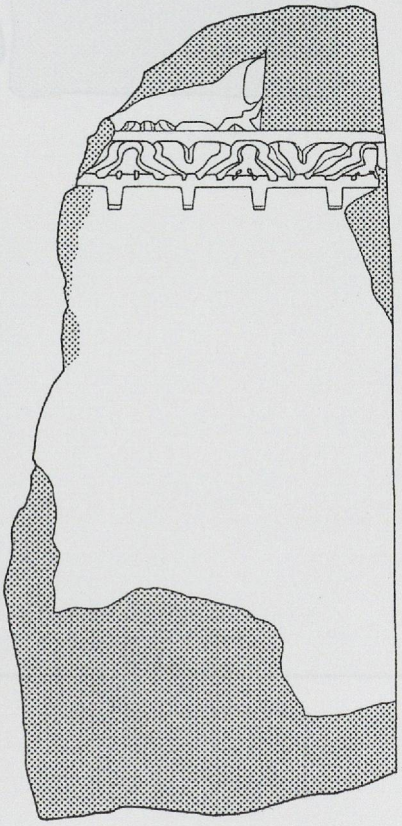

MRN 4478-4	**Corniche modillonnaire, fig. 126, catalogue n° 3**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
Description :	L.: max. cons. 42 cm, l.: max. cons. 104 cm, h.: 46 cm.
Face avant :	corniche débutant par un rang de denticules carrés et moyennement dégagés. La comparaison avec d'autres blocs semblables ainsi que certaines frises montrent que la mouluration commence normalement par une rangée de perles et pirouettes et une ligne d'oves qui dans la plupart des cas observés étaient sculptés sur le bloc de frise inférieur. Un talon droit orné d'un rais de cœur en étrier, feuille tombante à trois lobes, feuille montante à deux lobes, forme la transition avec les modillons et les soffites. On n'observe sur ce bloc plus que le couronnement des modillons composé d'oves.
Face droite :	face de joint.
Faces gauche et arrière :	cassées.
Lit de pose :	finement dressé à la gradine.
Lit d'attente :	grossièrement dressé au pic, probablement retaillé
Attribution :	Portique de l'*area publica* ou temple ?

MRN 4478-5	**Architrave, fig. 127, catalogue n° 4**
Provenance:	Rue Nicole 4, 1989
Description:	L.: max. cons. 80 cm, l.: max. cons. 56 cm, h.: 62,5 cm.
Face avant:	architrave à trois fasces légèrement rentrantes, hautes respectivement de 10, 11,5 et 12 cm. La première fasce est surmontée d'un talon droit orné d'un rais de cœur en ciseau, la seconde par un rang de perles alternées avec deux pirouettes. Le couronnement de l'architrave se compose d'un talon droit orné d'un rais de cœur en ciseau dont les feuilles sont lisses et le dard bien détaché, d'un cavet orné de godrons et d'un bandeau lisse. Le bloc est marqué par un saillant de 8 cm qui doit correspondre à une colonne ou un pilastre engagé.
Face droite:	face de joint fortement biseautée vers l'arrière (plus de 45°) ce qui pourrait placer ce bloc à un angle de bâtiment. Cadre d'anathyrose à la gradine, centre défoncé au pic.
Faces gauche et arrière:	cassées.
Lit de pose:	finement dressé à la gradine.
Lit d'attente:	finement dressé à la gradine. Une cavité circulaire (8 x 5 x 3 cm) à l'avant du bloc, une rectangulaire (6 x 3 x 3,5 cm) aux parois obliques plus en arrière.
Attribution:	Basilique

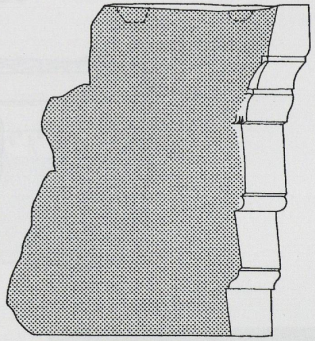

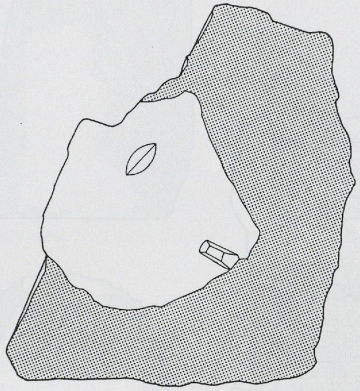

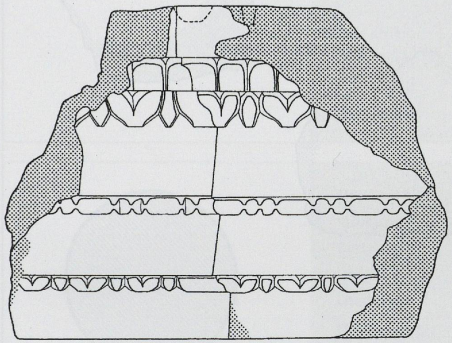

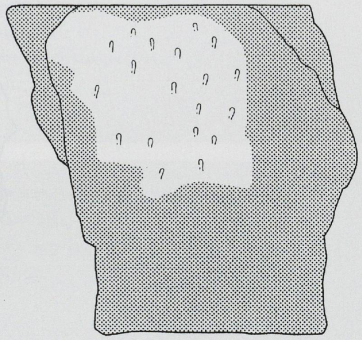

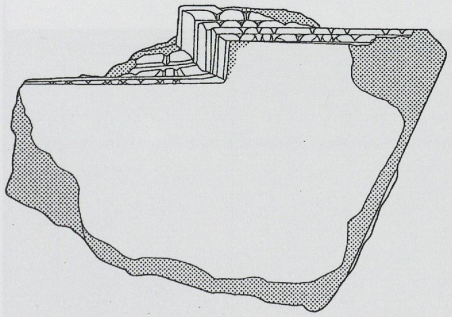

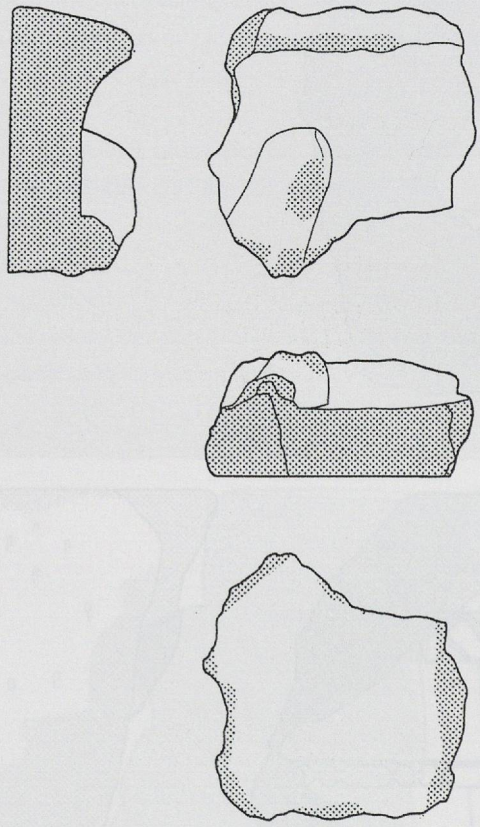

MRN 4478-6	**Frise, fig. 128, catalogue n° 5**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
Description :	L.: max. cons. 32 cm, l.: max. cons. 14 cm, h.: max. cons. 34 cm.
Face avant :	motif érodé appartenant probablement à une frise de bucranes, corne ou attache de feston surmontés par un cavet.
Faces droite et gauche :	cassées.
Face arrière :	finement dressée au pic.
Lits de pose et d'attente :	cassés.
Attribution :	Portique de l'*area publica*

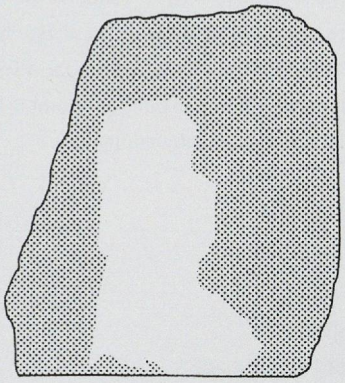

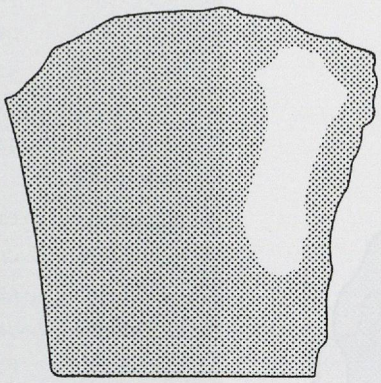

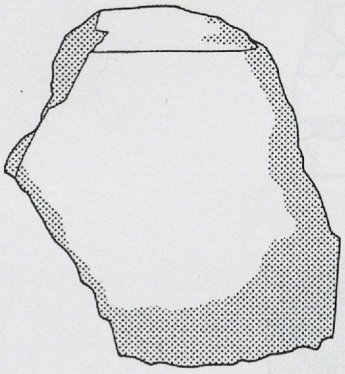

MRN 4478-7	**Orthostate, fig. 129, catalogue n° 6**
Provenance:	Rue Nicole 4, 1989
Description:	L.: max. cons. 50 cm, l.: max. cons. 41 cm, h.: 49 cm.
Face avant:	dressée à la gradine, faible surface conservée à droite.
Face droite:	cassée.
Face gauche:	dressée à la gradine, montre une légère courbure vers l'extérieur.
Face arrière:	cassée.
Lit de pose:	finement dressée au taillant.
Lit d'attente:	cassé.
Attribution:	-

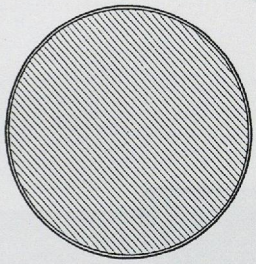

MRN 4478-8	**Colonne lisse, fût, fig. 130, catalogue n° 7**
Provenance:	Rue Nicole 4, 1989
Description:	Diam.: max. cons. 33 cm, h.: max. cons. 55 cm. Fût lisse.
Lits de pose et d'attente:	cassés.
Attribution:	-

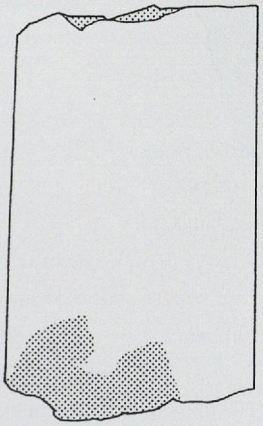

MRN 4478-9	**Frise de guirlande et bucranes, fig. 131, catalogue n° 8**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
	Voir Bossert 2002, n° 29c, Pl. 37
Description :	L.: max. cons. 44 cm, l.: 51 cm, h.: max. cons 59 cm.
Face avant :	frise présentant la corne gauche d'un bucrane en dessous de laquelle partent trois banderoles. Le motif est couronné par un filet, une doucine droite ornée de feuilles d'acanthe à six lobes et un lobe sommital non digité, alternées à des tiges et un bandeau. Un pan oblique rejoint le lit d'attente 5 cm en arrière de l'aplomb du bandeau.
Faces droite et gauche :	cassées.
Face arrière :	dressée au pic.
Lit de pose :	cassé.
Lit d'attente :	dressé au pic.
Attribution :	Portique de l'*area publica*

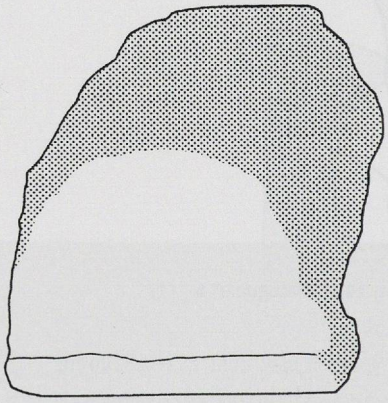

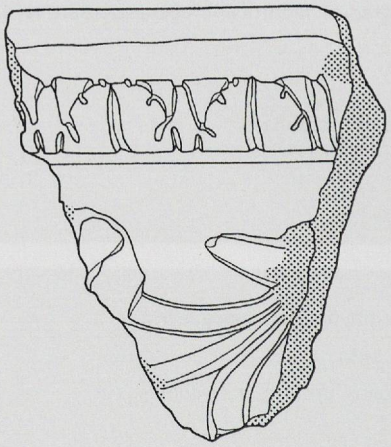

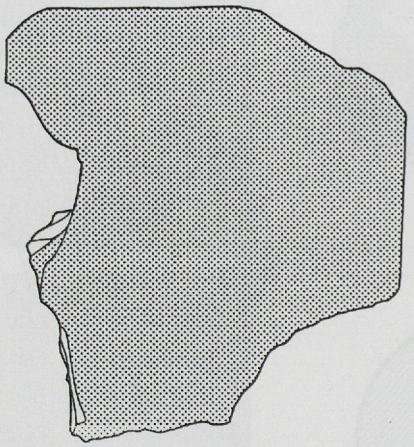

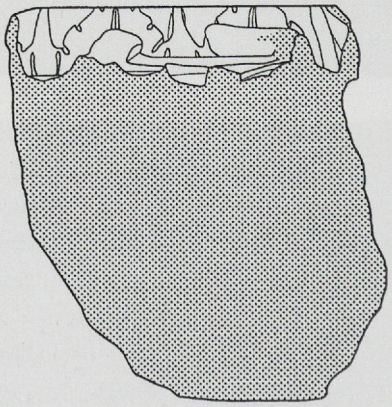

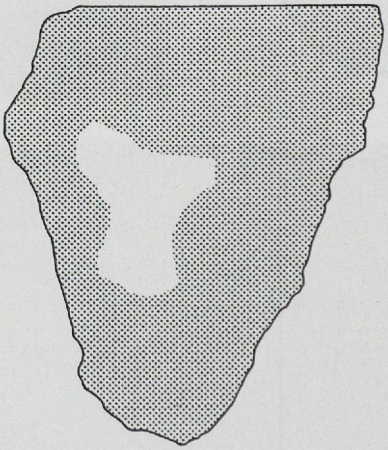

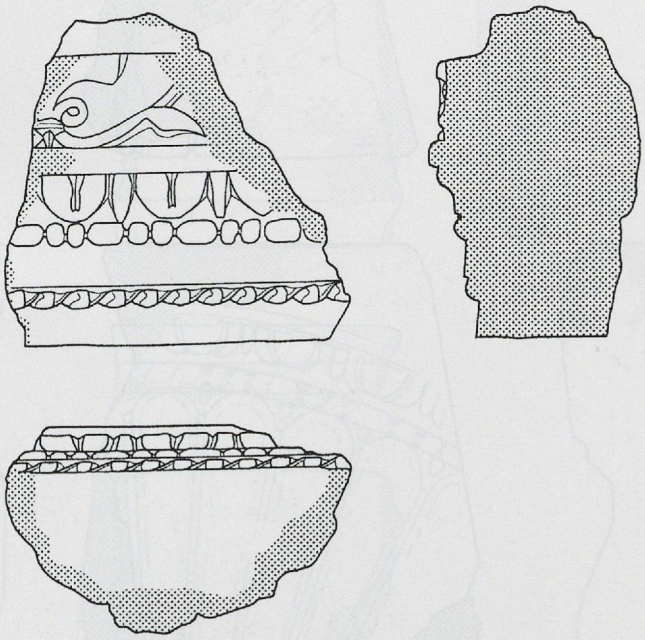

MRN 4478-10 **Frise architravée, fig. 132, catalogue n° 9**

Provenance: Rue Nicole 4, 1989

Description: L.: max. cons. 43 cm, l.: max. cons. 28 cm, h.: max. cons. 44 cm.

Face avant: architrave à deux fasces légèrement rentrantes, hautes de 5 cm chacune. La première fasce est surmontée par une torsade courant à droite, la seconde par un rang de perles alternées avec deux pirouettes. Le couronnement de l'architrave se compose d'un talon droit orné d'un rais de cœur en ciseau dont les feuilles sont lisses et d'un bandeau lisse. La frise, haute de 12 cm, présente une foliole recourbée et attachée à un élément disparu par une ligature de laquelle s'échappe vers la droite une feuille de lierre. Au-dessus, le bloc semble conservé sur 5 cm de haut marquant un retrait de 6 cm par rapport à l'aplomb de la frise.

Faces droite, gauche et arrière: cassées.

Lit de pose: finement dressé à la gradine.

Lit d'attente: cassé.

Attribution: Basilique

MRN 4478-11	**Clipeus, fig. 133, catalogue n° 10**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
Description :	L.: max. cons. 51 cm, l.: max. cons. 42 cm, h.: max. cons. 65 cm.
Face avant :	motif central détruit entouré de grandes languettes (6 conservées) s'élargissant vers le haut (6 cm en bas, 10 cm en haut) marquées par une bordure sur les côtés et le haut et séparées les unes des autres par un canal (largeur 1 cm, prof. 1 cm). Au-dessus une rangée de perles et pirouettes allongées, listel puis rangée d'oves entourés de fers de lance en bloc compact. Filet puis surface plane.
Face droite :	cassée.
Face gauche :	face de joint finement dressée, dont le plan est en biseau par rapport à la face avant.
Face arrière :	grossièrement dressée au pic, bande finement dressée au taillant le long de la face de joint.
Lit de pose :	cassé.
Lit d'attente :	finement dressé au ciseau.
Attribution :	Portique de l'*area publica*

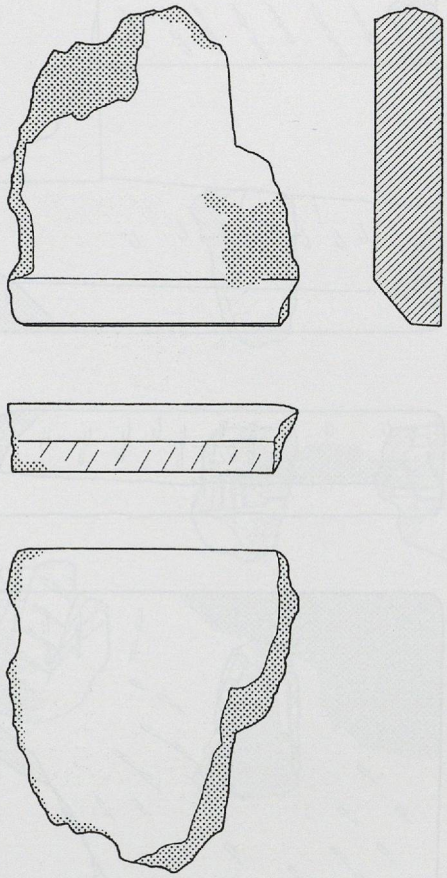

MRN 4478-12	**Dalle avec biseau, fig. 134, catalogue n° 11**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
Description :	L.: max. cons. 38 cm, l.: max. cons. 41 cm, h.: 9 cm.
Face avant :	pan vertical au taillant (4 cm) puis biseau (5 cm de profondeur).
Faces droite, gauche et arrière :	cassées.
Lit de pose :	lissé, soit scie, soit polissage.
Lit d'attente :	lissé, soit scie, soit polissage.
Attribution :	-

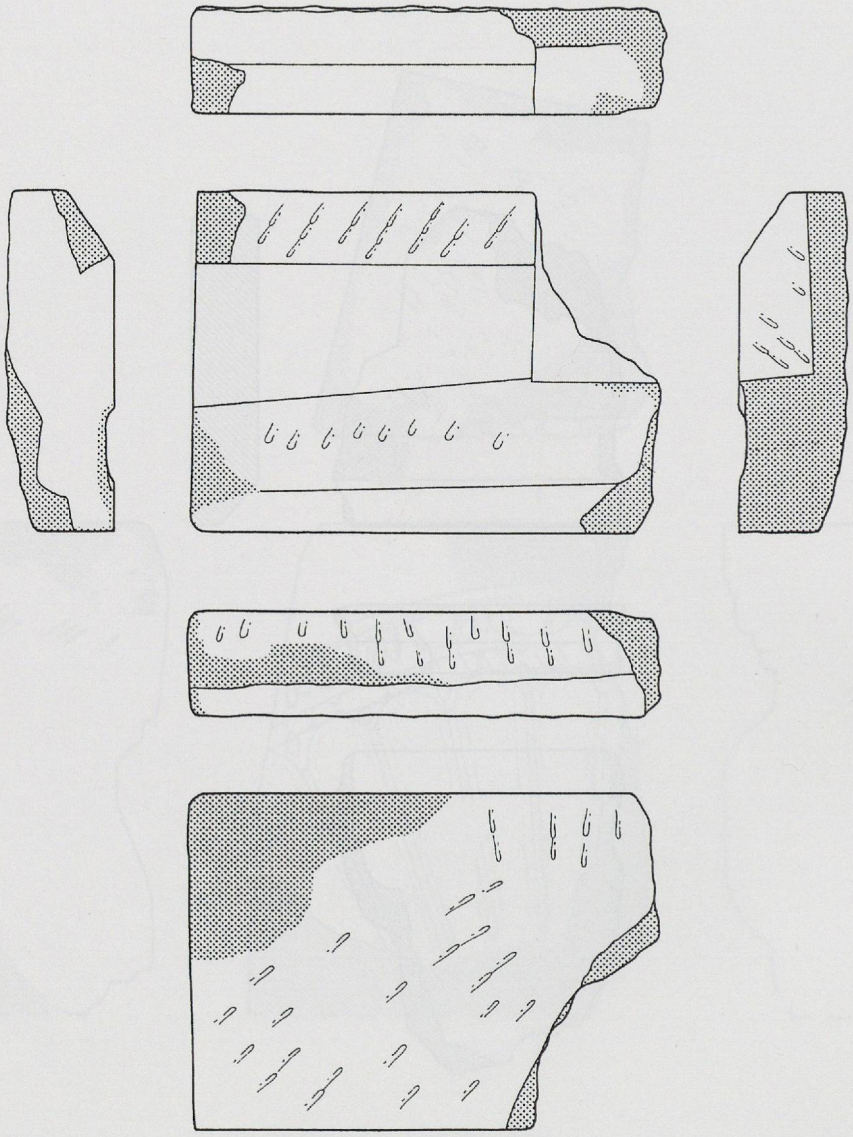

MRN 4478-13	**Dalle (?), fig. 135, catalogue n° 12**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
Description :	L.: max. cons. 62 cm, l.: max. cons. 45 cm, h.: 13,5 cm.
Face avant :	grossièrement dressée au pic.
Face droite :	cassée.
Face gauche :	dressée à la gradine.
Face arrière :	dressée à la gradine.
Lit de pose :	grossièrement dressé au pic.
Lit d'attente :	une partie en biseau traitée au pic, peut-être due à la récupération, une partie plane à la gradine grossière, un renfoncement plat (12x1 cm) au ciseau, une nouvelle partie plane à la gradine grossière et fine. Sur la gauche existe un grand logement de forme carrée ou rectangulaire (24x16x10 cm) de fonction indéterminée. Quelques traces de mortier de tuileau sont encore visibles sur le bloc.
Attribution :	-

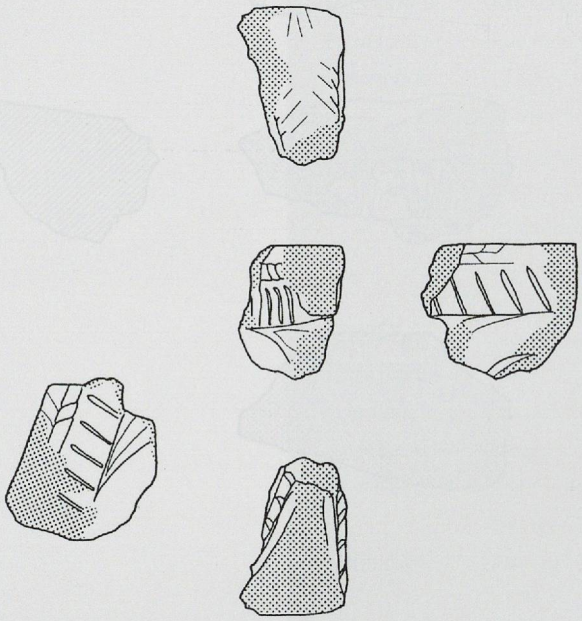

MRN 4478-14	**Chapiteau, fig. 136, catalogue n° 13**
Provenance:	Rue Nicole 4, 1989
Description:	L.: max. cons. 20 cm, ép.: max. cons. 14 cm, h.: max. cons. 18 cm. Partie sommitale de la volute conservée, surmontée par l'abaque ornée de languettes bien différenciées, puis d'une tresse qui termine le chapiteau.
Lit d'attente:	très érodé, traces de taillant.
Attribution:	-

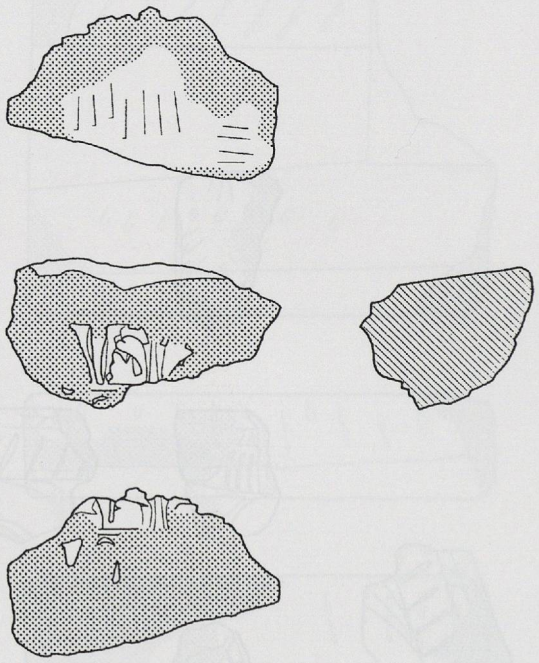

MRN 4478-15	**Corniche, fig. 137, catalogue n° 14**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
Description :	L.: max. cons. 36 cm, l.: max. cons. 22 cm, h.: max. cons. 16 cm.
Face avant :	rais de cœur en ciseau, filet, doucine droite ornée de feuilles d'acanthe à cinq lobes (lobe inférieur à 4 digitations), nervure centrale bien marquée en relief. Traces de trépan. Tige de séparation charnue.
Faces droite, gauche et arrière :	cassées.
Lit de pose :	cassé.
Lit d'attente :	dressé au ciseau.
Attribution :	Portique de l'*area publica* ou temple ?

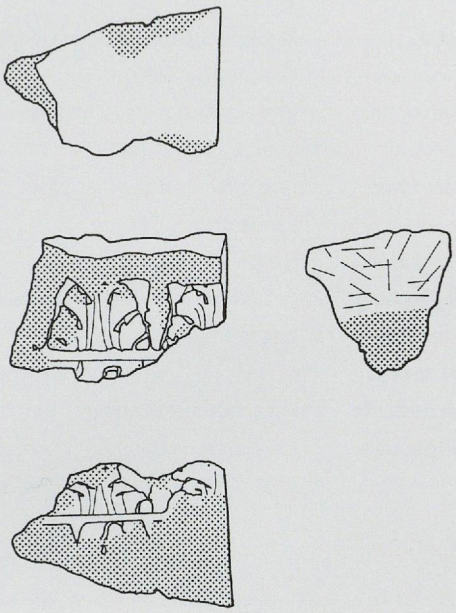

MRN 4478-16	**Corniche, fig. 138, catalogue n° 15**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
Description :	L.: max. cons. 29 cm, l.: max. cons. 19 cm, h.: max. cons. 17 cm. Face avant : rais de cœur en ciseau, filet, doucine droite ornée de feuilles d'acanthe à cinq lobes (lobe inférieur à 4 digitations), nervure centrale bien marquée en relief.
Face droite :	face de joint dressée au taillant.
Faces gauche et arrière :	cassées.
Lit de pose :	cassé.
Lit d'attente :	très érodé, traces d'érosion pluviale très marquées.
Attribution :	Portique de l'*area publica* ou temple ?

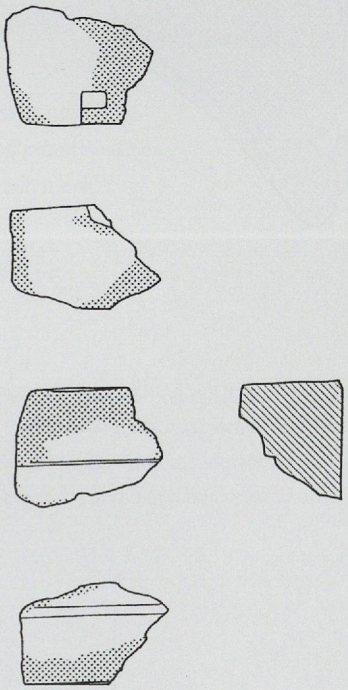

MRN 4478-18	**Moulure, fig. 139, catalogue n° 16**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
Description :	L.: max. cons. 20 cm, l.: max. cons. 16 cm, h.: max. cons. 12 cm. Face avant : fin d'un talon droit, filet, départ d'un cavet.
Faces droite et gauche :	cassées.
Face arrière :	finement dressée à la gradine.
Lit de pose :	cassé.
Lit d'attente :	finement dressée à la gradine.
Attribution :	-

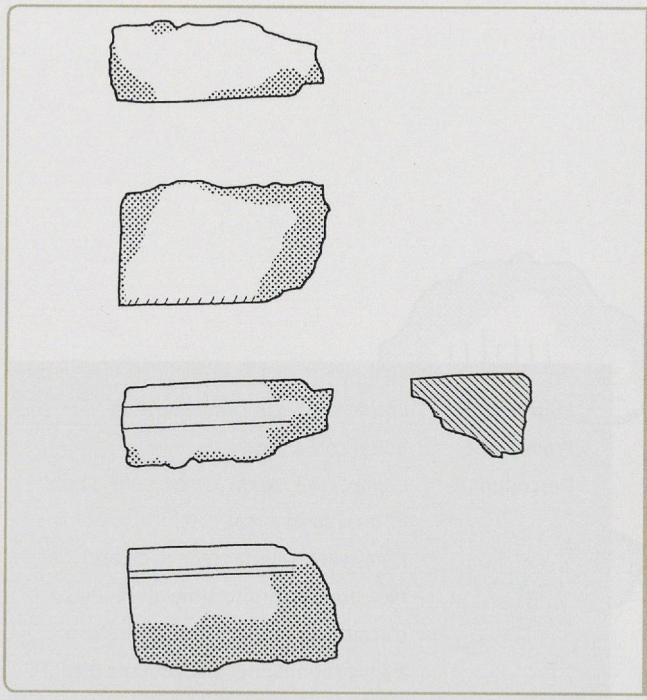

MRN 4478-20	**Moulure, fig. 140, catalogue n° 17**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
Description :	L.: max. cons. 27 cm, l.: max. cons. 16 cm, h.: max. cons. 12 cm.
Face avant :	fin d'un talon droit, filet, cavet et bandeau.
Faces droite et gauche :	cassées.
Face arrière :	traces de pic.
Lit de pose :	cassé.
Lit d'attente :	Finement dressé au pic.
Attribution :	-

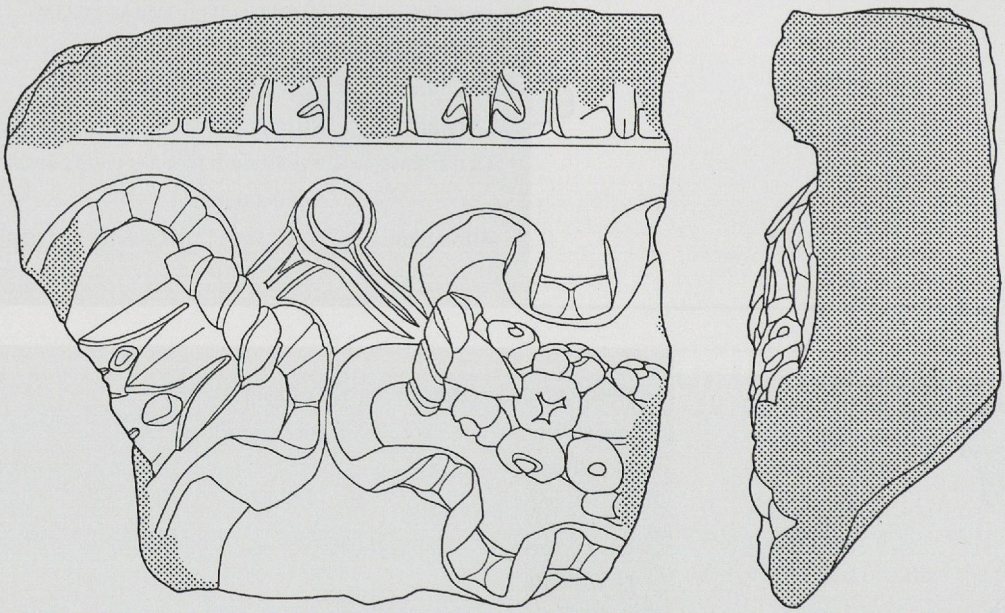

MRN 4482-1	**Frise de guirlande et bucranes, fig. 141, catalogue n° 18**
Provenance :	Rue Nicole 4, 1989
Description :	L.: max. cons. 88 cm, l.: max. cons. 35 cm, h.: max. cons 78 cm. Face avant : frise présentant un clou central auquel sont accrochées de part et d'autre des guirlandes composées d'une bande torsadée qui maintient trois feuilles à nervure centrale donnant naissance à un amas de motifs végétaux (fleurs, fruits ?). De la bande torsadée s'échappe de chaque côté une banderole. Le motif est couronné par un filet, une doucine droite ornée de feuilles d'acanthe à six lobes et un lobe sommital non digité alternées à des tiges. Le bandeau sommital a disparu.
Faces droite et gauche :	cassées.
Face arrière :	cassée ou fortement érodée.
Lit de pose :	cassé.
Lit d'attente :	cassé ou fortement érodé.
Attribution :	Portique de l'*area publica*

MRN 6249-1 **Bloc mouluré, fig. 142, catalogue n° 19**

Provenance: Rue du Vieux-Marché, 1991

Description: L.: max. cons. 37 cm, l.: 24 cm, h.: 10 cm.

Face avant: bloc, dont l'orientation est incertaine, présentant une baguette et deux talons droits superposés. L'ensemble de la mouluration est lisse.

Face droite: cadre d'anathyrose à la gradine, partie centrale dressée au pic.

Face gauche: cassée.

Face arrière: dressée au pic.

Lit de pose: finement dressé.

Lit d'attente: dressé au pic avec trace de mortier au tuileau.

Attribution: -

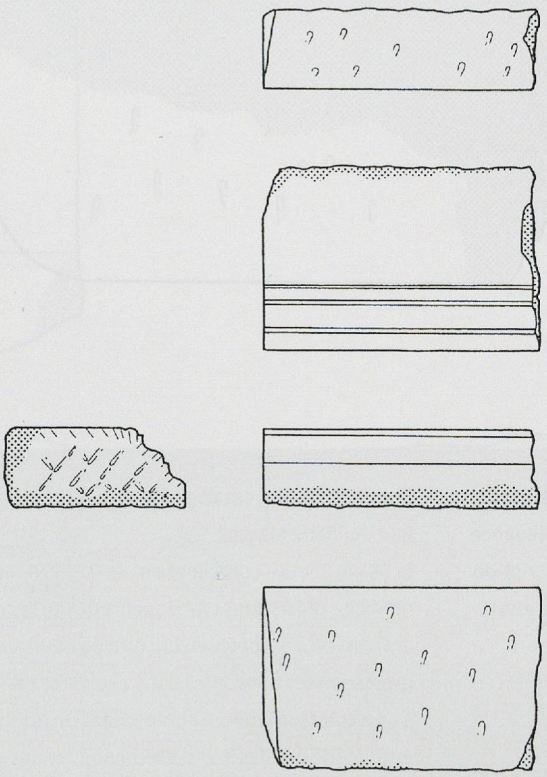

MRN 6250-1 **Colonne, fig. 143, catalogue n° 20**

Provenance: Rue du Vieux-Marché, 1991

Description: Diam.: max. cons. 22 cm, h.: max. cons. 16 cm.
Fût de colonne lisse dont le dos présente une partie rectiligne incitant à imaginer une colonne engagée.

Lits de pose et d'attente: cassés.

Attribution:

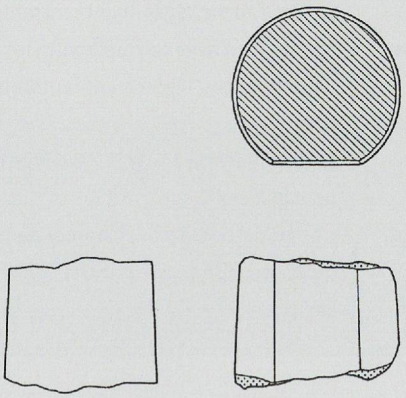

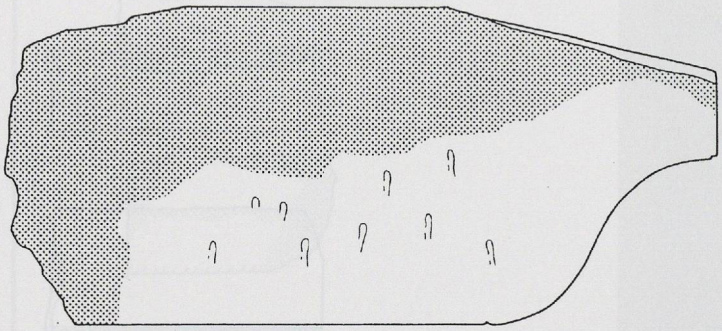

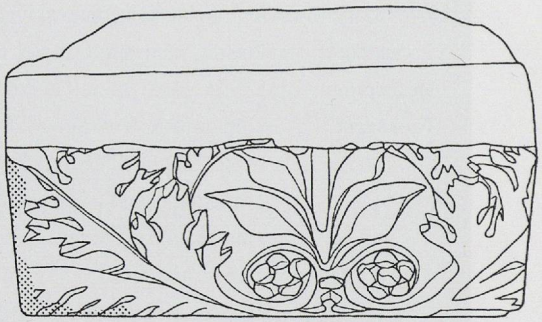

MRN 6251-1	**Corniche, fig. 144, catalogue n° 21**
Provenance:	Rue du Vieux-Marché, 1991
Description:	L.: 68 cm, l.: max. cons. la 70 cm, lp 90 cm, h.: 40,5 cm.
Face avant:	corniche présentant une doucine droite ornée d'un anthémion, composition linéaire de fleurs de lotus dressées et circonscrites dans deux arceaux affrontés à une volute inférieure comprenant un bouton entouré de pétales. Elles alternent avec des palmettes renversées. La liaison s'effectue au moyen d'une feuille d'acanthe oblique, dont l'un des lobes suit le parcours des arceaux. La présence d'un bandeau de serrage assurant la cohésion du motif semble probable. Au-dessus se situe un large bandeau plat. Le bloc présente en outre un pan oblique qui rejoint le lit d'attente.
Face droite:	face de joint avec cadre d'anathyrose (gradine ?) centre défoncé au pic, légèrement rentrante à l'arrière.
Face gauche:	face de joint avec cadre d'anathyrose (gradine ?) centre défoncé au pic, légèrement rentrante à l'arrière.
Face arrière:	cassée.
Lit de pose:	finement dressé à la gradine. Gorge de traçage visible à 4 cm du décor.
Lit d'attente:	très érodé, pente d'une hauteur de 10 cm sur une profondeur de 30 cm à l'avant.
Attribution:	Basilique

MRN 5935-1	**Masque de théâtre, pas illustré dans le catalogue**
Provenance:	Rue Nicole 4, 1989
Description:	Voir Bossert 2002, n° 25, Pl. 30-31
Attribution:	Portique de l'*area publica*

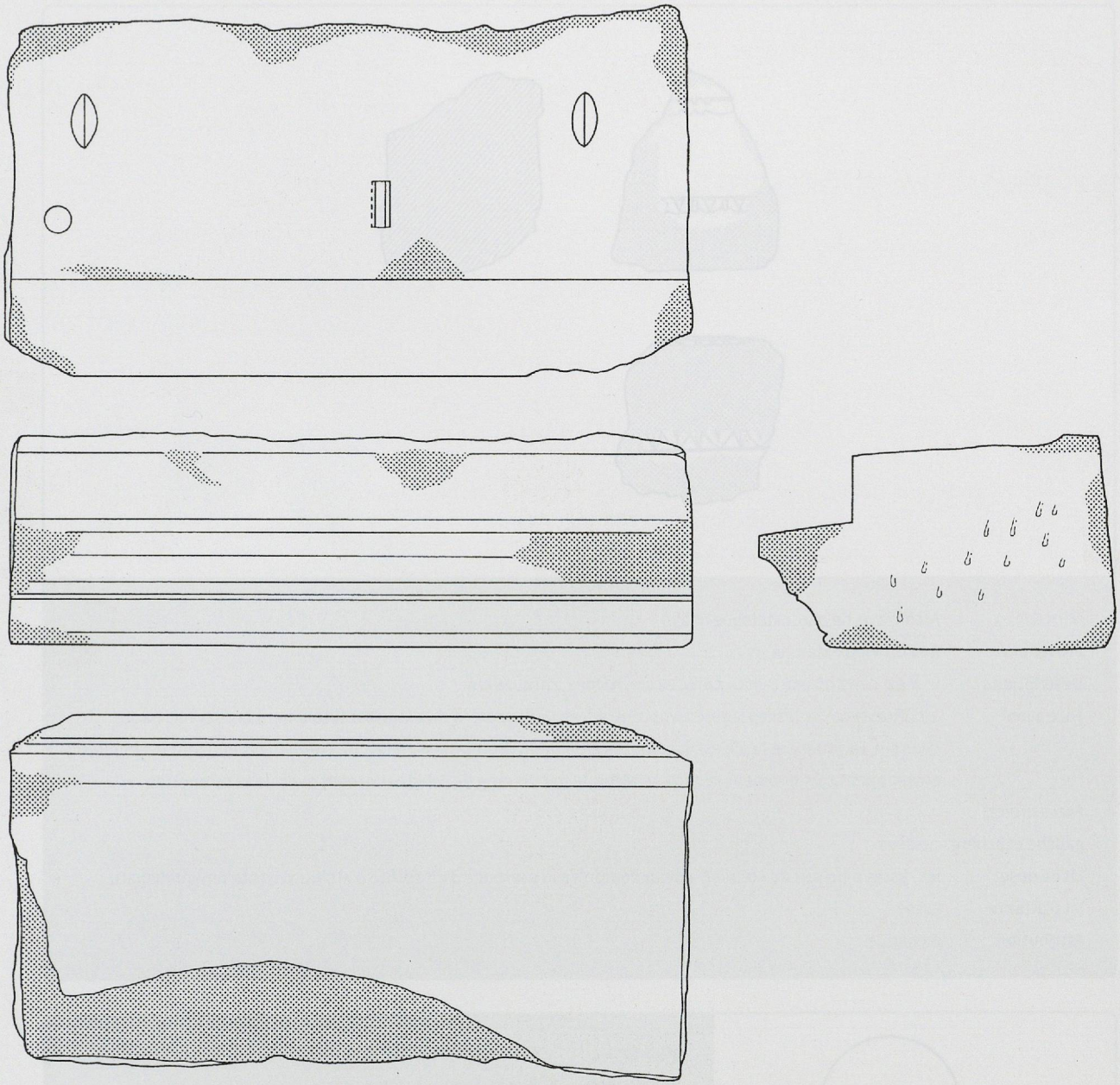

MRN 6251-2	**Mouluration de stylobate, fig. 145, catalogue n° 22**
Provenance :	Rue du Vieux-Marché, 1991
Description :	L.: 105 cm, l.: lp 43 cm, la 39 cm, max. 55 cm, h.: 30 cm.
	Face avant : mouluration de stylobate composée d'un filet, d'un talon droit, d'un quart-de-rond et d'un cavet sous bandeau. La hauteur de la mouluration est de 17 cm. Un pan rentrant légèrement incliné rejoint un pan vertical dressé à la gradine, en retrait par rapport au lit de pose de 4 cm.
Face droite :	face de joint avec cadre d'anathyrose, centre défoncé au pic.
Face gauche :	face de joint avec cadre d'anathyrose, centre défoncé au pic.
Face arrière :	dressée à la gradine.
Lit de pose :	finement dressé à la gradine.
Lit d'attente :	dressé à la gradine. Trou de louve (7 x 3 x 5 cm), trou de goujon (diam. 3,5 x 2 cm), deux trous ovales (8 x 4 x 2,5 cm).
Attribution :	-

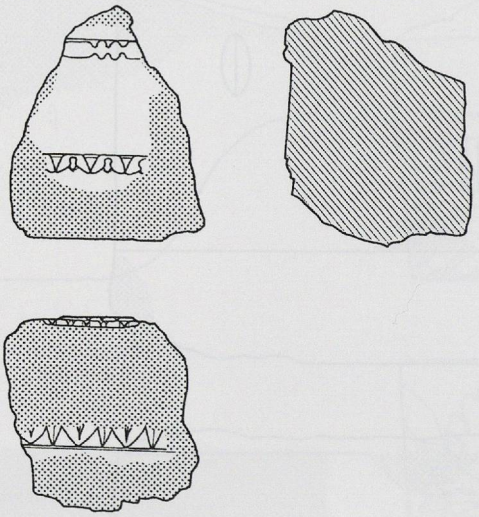

MRN 6251-3	**Architrave, fig. 146, catalogue n° 23**
Provenance :	Rue du Vieux-Marché, 1991
Description :	L.: max. cons. 26 cm, l.: max. cons. 23 cm, h.: max. cons. 28 cm.
Face avant :	architrave à trois fasces légèrement rentrantes, dont seule la médiane est totalement conservée, haute de12 cm. La première fasce est surmontée d'un talon droit orné d'un rais de cœur en ciseau dont les feuilles enveloppent très finement le dard, la seconde par un rang de perles alternées avec deux pirouettes.
Faces droite, gauche et arrière :	cassées.
Lit de pose :	les restes d'un rais de cœur en ciseau démontre la présence d'un soffite d'architrave totalement disparu.
Lit d'attente :	cassé.
Attribution :	Basilique

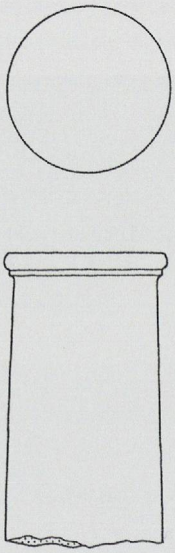

MRN 6251-4	**Colonne, fig. 147, catalogue n° 24**
Provenance :	Rue du Vieux-Marché, 1991
Description :	Diam.: inf. max. cons. 21 cm, astragale 22 cm, h.: max. cons. 41 cm. Fût de colonne lisse couronné par une apophyge, un listel et un astragale.
Lit de pose :	cassé.
Lit d'attente :	finement dressé à la gradine.
Attribution :	-

IX. CATALOGUE DU MOBILIER

Phase 1, première occupation, 60/50-30 av. J.-C.

Céramique à vernis noir (VN)

1. K6428-1. [illegible]

Amphore (AMPH)

2. K6428-1. Dressel 1C.

Céramique à pâte sombre fine (PSF)

3. K6210-1. Assiette à paroi oblique et lèvre déversée, imit. Lamb. 5/7. Type 1.1.3 (10-25 ap. J.-C.)

4. K6428-1. Coupe hémisphérique sans lèvre déversée, imit. Morel 2483. Type 1.1.1 (fin 1er s. av. J.-C.)

Phase 2, deuxième occupation, 30 av. J.-C. à 1 ap. J.-C.

Céramique à vernis noir (a-vnc)

5. K6210-1. Coupe à paroi tronconique sans lèvre déversée. CE: Lamb. 31/33.

Pré-sigillée (PSIGIL)

9. K6428-1. Plat profond à paroi oblique sans lèvre déversée. CE: Morel 2650.

10. K6428-1. Plat profond à paroi oblique sans lèvre déversée, à cœur arrondi. CE: Morel 2651.

Céramique à pâte grise (PG)

6. K6210-1. Bol à oreille à col étroit et lèvre déversée. Cordon. Panse. Panse décorée de bandeaux de lignes ondées groupées séparés par des cannelures. CE: [illegible] Ideen 70 Gp. 1-C.1.

Céramique à pâte grise (PG)

8. K6210-1. Gobelet cylindrique à bord peu déversé. Lèvre de la panse soulignée par une cannelure. Panse ornée d'incisions. CE: type 13 à 13 (100-140).

Monnaie

7. K6211-1. Quadrans de la vallée du Rhône, dernière pretumé des Allobroges, 50 à 27 av. J.-C., monnaie fourrée, type légende. CE: DMA 1, Lyon 122-127, Depot 2485, groupe 1D1, H. van der Wiersen [illegible] 52, AR-AE, 1.4-15, 13-16mm, 240-106gr.

Terre sigillée italique (TSIT)

11. K6422-1. Plat. Goudineau 3. Conspectus 1.1.1 (50-[illegible]).

12. K6422-1. Plat. Conspectus 1.1.1 (Augustéen précoce).

13. K6422-1. Assiette. Haltern 8/Ivanovski (Conspectus 1.1.2 Augustéen moyen).

14. K6422-1. Coupe. Haltern 70/Ivanovski 13.2.2.

1

2

3

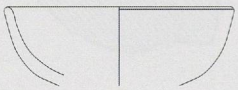

4

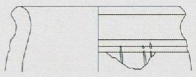

6

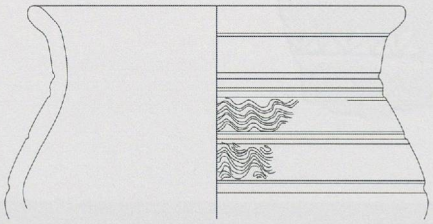

5

7

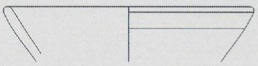

8

9

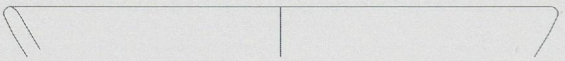

10

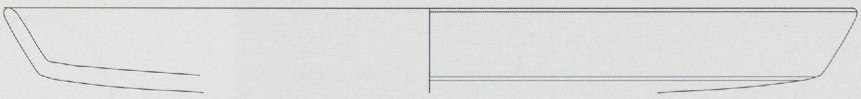

11

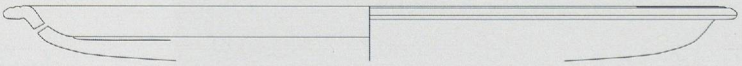

12

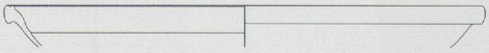

13

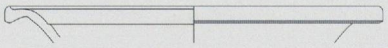

14

Phase 1, 1ère occupation, 60/50-30 av. J.-C. *No 1: B-oïde; no 2: AMPH; nos 3 à 5: PSF; no 6: PG; no 7: monnaie.*
Phase 2, 2e occupation, 30 av. J.-C. à ± 1. *N° 8: B-oïde; nos 9 et 10: PRETS; nos 11 à 14: TSIT. Ech. 1:3, sauf n° 7, éch. 1:1.*